

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LES MODIFICATIONS DES REPRÉSENTATIONS DU CORPS ET DU HANDICAP
CHEZ LES PARTICIPANTS PRATIQUANT LA DANSE INCLUSIVE

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DE LA MAÎTRISE EN ÉDUCATION

PAR

ANAÏS LACASSAGNE

JANVIER 2023

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.04-2020). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier différentes personnes qui m'ont accompagnée tout au long de la rédaction de ce mémoire.

Je remercie dans un premier temps ma direction de recherche, Jean Horvais et Lucie Beaudry. Merci pour votre soutien, vos précieux conseils, vos riches expériences et vos encouragements. Merci d'avoir cru en ce projet et de m'avoir soutenu jusqu'au bout de ce travail.

Je remercie et souhaite rendre hommage à France Geoffroy, fondatrice de « Corpuscule Danse » qui nous a quitté en Avril 2021. Merci de m'avoir accueillie et présentée votre compagnie de danse. Merci pour ces moments de partage et votre générosité. Je remercie également Cécile Martinez, fondatrice de la compagnie « Au nom de la danse ». Je me souviens de notre agréable rencontre à Montréal, merci pour cette découverte et belle expérience. Merci de m'avoir fait confiance pour en parler à tes danseurs. À travers mes recherches j'ai pu lire que créer un atelier de danse véritablement inclusif requérait du militantisme, de la détermination et une volonté de se changer soi-même, de changer les autres et le monde de la danse (Burridge et Nielsen, 2018). Ainsi, merci à vous d'avoir entrepris et de continuer d'entreprendre cette voie.

Je remercie chaleureusement tous les danseurs ayant participé à cette recherche, j'ai beaucoup appris grâce à vos témoignages. Merci à chacun d'entre vous pour votre confiance et votre patience.

Je remercie Élise Hardy et Mireille Tremblay, les correctrices de ce mémoire. Merci pour vos remarques bienveillantes lors de mon oral et le temps investi dans l'évaluation de ce mémoire.

Je remercie ma famille qui m'a suivie dans cette aventure, merci tout particulièrement à mes parents qui ont rendu cette expérience outre-Atlantique possible, merci de m'avoir fait confiance.

Merci à Maxime de m'avoir soutenue dans ce projet, merci de m'avoir poussée et encouragée à dépasser mes limites.

Enfin, j'ai une pensée toute particulière pour Solène, j'ai eu de la chance de trouver une partenaire de mémoire comme toi. Merci pour toutes les heures passées ensemble dans les cafés ou les bibliothèques à Montréal. Merci pour ton soutien et ton amitié.

« If you are alive,
you can dance »

Alito Alessi

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	ii
LISTE DES FIGURES	viii
LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES	ix
RÉSUMÉ.....	x
ABSTRACT	xi
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1 PROBLÉMATIQUE	4
1.1 Les personnes vivant avec une incapacité et la société	4
1.1.1 Qui sont-elles ?	4
1.1.2 Quelle est leur place au sein de la société ?.....	5
1.1.2.1 Témoignage dans le monde de l'éducation	5
1.1.2.2 Témoignage dans le monde du travail.....	6
1.2 La société et les personnes vivant avec une incapacité	8
1.2.1 Le modèle de Processus de production du handicap (PPH)	9
1.2.2 Une invisibilité des personnes vivant avec une incapacité	11
1.3 Des pratiques permettant la visibilité des personnes vivant avec une incapacité.....	13
1.3.1 Différentes pratiques de danse.....	14
1.3.2 Les caractéristiques des pratiques de danse favorisant la rencontre entre les personnes avec et sans incapacité.....	17
1.4 La question de recherche	18
1.5 Pertinence scientifique et sociale de l'étude	19
CHAPITRE 2 ASSISES CONCEPTUELLES	20
2.1 Les représentations	20
2.1.1 Les représentations individuelles.....	20
2.1.2 Les représentations sociales.....	21
2.1.3 Les représentations du handicap.....	24
2.1.3.1 Représentations de la société.....	25
2.1.4 La désinsularisation du handicap	26
2.1.4.1 La liminalité de Murphy	26
2.1.4.2 L'infirmité comme double.....	26
2.1.4.3 La théorie culturaliste	27
2.1.4.4 La théorie de l'oppression	27
2.1.4.5 La vision anticapacitiste	28
2.2 Les stigmates.....	29
2.2.1 Origine et évolution du concept.....	29
2.2.2 La stigmatisation.....	30

2.2.2.1	Le stigmaté et la société.....	30
2.2.2.2	Le stigmaté et le stigmatisé	32
2.2.3	Une ouverture optimiste	33
2.3	Différents rapports au corps.....	34
2.3.1	Le rapport au corps du danseur.....	34
2.3.1.1	Le rapport au corps critique.....	34
2.3.1.2	Le rapport au corps fonctionnel.....	35
2.3.1.3	Le rapport au corps performant	35
2.3.1.4	Le rapport au corps productif	35
2.3.1.5	Le rapport au corps réflexif	36
2.3.1.6	Le rapport au corps hédoniste.....	36
2.4	L'objectif de recherche	36
2.5	Les objectifs spécifiques de recherche.....	37
CHAPITRE 3 MÉTHODOLOGIE		39
3.1	Posture de recherche	39
3.1.1	Recherche phénoménologique.....	39
3.1.2	Recherche qualitative.....	40
3.2	Partenaires de recherche	40
3.3	Les participants	41
3.4	Déroulement de la recherche	41
3.4.1	Recrutement des participants.....	41
3.4.2	Outils et méthodes de collecte de données	42
3.4.2.1	Entretien d'explicitation	42
3.4.2.2	L'entretien semi-directif.....	43
3.5	Analyse des données.....	44
CHAPITRE 4 RÉSULTATS.....		47
4.1	Le handicap et ses représentations sociales	47
4.1.1	La perception du handicap.....	48
4.1.1.1	La perception du handicap des participants se considérant comme vivant avec une incapacité motrice	48
4.1.1.2	La perception du handicap des participants se considérant comme « valides ».....	49
4.1.2	Les représentations sociales.....	51
4.1.2.1	Le regard porté sur la personne en situation de handicap.....	51
4.1.2.2	Des stratégies auxquelles recourir pour les personnes en situation de handicap.....	52
4.1.3	Vers un changement de regard	53
4.1.3.1	Une rencontre des singularités.....	53
4.1.3.2	Une euphémisation des différences	54
4.2	Différentes influences de la danse inclusive.....	55
4.2.1	L'influence de la danse inclusive sur la pratique de la danse.....	55
4.2.1.1	L'inclusion de toutes les singularités pour dépasser les stéréotypes.....	55
4.2.1.2	L'adaptation de la danse	57
4.2.2	L'influence de la danse inclusive sur le danseur	58
4.2.2.1	Une acceptation de soi.....	58

4.2.2.2	Une écoute de l'autre.....	60
4.2.3	L'influence de la danse inclusive sur le rapport au corps des danseurs	61
4.2.3.1	Vers une meilleure acceptation du corps des danseurs.....	61
4.2.3.2	Vers une découverte de nouvelles possibilités	63
CHAPITRE 5 DISCUSSION.....		65
5.1	La représentation du handicap et ses variations chez les danseurs pratiquant la danse inclusive	65
5.1.1	La représentation du handicap des danseurs vivant sans incapacité.....	66
5.1.2	La représentation du handicap des danseurs vivant avec une incapacité	67
5.2	L'influence de la danse inclusive sur les représentations du handicap des danseurs	68
5.2.1	Mise en avant de la capacité des danseurs vivant avec une incapacité	68
5.2.2	Mise en avant de la force des danseurs vivant avec une incapacité	69
5.3	Le rapport qu'ont les danseurs avec leur corps.....	70
5.3.1	Un rapport au corps critique	71
5.3.2	Un rapport au corps hédoniste.....	72
5.4	Les apports de l'étude.....	73
5.5	Les limites de l'étude.....	74
5.6	Les prospectives de recherche	75
CONCLUSION.....		76
ANNEXE A MAIL D'INFORMATION DESTINÉ AUX DIFFÉRENTES COMPAGNIES DE DANSE INCLUSIVE OU DE DANSE INTÉGRÉE.....		78
ANNEXE B LETTRE D'INFORMATION.....		79
ANNEXE C FORMULAIRE DE CONSENTEMENT		81
ANNEXE D MAIL DE VALIDATION DES CRITÈRES.....		85
ANNEXE E GUIDE D'ENTRETIEN INDIVIDUEL.....		86
LISTE DE RÉFÉRENCES		90

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Modèle du développement humain et processus de production du handicap (MDH-PPH2) (Fougeyrollas, 2010, p.175) _____	10
Figure 2 : La démarche méthodologique (Guillemette et Luckerhoff, 2012, p. 28) _____	45

LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES

CIH : Classification Internationale du Handicap

MDH-PPH2 : Modèle du Développement Humain et Processus de Production du Handicap

ONU : Organisation des Nations Unies

PPH : Processus de Production du Handicap

RÉSUMÉ

Au 21^{ème} siècle, la volonté est celle de construire une société plus inclusive. Diverses activités, en particulier artistiques, peuvent y contribuer. La pratique de la danse inclusive a été choisie pour réaliser cette étude. C'est une pratique de danse pouvant permettre la rencontre entre les différentes singularités des danseurs. Dans ce cas précis, seuls des danseurs, reconnaissant ou non, avoir une incapacité motrice ont été sélectionnés. Cette étude exploratoire questionne le rôle que peut jouer cette pratique de danse sur les représentations du handicap et sur le rapport au corps des danseurs. Cette recherche phénoménologique de type qualitative a pour objectif d'identifier les représentations du handicap des danseurs pour ensuite remarquer si la danse inclusive a une influence sur celles-ci. Elle a également pour objectif d'identifier les différents rapports au corps des danseurs pratiquant la danse inclusive. Au total, huit danseurs et danseuses de deux compagnies de danse inclusive différentes se sont portés volontaires pour participer à cette recherche. Une partie des participants venait de la compagnie « Corpuscule Danse » située à Montréal au Québec, et la seconde appartenait à la compagnie « Au nom de la Danse » située à Toulon en France. Les danseurs ont participé à des entretiens semi-directifs permettant d'identifier quelles étaient leurs représentations du handicap et leur rapport au corps avant et après avoir pratiqué la danse inclusive. L'objectif était d'identifier l'existence ou non d'une influence de la danse inclusive sur ces différentes représentations. Les données montrent que la danse inclusive permet une rencontre entre les danseurs. Cette pratique de danse est un espace où chacun doit s'adapter aux capacités des uns et des autres. De ce fait la danse inclusive donne la possibilité d'apprendre à composer avec les singularités de chacun. Concernant le rapport au corps, les participants expriment une meilleure acceptation de leur corps et une meilleure confiance en eux et envers les autres lors de leur pratique de la danse. Les résultats ont permis de démontrer que la danse inclusive peut jouer un rôle chez l'individu, tendant vers une meilleure acceptation de ses singularités et de celles des autres. Toutefois, l'étude présente certaines limites à considérer et préconise de réaliser d'autres études afin d'approfondir la compréhension de l'influence de la danse inclusive sur les représentations du handicap et sur le rapport au corps des danseurs.

Mots clés : danse inclusive, société inclusive, handicap, incapacités motrices, rapport au corps, représentation du handicap

ABSTRACT

In the 21st century, the will is to build a more inclusive society. Few activities, artistic ones particularly, can contribute to this. Here, we are interested in the inclusive dance practice. It is a practice which permits the meeting between different singularities of the dancers. In this specific case, we are focusing on the dancers, recognized or not, to have a motor disability. This exploratory study questions the role that this dance practice can play on the representations of disability and on the dancers' relation to the body. This qualitative type of phenomenological research aims to identify the representations of the dancers' disability to then observe whether inclusive dance has an influence on them. It also aims to identify the different relations to the body of dancers practicing inclusive dance. A total of eight dancers from two different inclusive dance companies volunteered to participate in this research. A part of the participants came from the company "Corpuscule Danse" located in Montreal, Canada, and the second belonged to the company "Au nom de la Danse" located in Toulon, France. The dancers participated in semi-structured interviews to identify their representations of disability and their relation to the body before and after practicing inclusive dance. The objective was to identify the existence or not of an influence of the inclusive dance on these different representations. Our data show that inclusive dance allows a meeting between dancers. This dance practice is a space where everyone must adapt to each other's abilities. As a result, inclusive dance gives the possibility of learning how to deal with everyone's singularities. Concerning the relation to the body, the participants express a better acceptance of their body and a better confidence in themselves and towards others during their dance practice. Regarding our results, we can say that inclusive dance can play a role in the individual, tending towards a better acceptance of their singularities and others'. However, our study has certain limitations to consider and recommends carrying out other studies to deepen the understanding of the influence of inclusive dance on disability representations and on the dancers' relation to the body.

Keywords: inclusive dance, inclusive society, disability, motor disability, relation to the body, representation of disability

INTRODUCTION

La société inclusive ! Une société qui considérerait et accepterait les singularités de tous ses membres, une société qui permettrait à quiconque de se développer et de participer à la vie de la Cité. C'est un objectif que nous souhaiterions atteindre ; vivre dans une société où personne ne manque, où personne ne serait exclu ni marginalisé. Grâce à mon parcours universitaire j'ai été sensibilisée à cette vision de société inclusive. Quelques interrogations me sont venues à l'esprit, je vous en fais part ici. Que pourrait-elle apporter à la société tout entière ? Qu'apporterait-elle aux personnes que la société cherche à inclure ? Quels seraient les bénéfices d'une société inclusive ? Comment la différence serait-elle perçue ? Les singularités de chacun seraient-elles moins remarquables ? Si on aspire à une société inclusive, la question des représentations du handicap se pose indéniablement. En effet, les deux sont liées, car pour accéder à une société inclusive, la population doit être en mesure de considérer et accepter l'autre quelle que soit sa différence et sa singularité et ainsi d'en avoir une représentation exempte de préjugés et de discrimination.

Les représentations du handicap ! Un savoir collectif concernant la notion du handicap, partagé par l'ensemble d'une société et guidant les gestes et les manières de penser de cette dernière. J'aimerais vous faire part ici de mon expérience personnelle lorsque j'ai accompagné en vacances des personnes en situation de handicap. Mon rôle lors de ces séjours était de les accompagner lors des activités prévues, de rendre accessible les endroits qui ne l'étaient pas, ou encore de leur apporter l'aide et le soin qu'elles pouvaient demander. Au cours des jours et du temps passé avec chacun des vacanciers, ma façon de penser et de me comporter se modifiait. En effet, au départ, par peur de déranger, blesser, ou encore offenser les vacanciers que je devais accompagner, il m'était difficile d'être naturelle face à eux. Manier un fauteuil roulant était tout nouveau pour moi. Celui-ci ajoutait une difficulté et me faisait perdre mes moyens face aux vacanciers et aux autres accompagnateurs. Les premiers temps, seul ce qui me différenciait des vacanciers m'était perceptible, ne connaissant rien d'autres d'eux je ne remarquais que leur incapacité. C'est peut-être pourquoi je cherchais principalement à améliorer l'apport au soin que je pouvais leur donner. Consciencieusement, pour ne pas les blesser, toute mon attention se focalisait sur le fauteuil et sur les gestes techniques. J'en oubliais le but principal de ce voyage, les changer de leur quotidien et leur permettre de voir autre chose. Au fil du temps, j'ai perçu que mon comportement changeait

envers ces vacanciers. D'un point de vue « accompagnement », j'étais plus à l'aise avec le fait de leur apporter le soin dont ils avaient besoin. De plus, la manipulation du fauteuil était plus fluide au fil des jours. Il était la principale barrière du départ, la marque du handicap. D'un point de vue relationnel, j'ai également pu remarquer un changement. Les échanges et les moments de partage tous ensemble étaient de plus en plus appréciés. Ainsi, en faisant une rétrospective sur l'évolution de mon comportement et de mes représentations du handicap, plusieurs questions ont surgi. Quelle est l'importance de côtoyer des personnes vivant avec une incapacité pour une personne considérée comme « valide » ? Comment être en contact avec ces personnes peut changer notre façon d'appréhender la différence ? Quels changements de comportements pourrait-il y avoir ? Un changement des représentations du handicap serait-il possible à envisager de la part des personnes se considérant comme valides, mais aussi des personnes qu'elles considèrent comme vivant avec une incapacité ?

Tous ces questionnements m'ont motivée à entreprendre cette recherche lors de ma maîtrise. Pour cette étude, j'ai décidé de choisir comme contexte la danse. Personnellement, je n'en ai pas une pratique soutenue. Il m'apparaissait toutefois intéressant de croiser la danse avec le handicap car c'était une découverte pour moi, j'étais donc curieuse d'approfondir mes recherches sur la danse inclusive et la danse intégrée. Ces deux pratiques incitent à la rencontre de personnes vivant avec ou sans incapacité. Le témoignage de personnes vivant cette rencontre va m'intéresser pour répondre à mes questionnements. Bien qu'il existe des distinctions entre ces deux pratiques, la danse intégrée se veut implicitement inclusive. C'est pourquoi, j'utiliserai uniquement le terme de danse inclusive tout au long de ce mémoire pour en faciliter la lecture.

La danse peut comporter une dimension sociale supposant l'interaction des corps. Afin que cette danse existe, une obligation d'entrer en relation et d'être en contact avec autrui est observée. La danse inclusive accueille tous les danseurs, sans exception, avec toutes leurs singularités. Lors de cette étude, je m'intéresserai essentiellement aux personnes vivant avec une ou plusieurs incapacités motrices. La danse étant une pratique qui implique le mouvement et l'amplitude, il me semble intéressant de réaliser cette étude auprès de danseurs ayant diverses capacités motrices. À travers cette recherche, je souhaite comprendre comment évoluent les représentations du handicap dans cette pratique sociale qu'est la danse inclusive. Afin d'identifier les représentations du handicap des participants de l'étude je vais m'intéresser à la manière dont ils perçoivent le handicap

et quel rapport ils ont avec leur corps dans le contexte de la danse inclusive. Dans le contexte de la danse inclusive je peux supposer un lien entre représentation du handicap, perception du handicap et rapport au corps des danseurs.

Le premier chapitre présentera la problématique de cette étude en abordant la place des personnes vivant avec une incapacité au sein de la société et leur participation sociale grâce à l'exemple de la danse. Dans le second chapitre, les assises conceptuelles correspondant aux outils qui me permettront de répondre à la question de recherche seront énoncées. J'aborderai les représentations du handicap, les stigmates et le rapport au corps. Le troisième chapitre se penchera sur la méthodologie pour répondre aux objectifs spécifiques de recherche. Au sein du quatrième chapitre seront détaillés les résultats de la recherche. La discussion de ces résultats sera présentée lors du cinquième chapitre et sera suivie de la conclusion générale.

Pour faciliter la lecture de ce texte, le terme « danseurs » est utilisé pour évoquer toutes les personnes pratiquant la danse.

CHAPITRE 1

PROBLÉMATIQUE

1.1 Les personnes vivant avec une incapacité et la société

1.1.1 Qui sont-elles ?

Tout au long de ce travail je vais m'intéresser aux représentations du handicap des danseurs vivant avec une capacité motrice différente. Parfois, les rapports entre ces personnes vont être difficiles du fait de leurs différences de fonctionnalités perceptibles et évidentes. Ces dernières peuvent-être perçues par les autres individus comme un obstacle à leur relation et un marqueur de dévalorisation. Dans cette recherche, le handicap est considéré comme le produit de ce qui est généré dans l'interaction sociale par le fait que des personnes soient affectées d'incapacité. Le handicap n'appartient pas à la personne, c'est ce qui résulte de l'interaction de sa caractéristique personnelle, physique et psychique avec un milieu. Cependant pour nommer les personnes dont la mobilité pour les déplacements est possible grâce à un dispositif matériel prothétique, l'expression « personnes vivant avec une incapacité motrice » sera utilisée plutôt que « personnes handicapées physiques ». En parlant d'incapacité on parle de ce qui affecte les personnes et uniquement elles en fonction de leur configuration personnelle. En se référant à l'entretien de Patrick Fougeyrollas (cité dans Fougeyrollas et Boukala, 2009), l'expression « personnes handicapées » fige les personnes dans leur condition et a pour conséquence de faire une grande distinction entre celles ayant un handicap et celles qui n'en ont pas. Or, les difficultés qu'une personne peut rencontrer dépendent de la situation en elle-même et pas seulement des caractéristiques de l'individu. Au vu de cette expression pouvant paraître stigmatisante, l'auteur incite à employer le terme « incapacité » afin de ne pas nier les différences existantes entre les individus. Les personnes vivant avec une incapacité doivent « lutter pour éliminer leur situation de handicap » (Fougeyrollas et Boukala, 2009, p. 169).

Afin de mieux se représenter les personnes de cette recherche je vais me référer à « l'enquête sur la santé dans le monde » (WHO Commission on Social Determinants of Health et World Bank, 2012). Elle indique qu'environ 15.6 % de la population mondiale vivait, en 2011, avec une incapacité et que 2.2 % avait de très grandes difficultés fonctionnelles. En 2012 au Québec, 9.6 % de la population québécoise de 15 ans et plus vivait avec un handicap et 5.3 % de cette

même population vivait avec une incapacité liée à la mobilité (Office des personnes handicapées du Québec, 2018). Ces chiffres démontrent que les personnes vivant avec une incapacité représentent une partie non négligeable de la population. La Convention relative aux droits des personnes handicapées énonce que « le handicap résulte de l'interaction entre des personnes présentant des déficiences et les barrières comportementales et environnementales qui font obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres » (WHO Commission on Social Determinants of Health et World Bank, 2012, p. 4). La situation de handicap dans laquelle se trouvent les personnes vivant avec une incapacité résulte donc de l'interaction entre leur incapacité singulière et les obstacles générés par la société. Cette dernière ne prend pas en compte les singularités de toute sa population, elle n'est conçue que pour une partie de celle-ci (Gardou, 2012). À la lumière de ce qui précède, on peut concevoir que 15.6 % de la population mondiale et que 9.6 % de la population québécoise peuvent se trouver en situation de handicap en devant faire face à certains obstacles les empêchant de réaliser leurs habitudes de vie. Selon Fougeyrollas (2010), une habitude de vie se définit comme « une activité courante ou rôle social valorisé par la personne ou son contexte socioculturel selon ses caractéristiques » (p. 159). Elle définit « l'épanouissement d'une personne dans sa société tout au long de son existence » (p. 159). Ces personnes peuvent potentiellement se sentir mises à l'écart de la société et ainsi discriminées. C'est d'ailleurs peut-être pour cela que la proportion des personnes vivant avec une incapacité présente dans la société est si peu reconnue. Quentin (2019) évoque le sentiment d'étrangeté des personnes vivant avec une incapacité qui provient du décalage entre elles et les personnes se considérant comme valides. Elles peuvent ressentir « le sentiment d'être socialement inadaptées, "invalidées" » (p. 25) et donc rejetées.

1.1.2 Quelle est leur place au sein de la société ?

1.1.2.1 Témoignage dans le monde de l'éducation

Les habitudes de vie des personnes qui ne peuvent être réalisées créent des situations de discrimination dans leur vie quotidienne. Cette distinction entre personnes vivant avec une incapacité ou non, peut être retrouvée partout et dès le plus jeune âge.

Je suis allée dans une école ordinaire près de chez moi pour y avoir un accès plus facile. Mais même si je pouvais aller à l'école en fauteuil roulant et revenir facilement à la maison en cas de besoin, rien n'était prévu pour l'accessibilité à l'intérieur de l'école. Il y avait des escaliers partout et pas moyen d'accéder aux salles de classe autrement.

Tout ce qu'on pouvait faire, c'était me mettre dans une classe au premier étage, ce qui veut dire qu'il me fallait vaincre une volée de 15 marches à chaque fois que je voulais entrer en classe ou repartir. J'y arrivais généralement en me faisant porter par deux personnes pour monter et pour descendre, tous les jours. Et pour couronner le tout, il n'y avait pas de toilettes accessibles. Ce qui signifie que soit je devais me retenir d'aller aux toilettes pendant toute la journée, soit il fallait que je rentre à la maison, et alors je perdais le reste des cours de la journée (Témoignage de Heba) (WHO Commission on Social Determinants of Health et World Bank, 2012, p. 228).

À travers ce témoignage, permet de rendre compte que cette école avait été réfléchi et conçue seulement pour les personnes dites « valides ». Par conséquent, cette élève en fauteuil roulant se retrouve dans un environnement physique discriminant du fait de la difficulté, voire l'impossibilité d'accéder à certains locaux. Une différence injuste est établie entre cette élève et les autres dans leur accès aux droits. Ici, l'école n'est pas accessible pour tous les élèves, cela devient un obstacle majeur pour les élèves à mobilité réduite privés de leur droit à l'éducation, un droit humain fondamental. Le niveau d'instruction des personnes vivant avec une incapacité est d'ailleurs plus faible que le reste de la population (WHO Commission on Social Determinants of Health et World Bank, 2012). Cela peut être expliqué par bon nombre de causes comme les différents obstacles environnementaux, une inadéquation des ressources, des locaux inadaptés pour accueillir des personnes avec une incapacité, des enseignants peu formés ou encore des programmes peu adaptés (WHO Commission on Social Determinants of Health et World Bank, 2012). Au vu d'un déni de leurs droits, une discrimination existe envers les personnes ayant une incapacité, et ce, quel que soit leur type de handicap puisqu'elles subissent une forme d'exclusion et de ségrégation. Cette mise à l'écart peut parfois être accompagnée d'une intimidation renforçant ainsi ce sentiment d'exclusion et de ségrégation de la personne marginalisée. En effet, une étude a révélé qu'au Québec, « 28 % des personnes de 15 à 64 ans avec incapacité ayant leur état ou leur problème de santé avant de terminer leurs études ont été victimes d'intimidation à cause de leur état et 30 % ont eu l'impression d'avoir été tenues à l'écart ou évitées pour cette raison » (Deslauriers et Olivier, 2017, p. 14).

1.1.2.2 Témoignage dans le monde du travail

Ce même phénomène de discrimination et de mise à l'écart des personnes vivant avec une incapacité est également présent dans le secteur du travail. Les résultats d'une enquête de l'Organisation internationale du Travail effectuée en 2003 révèlent que le taux d'emploi des personnes vivant avec une incapacité est plus faible que celui du reste de la population. Le taux

d'emploi pour tous les pays confondus est de 36.25 % chez les personnes vivant avec une incapacité contre 47.4 % pour le reste de la population mondiale (WHO Commission on Social Determinants of Health et World Bank, 2012). Ce phénomène est également visible sur une plus petite échelle, en ne prenant en compte que la population québécoise. Selon une étude de 2012 réalisée au Québec, les statistiques montrent une discrimination envers les personnes vivant avec une incapacité. Elle se remarque dans le taux d'emploi qui demeure inférieur, soit 45 % contre 79.1 % pour les personnes n'ayant pas d'incapacité. Le taux de chômage est lui aussi plus élevé, 13.3 % contre 8.4 % (Deslaurier, 2017). Ce taux d'emploi inférieur peut être expliqué par des obstacles divers et variés sur le marché du travail : comme des obstacles physiques rencontrés dans l'environnement pouvant entraîner des difficultés d'accès, ou encore les nombreux préjugés sur le handicap, par exemple. Ces différents obstacles peuvent expliquer le chômage plus systématique des personnes vivant avec une incapacité et entraînant ainsi une discrimination à l'emploi (WHO Commission on Social Determinants of Health et World Bank, 2012).

Lorsque j'ai essayé d'entrer à l'université, puis lorsque j'ai déposé ma candidature pour des emplois, beaucoup de gens ont eu du mal à voir au-delà de mon handicap. Ils supposaient simplement que, parce que j'étais handicapée, j'étais incapable d'accomplir la moindre tâche, par exemple manipuler un extincteur... Je pense que, si j'ai été traitée différemment lorsque j'ai décidé de devenir infirmière, c'est probablement parce que les gens avaient peur, parce qu'ils n'avaient jamais rencontré quelqu'un comme moi auparavant (Témoignage de Rachel) (WHO Commission on Social Determinants of Health et World Bank, 2012, p. 262).

Ce témoignage montre qu'une incapacité visible va entraîner une réaction chez l'interlocuteur. Une incapacité motrice peut être perceptible au premier regard, du fait de l'usage d'un dispositif matériel prothétique comme un fauteuil roulant, ou des béquilles. Cette différence visible va avoir une incidence négative sur les personnes vivant avec ce handicap ainsi que sur leurs relations avec le reste de la population. En effet, ces corps différents peuvent entraîner diverses réactions de la part des personnes se considérant comme « valides ». Selon Calvez, les personnes ayant une incapacité visible provoquent des « sentiments de répulsion, de crainte, d'hostilité comme si elles violaient les valeurs dominantes » (Calvez, 2010, p. 2).

Qu'ils soient environnementaux ou sociaux, ces obstacles vont avoir des conséquences sur la participation sociale des personnes vivant avec une incapacité. Ces différents obstacles provoquent pour les personnes, une situation de handicap. Elles sont dans l'impossibilité de participer à la vie

de la Cité comme elles le souhaiteraient. Ces personnes vivant avec une incapacité peuvent être discriminées, ségréguées et exclues du reste de la société.

1.2 La société et les personnes vivant avec une incapacité

Ces dernières décennies, une volonté de vivre dans une société inclusive a vu le jour. D'une part, sont évoqués différents termes tels que « école », « éducation » ou encore « lieux professionnels » inclusifs. D'autre part, des pratiques culturelles, sportives, artistiques inclusives apparaissent. On aspire ainsi progressivement à une culture inclusive (Gardou, 2012). Un lieu inclusif est un espace dans lequel chacun peut appartenir et se sent accepté, où chaque singularité est prise en compte (Purcell Cone, 2015). Une société inclusive traduit ainsi l'idée d'une organisation sociale s'adaptant à la diversité de chaque personne qui en fait partie. Ce serait une société qui permettrait d'améliorer les conditions de vie de toutes les personnes. Chacune de leurs singularités serait prise en compte et acceptée par le reste de la société. « Une société inclusive est une société sans privilèges, sans exclusivités ni exclusions. Sans hiérarchisation » (Gardou, 2012, p. 151). Elle aurait pour objectif de laisser à chacun une place et un rôle au sein de la société. En effet, il serait nécessaire que chacun ait la possibilité d'y participer afin de se sentir exister (Gardou, 2012). C'est un horizon vers lequel la société essaie de tendre, mais il subsiste tout de même des obstacles. Comme vu dans les exemples précédents, en raison de certains obstacles, certaines personnes vivant avec une incapacité n'ont pas les moyens de participer à la vie de la société. Dominique Farrugia, un cinéaste français se déplaçant en fauteuil roulant exprime ce sentiment d'avoir été mis à l'écart : « La société nous a exclus de tout, tout le temps. » (Cluzel, 2022, p. 92). En effet, certains locaux tout comme certains emplois demeurent inaccessibles. Le modèle québécois, le Processus de production du handicap (PPH), met en avant que l'interaction entre les facteurs personnels et les facteurs environnementaux a une conséquence directe sur la participation sociale de la personne. Cette interaction entre facteurs personnels et environnement apparaît dans le témoignage d'Heba (voir citation page 6). Heba a une déficience motrice (facteur personnel) et son école est sur plusieurs étages, avec des escaliers pour se rendre aux locaux (facteurs environnementaux) ; elle se trouve donc en situation de handicap puisqu'elle ne peut pas emprunter les escaliers pour se rendre à l'étage et réaliser ses habitudes de vie (Fougeyrollas, 2010).

1.2.1 Le modèle de Processus de production du handicap (PPH)

Afin de mieux comprendre l'analyse sur la situation d'Heba, l'explicitation de ce qu'est le modèle de Processus de Production du Handicap paraît nécessaire. Ce dernier offre un cadre de référence afin de définir les difficultés éprouvées par une personne avec une incapacité pour se développer dans la société. Cet instrument permet de comprendre et de dénoncer les obstacles qui empêchent la société d'être inclusive, de comprendre l'origine de la situation de handicap afin de la limiter jusqu'à la supprimer. La théorisation du PPH modifie la vision mécaniste et réductionniste du handicap. Avec cette théorie, ce n'est pas la différence corporelle ou fonctionnelle qui crée le handicap. Ce modèle facilite la compréhension de l'influence des facteurs propres à la personne, mais également celle de son environnement dans le processus du handicap. Grâce à ce modèle, la singularité de la personne est privilégiée, chaque individu étant unique, chaque situation étant différente. Ici les différences vont être valorisées. L'objectif est de comprendre la création de la situation de handicap afin de tendre vers l'élimination de cette dernière qui est construite sur les différences corporelles et fonctionnelles. « On n'est pas "handicapé" dans l'absolu mais en référence à quelque chose » (Fougeyrollas, 2010, p. 99). C'est un modèle systémique qui tente de se faire une place parmi les modèles médicaux existants prônant une vision individualiste du handicap existant prenant en compte les dimensions biologiques, individuelles et sociales de la santé¹. C'est en considérant ce principe que les auteurs ont conceptualisé un nouveau modèle expliquant le handicap d'un point de vue différent. Il a été créé en 1980, pour répondre aux nombreuses critiques du premier modèle biomédical et individuel du handicap (la Classification Internationale du Handicap) et d'en proposer un nouveau. Il se réfère au modèle du développement humain mettant en avant trois dimensions qui lui sont intrinsèques : les facteurs personnels, les facteurs environnementaux et les habitudes de vie des personnes. C'est un processus corrélatif s'intéressant à l'interaction entre ces trois dimensions. Avec le PPH, les auteurs mettent en place un modèle mettant en lumière le processus qui handicape la personne. Ils distinguent ainsi le phénomène général de l'incapacité en elle-même. En 2010, ils réfléchissent à une version améliorée

¹ La Classification Internationale des Handicaps (CIH), en 1980, qui se veut un modèle biomédical, et la Classification Internationale du Fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF), en 2001, qui propose un modèle biopsychosocial.

de ce premier modèle. Cette étude s'intéressera à cette dernière version, à savoir le modèle de développement humain et processus de production du handicap (MDH-PPH2).

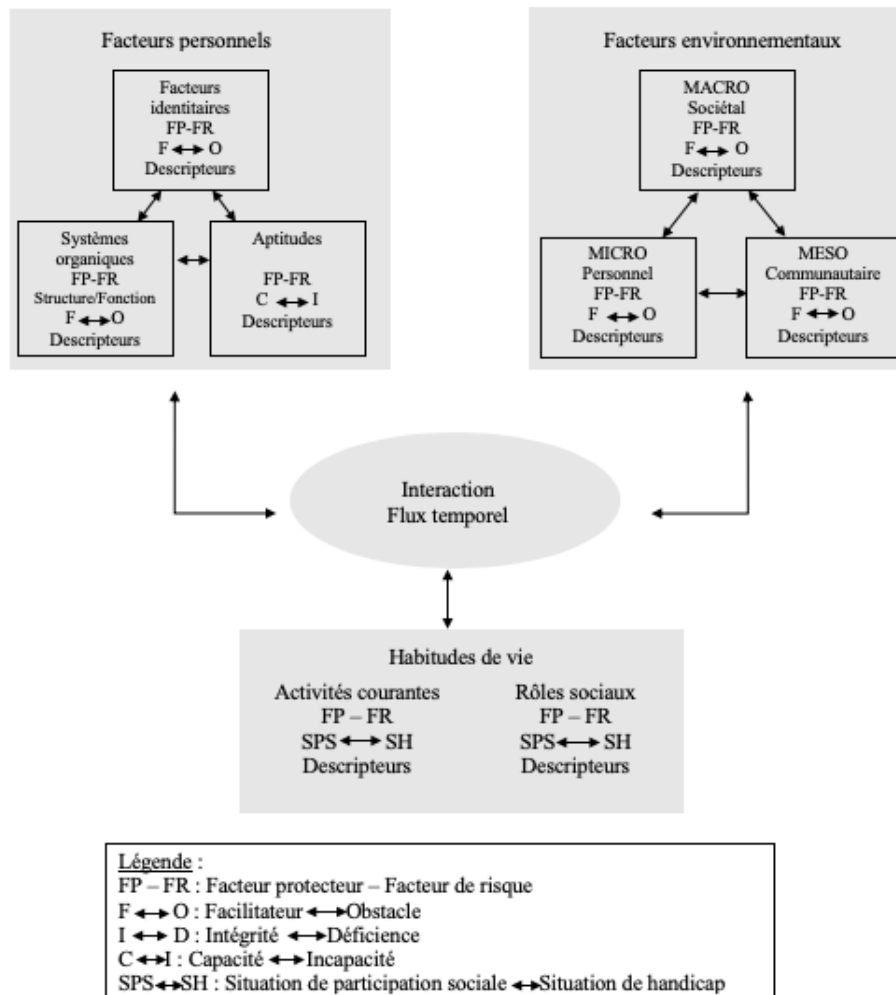


Figure 1 : Modèle du développement humain et processus de production du handicap (MDH-PPH2) (Fougeyrollas, 2010, p.175)

Ce modèle conçoit que l'interaction entre les facteurs personnels et les facteurs environnementaux a des répercussions sur les habitudes de vie de la personne. Les facteurs personnels prennent en compte toutes les variables de l'identité personnelle, le corps, ses systèmes organiques et les aptitudes de l'individu en question. Ces facteurs interagissent avec les facteurs environnementaux en intégrant les facilitateurs et les obstacles d'un point de vue sociétal, communautaire et personnel. Un facilitateur est un facteur favorisant les habitudes de

vie d'un individu lorsque ce dernier interagit avec ses facteurs personnels et ses facteurs environnementaux. Un obstacle est, quant à lui, un facteur entravant de la même façon la réalisation de ses habitudes de vie. Les auteurs entendent par habitude de vie, les activités courantes et les rôles sociaux ; « les habitudes de vie assurent la survie et l'épanouissement d'une personne dans sa société tout au long de son existence » (Fougeyrollas, 2010, p. 159). Dès lors que les personnes ne peuvent réaliser leurs habitudes de vie en raison de facteurs personnels ou environnementaux, elles se trouvent en situation de handicap (Fougeyrollas, 2010). Cette définition conduit à penser que toute personne sera un jour susceptible de se trouver en situation de handicap selon le contexte dans lequel elle est.

1.2.2 Une invisibilité des personnes vivant avec une incapacité dans la société

Les personnes ayant une incapacité vivent dans l'exclusion à la suite de la non-acceptation de la différence par la société. En effet, selon Cluzel (2022)², « le degré d'acceptation du handicap n'est pas très élevé dans notre pays. L'indifférence à la différence n'est pas simple... » (p. 26). Cette exclusion peut être physique, du fait d'un maintien en institutions spécialisées par exemple, ou encore à la suite d'un accès impossible à des locaux, comme il a pu être constaté plus haut. Mais cette exclusion peut également se remarquer au quotidien, dans le contact, ou au contraire l'absence de contact, ainsi que dans la distance physique avec les autres personnes de la société. En effet, les individus vivant avec une différence visible affrontent parfois un regard et un jugement dépréciatif de la part d'autrui s'estimant valide, du fait des préjugés sur le handicap. Le regard de l'autre prend en compte l'expression du visage, la distance que prend physiquement une personne par rapport à autrui, ou encore le fait de regarder dans les yeux une personne ou, au contraire regarder à côté (Ancet, 2015). Le handicap physique va primer sur toutes les autres facettes de l'identité, l'interlocuteur ne va voir que cette différence en premier lieu. Le regard de la société va avoir une incidence sur les personnes vivant avec une incapacité (Goffman, 1975). Ce dernier peut être ressenti comme méprisant, gêné ou de pitié. Alexandre Jollien (2022) explique une de ses expériences :

Hier, je me trouvais dans la cour d'école de ma fille de dix ans. Une de ses camarades m'a interpellé : "Tu es bizarre, toi !" Cet édifiant échantillon nous montre que pour

² Sophie Cluzel a été la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées sous le quinquennat d'Emmanuel Macron en France de 2017 à 2022.

beaucoup, la personne handicapée ne fait tout simplement pas partie de leurs champs de conscience. Cette figure provoque mille interrogations, un effet de surprise, voire carrément d'effroi. (Dans Cluzel, 2022, p.114)

En effet, lorsque l'interlocuteur remarque la différence, un trouble peut naître chez lui puisqu'il revoit et aménage ses codes habituels de communication (Simon, 1991). Selon Ancet (2006b), une personne peut se sentir « écœurée » et « coupable » face à un corps différent, « écœurée parce qu'elle a vu et coupable d'avoir déjà trop regardé » (p. 2). Cette gêne crée alors un malaise pour les deux interlocuteurs. Le handicap de la personne est perçu comme un stigmat. Un stigmat est une marque visible portée par une personne, la différenciant des autres et pouvant l'exclure (Goffman, 1975). Le handicap, lorsqu'il est visible, peut gêner les deux interlocuteurs ; afin de passer outre ce malaise, les deux peuvent essayer de faire comme s'il n'existait pas, cependant l'échange ne sera pas naturel. La personne ayant une incapacité motrice va peut-être rechercher une réassurance dans le regard de l'autre mais si l'autre est mal à l'aise, elle ne trouvera que le trouble face à la gêne ressentie par son interlocuteur. Ce trouble perçu pourrait faire écho à son propre trouble interne et physique. La reconnaissance d'autrui va dans un premier temps passer par le regard de l'autre. En effet, il est nécessaire que la personne soit visible par l'autre personne pour qu'elle puisse être reconnue (Honneth, 2004). Pour être reconnu il faut donc être perçu par autrui. « Percevoir autrui c'est, pouvoir se repérer dans son propre corps, ressentir ses actions possibles comme de l'intérieur, d'une manière beaucoup plus profonde que dans une simple projection de soi sur l'autre » (Ancet, 2006b, p. 10). Face à une telle différence entre les corps, il est peut-être difficile de se reconnaître dans l'autre et donc de percevoir autrui comme un autre soi-même. Cela peut avoir pour conséquence une non-considération de la personne, une non-existence de la personne stigmatisée. Cette dernière en devient invisible (Honneth, 2004). Cette invisibilité, cette mise à l'écart systématique des personnes ayant un corps différent, cette stigmatisation et cette non-reconnaissance marquent leur exclusion de la vie sociale. Selon Korf-Sauss (2005), les personnes vivant avec une incapacité sont « sans statut, sans fonction, même pas exclues » (p. 144). Une relation dissymétrique est installée entre les personnes vivant avec une incapacité et les autres, ces premières étant considérées comme inférieures par rapport à autrui s'estimant comme « valide » (Goffman, 1975). Elles se retrouvent dans une situation de liminalité (Murphy *et al.*, 1988), devant un seuil impossible à franchir, pour accéder à un statut dans le monde ordinaire. Les personnes se considérant comme valides peuvent mettre à distance celles qu'elles considèrent déficientes en ne leur reconnaissant pas le droit d'être dans le monde ordinaire (Calvez, 2010). Ces

corps différents sont perçus comme une « monstruosité », laquelle peut être définie tel « un ensemble d'anomalies très complexes, très graves, rendant impossible ou difficile l'accomplissement de certaines fonctions et produisant chez les individus qui en sont affectés une conformation vicieuse très différente de celle que présente ordinairement leur espèce » (Geoffroy Saint-Hilaire, 1832-1836 ; cité dans Ancet, 2006b, p. 13). Ce qui peut expliquer ces comportements de défense et de déni de ce corps différent est qu'avec cette monstruosité, il y a une remise en question de soi à travers la déformation du corps de l'autre. La monstruosité relève donc de l'affect, elle est relative puisqu'elle est éprouvée par l'individu qui la regarde (Ancet, 2006a). De plus, les personnes vivant avec une incapacité motrice peuvent être, aux yeux des autres réduites par leur situation à être perçues comme des objets requérant des manipulations et des appuis matériels pour fonctionner minimalement. Ainsi, elles peuvent être perçues comme ne jouissant pas pleinement de ce qui fait de l'être humain un être « complet », autodéterminé et autonome dans ses gestes et dans ses actions. Par conséquent, cette limitation manifeste dans les facultés motrices fait spontanément présumer une limitation dans les autres facultés, telles que les facultés cognitives voire émotionnelles, imaginatives, ou encore morales. On pourrait donc parler de « contamination » de la pensée interne du sujet observant une personne vivant avec une incapacité. Il suppose que la limitation physique de la personne affecterait toutes ses autres facultés.

1.3 Des pratiques permettant la visibilité des personnes vivant avec une incapacité

Un changement des représentations du handicap se fait tout de même de plus en plus remarquer au cours des dernières années. Certaines pratiques sociales le prouvent, l'art, le sport, les loisirs par exemple, permettent à la personne vivant avec une incapacité de participer à la vie de la société en partageant sa vision du monde. Ces pratiques favorisent la visibilité du handicap qui est souvent invisible aux yeux de ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas le voir. Les personnes vivant avec une incapacité ont désormais la possibilité de pratiquer une activité (Korff-Sausse, 2012), autre que le travail et l'activité productive. Des études indiquent une augmentation de la programmation intégrée de sport et de loisir (Anderson *et al.*, 1997 ; Devine, 2003 ; cité dans Irving et Giles, 2011), c'est à dire une programmation intégrant des personnes vivant avec et sans incapacité (Irving et Giles, 2011). Dans le cadre de ce mémoire, essentiellement les pratiques de danse engendrant la rencontre entre danseurs vivant avec différentes capacités motrices vont être approfondies. Ces pratiques facilitent l'interaction sociale entre les danseurs faisant valoir une inclusion culturelle et

sociale des danseurs vivant avec un handicap. C'est pourquoi il me semble pertinent de travailler sur la danse.

1.3.1 Différentes pratiques de danse

Tout au long de cette recherche, va être abordé la notion des représentations du handicap des participants des activités de danse regroupant des personnes vivant avec et sans incapacité motrice. Je me concentre sur la danse, non pas parce que j'en ai une pratique soutenue mais parce qu'elle m'intéresse. Elle comporte en effet, différentes normes culturelles. D'une part, elle privilégie les corps minces, longs, linéaires et aptes, des critères excluant la plupart des corps à pratiquer la danse (Irving et Giles, 2011). Ces stéréotypes peuvent être un frein pour la personne ne se reconnaissant pas dans ces critères pour pratiquer la danse, qu'elle se considère en situation de handicap ou non. C'est ce qu'expliquent Burridge et Nielsen (2018):

The prejudices that still lurk, often unspoken, in the dance studio and are re-inscribed in the 'perfected' dancing body in the name of 'excellence' and 'quality', and which persist through an aesthetic of similarity coupled with flawlessness, grace and elegance, do no service to any dancer, disabled or non-disabled, and neither do they move the art form forwards. (Burridge et Nielsen, 2018) [traduction libre]³

La danse regroupant des danseurs vivant avec diverses capacités motrices permet d'aller à l'encontre de ces normes et d'intégrer le handicap à la pratique de danse. En effet, « de la rencontre de la danse avec le handicap naissent des performances : celle d'inventer de nouvelles esthétiques, de nouveaux langages, celle de faire exister sur scène ceux que la société tend à rendre invisibles, mais aussi et surtout celle d'entrer en contact avec notre propre vulnérabilité, celle qui est en chacun de nous » (Perrin et Guerry, 2013, p. 38). Il existe plusieurs pratiques de danse où cette rencontre peut avoir lieu. En effet, il y a la danse pouvant regrouper des personnes ayant une incapacité, laquelle peut être qualifiée de danse adaptée (Vaysse, 2017). Il existe également des pratiques de danse où danseurs avec et sans incapacité se rencontrent. Alessi est le précurseur de la danse inclusive, il résume sa philosophie ainsi : « If you are alive, you can dance » (Alessi, 2015,

³ « Les préjugés qui rôdent encore, souvent inexprimés, dans le studio de danse et se réinscrivent dans le corps " perfectionné" de la danse au nom de " l'excellence" et de la "qualité", et qui persistent à travers une esthétique de la similitude doublée d'impeccabilité, de grâce et l'élégance, ne rendent service à aucun danseur, handicapé ou non, et ne font pas non plus avancer l'art. » [Notre traduction].

cité dans Psarolis, sans page) [traduction libre⁴]. En 1996, il décide avec son partenaire de danse de créer un atelier de « contact improvisation » pour les personnes avec et sans handicap (Alessi, 2008). Ce type d'improvisation consiste à être toujours en contact physique et ainsi rendre possible un appui à son partenaire. Alessi (2008) apprend grâce à tous les participants de cet atelier que la danse permettait aux personnes de s'encourager, de s'écouter les uns les autres et de respecter les limites et les capacités de chacun. Il convient de parler de danse inclusive et de danse intégrée pour décrire ce type de pratique de danse. Une certaine porosité entre les définitions de ces deux pratiques existe mais quelques différences sont constatées dans la littérature.

Dans un contexte d'inclusion, la danse autorise la personne ayant une incapacité à « entrer en présence artistique au sein d'un groupe chorégraphique » (Vilaine, 2019, p. 2). En d'autres termes, la danse inclusive légitime un aménagement de la pratique de la danse pour que le danseur en situation de handicap ne soit pas juste présent physiquement mais puisse participer pleinement à l'activité (Vilaine, 2019). En plus de rendre possible une rencontre entre les danseurs vivant avec et sans incapacité, « le mouvement de la danse inclusive fait partie du mouvement culturel du handicap, qui reconnaît et célèbre l'expérience du handicap à la première personne, non pas comme un modèle médical, mais comme un phénomène social, par des moyens artistiques, littéraires et créatifs » (Culture Agora, 2018, sans page). De ce fait, la danse inclusive est réfléchiée comme une approche éducative accueillant le handicap et favorisant la participation sociale par le biais de l'art. Afin de permettre la participation sociale, en reprenant le modèle du Modèle de Développement Humain et Processus de Production du Handicap (MDH-PPH2), il est nécessaire de diminuer les obstacles environnementaux pour intégrer socialement les personnes vivant avec une incapacité tout en prenant en compte les facteurs personnels des personnes. La danse inclusive facilite la participation sociale de tous ses danseurs en s'adaptant à leurs singularités, le but étant de faire en sorte que les obstacles des facteurs personnels et environnementaux deviennent des facilitateurs.

L'autre pratique privilégiant la rencontre entre danse et handicap est la danse physiquement intégrée où des danseurs avec et sans incapacité partagent la scène (Sandahl, 2018). AXIS Dance est la compagnie pionnière de danse intégrée. Elle collabore avec des artistes en situation de handicap et sans handicap. Cette compagnie a été fondée en 1987 aux États-Unis par Thais, Judith

⁴ « Si tu es en vie, tu peux danser » [Notre traduction].

Smith, Bonnie Lewkowicz et d'autres. L'objectif d'AXIS Dance est de créer un secteur de la danse qui soit inclusif en supprimant les barrières et en mettant en avant la beauté de la différence. Elle propose des programmes et des événements pour des danseurs, quel que soit leur âge et leurs capacités. Elle propose également des formations préprofessionnelles pour les danseurs et chorégraphes en situation de handicap. Au début des années 1990, ce concept de danse intégrée s'étend au Royaume-Uni grâce à la création de la compagnie « Candoco » par Céleste Dandeker et Adam Benjamin. C'est une « danse qui intègre la totalité des individus, qui vise à ouvrir à tous, la pratique de la danse. Elle porte le projet de réaliser une société entière à laquelle aucun membre ne manque » (Guigou, 2010, p. 11). Jusqu'ici, la définition de danse intégrée est semblable à celle de la danse inclusive. Elle peut néanmoins se distinguer de la danse inclusive de par sa dimension performative et scénique en allant parfois jusqu'à une pratique professionnelle. Dans certains cas, elle est destinée à être vue par un public où chaque danseur est reconnu comme artiste. C'est ce qu'explique Guigou (2010), lorsqu'elle insiste sur l'idée que l'objectif de la danse intégrée est de former des artistes à une pratique professionnelle, visant à être vu par des spectateurs. Candoco est la première compagnie de danse professionnelle accueillant des danseurs avec et sans handicap (Psarolis, 2015). La danse permettant la rencontre entre artistes vivant avec sans handicap se développe dans différents pays du monde où des compagnies voient peu à peu le jour (Psarolis, 2015). En France par exemple, la danseuse et comédienne en situation de handicap Magali Saby fonde dans un premier temps une académie artistique nommée « Be TogetherAcademie » pour à terme, créer une compagnie artistique pluridisciplinaire et inclusive appelée « All Moov ». À travers ces deux structures, elle milite pour la reconnaissance professionnelle des artistes en situation de handicap et encourage la création et la diffusion de spectacles inclusifs en France et à l'étranger. Par ces deux exemples de compagnies de danse, « Candoco » et « All Moov », il peut être remarquer la volonté que les personnes en situation de handicap soient reconnues en tant que professionnels.

Au niveau terminologique, des glissements existent entre danse intégrée et danse inclusive, aussi bien dans la littérature scientifique que dans la pratique. Tenant pour acquis pour acquis que la danse intégrée se veut par définition inclusive, le terme de danse inclusive sera privilégiée lors de cette recherche.

1.3.2 Les caractéristiques des pratiques de danse favorisant la rencontre entre les personnes avec et sans incapacité

Dans les pratiques nommées précédemment, est considéré comme danseur quiconque participe à un cours de danse ou à un spectacle, quelles que soient ses capacités physiques. Ces pratiques sont accessibles pour tous en prenant en compte la singularité de chacun. Les participants peuvent danser, créer et évoluer ensemble (Zitomer, 2016). L'objectif premier de la danse avec les personnes vivant avec une incapacité est d'offrir un espace où chaque danseur peut créer, réagir et utiliser la danse comme un moyen de communication et d'expression (Purcell Cone, 2015). La rencontre entre danseurs avec et sans incapacité est une occasion pour eux d'établir des compétences sociales en structurant et en rendant possible cette relation. Tous les danseurs apprennent à créer et à découvrir de nouvelles façons de danser les uns avec les autres. Pour se déplacer ensemble ils doivent se familiariser avec leurs partenaires et créer un lien étroit avec ceux-ci. Ces pratiques de danse aident les participants à développer l'empathie, encourager la conscience sociale et engager la réflexion créative et les capacités de résolution de problèmes des participants (Morris *et al.*, 2015). De plus, elle permet d'éduquer, de sensibiliser et de promouvoir l'inclusion des personnes avec toutes leurs singularités, tout en inspirant et en apportant de la confiance aux communautés marginalisées (Siliezar, 2019).

Un atelier de danse est un espace ouvert où les danseurs peuvent créer librement avec leurs singularités. Tous peuvent s'exprimer, qu'ils aient une incapacité motrice ou non, l'espace de danse leur étant offert pour qu'ils puissent se révéler pleinement et librement (Zitomer, 2016). Ces pratiques de danse développent chez les danseurs un certain rapport au corps, à l'espace, au temps et aux autres. En effet, elles donnent la possibilité d'« une rencontre entre personnes valides et personnes en situation de handicap, dans un rapport de proximité et d'intimité. Elle affaiblit ainsi la séparation informelle, mais bien établie, au sein de notre société, entre ces personnes » (Gaget, 2003, p. 124). Ces pratiques laissent place à un échange de richesse entre les participants. Elles mettent en avant l'individu et apprennent aux danseurs à reconnaître leurs propres talents ainsi que ceux de leurs partenaires (Kaufmann, 2006). Ces pratiques de danse favorisant la rencontre entre danseurs ayant différentes capacités motrices mettent en avant les singularités de chacun, mettent à l'honneur des corps qu'on a souvent cherché à dissimuler ou normaliser (Cooper-Albright, 1997).

1.4 La question de recherche

À présent, je souhaite me concentrer sur l'influence de la rencontre entre danseurs avec et sans incapacité sur les représentations du handicap et le rapport au corps des danseurs. Alessi (2008) a remarqué que la danse avec les personnes en situation de handicap a permis aux danseurs ayant des capacités diverses de modifier leurs représentations sociales et de changer leurs habitudes quand ils étaient en contact avec des personnes en situation de handicap. Une étude de Morris et collaborateurs (2015) démontre que les participants ont développé une relation entre eux lors d'une pratique de danse inclusive. Cette pratique favorise la coopération ainsi que l'écoute entre les participants, ils apprennent les uns des autres puisqu'ils doivent avancer ensemble. Chaque participant doit se familiariser étroitement avec ses partenaires, avec ses propres singularités qui diffèrent de celles des autres. Grâce à la danse, les participants ont l'opportunité de s'engager auprès de leurs pairs, cela encourage la conscience sociale et la réflexion créative (Morris *et al.*, 2015).

Concernant la danse intégrée, Guigou (2010) observe trois compagnies de danse intégrée en France. Elle met en avant les bienfaits d'une activité physique permettant aux personnes vivant avec une incapacité « de développer une meilleure confiance en leurs capacités et une affirmation d'eux-mêmes » (p.67). Par ailleurs elle conclut que la danse peut également produire une amélioration sur le moral du participant et un dépassement de ses propres limites, physiques ou psychiques. La pratique de la danse va ainsi donner accès à une reconnaissance de leur propre corps, d'avoir du plaisir dans le mouvement et d'accepter le regard d'autrui. Cette pratique peut aussi aider à développer une plus grande autonomie. L'auteure remarque également un changement de comportement de la part des participants sans incapacité. Elle recolte plusieurs témoignages et analyse que les danseurs se sentent dans certains cas plus confiants avec les personnes en situation de handicap dans la vie quotidienne. Ils appréhendent moins le contact avec ces personnes et ont une plus grande ouverture. Elle remarque également une grande proximité entre les danseurs dans les trois compagnies de danse observées. Elle associe cela du fait « du contact physique, de l'émotion créée par le partage du mouvement et des représentations en public » (Guigou, 2010, p.84). La rencontre entre danseurs vivant avec des capacités diverses a une influence positive sur la capacité d'écoute du partenaire, la capacité d'adaptation et le développement de l'empathie des danseurs. Guigou (2010) expose ainsi que la relation entre les danseurs évolue grâce à la rencontre

des singularités de chacun. Mais qu'en est-il des représentations du handicap de ces danseurs ? Les précédentes recherches permettent de supposer qu'il peut exister un lien étroit entre représentation du handicap et rapport au corps des danseurs dans ce contexte de danse inclusive. C'est pourquoi deux questions de recherche seront traitées en complémentarité, à savoir : Selon des participants pratiquant la danse inclusive, dans quelle mesure leur pratique de danse inclusive a-t-elle pu modifier leurs représentations du handicap ? Quelle peut-être l'influence de cette pratique sur le rapport au corps de ses participants ?

1.5 Pertinence scientifique et sociale de l'étude

Cette étude a pour ambition de combler un manque de connaissances scientifiques. En effet, selon les lectures, il n'existe pas de recherche traitant de l'influence de la rencontre entre les personnes vivant avec et sans handicap sur leur représentation du handicap. Les études rapportées ici s'entendent pour dire que les représentations ou les idées qu'on se fait du handicap sont négatives. Elles entraînent une crainte, un malaise ou une gêne de la part des personnes interagissant avec celles présentant une incapacité (Ancet, 2006 ; Calvez, 2012 ; Goffman, 1975). Un changement de comportement est remarqué chez les danseurs pratiquant une danse permettant la rencontre entre danseurs vivant avec ou sans incapacité (Alessi, 2008 ; Guigou, 2010). Ils ne ressentent plus ou ressentent moins la gêne ou le malaise qui pouvait être présent avant les cours de danse lorsqu'ils échangeaient avec une personne vivant avec une incapacité. Cependant, aucune recherche ne documente les représentations du handicap chez les danseurs pratiquant la danse inclusive. De plus, peu de recherche s'intéresse au rapport au corps des danseurs pratiquant la danse inclusive. Cette présente étude permettra ainsi de pallier ce manque et d'offrir une version plus détaillée et élaborée des représentations du handicap et du rapport au corps des danseurs pratiquant la danse inclusive. Cette recherche facilitera également la compréhension de l'influence de la pratique de la danse inclusive sur l'ensemble des représentations du handicap de ses participants. Enfin, cette étude pourrait être pertinente socialement en établissant la potentielle influence du lien social (la rencontre de personnes avec différentes singularités) sur la dynamique inclusive qui est produite par la danse inclusive.

CHAPITRE 2

ASSISES CONCEPTUELLES

Afin de répondre aux questions de recherche, il est nécessaire de définir les concepts clés de cette étude. Ces derniers serviront d'outils pour analyser et discuter des représentations du handicap des danseurs pratiquant la danse inclusive. Dans une première partie je définirai les représentations du handicap. Ensuite, dans le but d'examiner l'influence de la danse inclusive sur ces représentations je me servirai d'une part, de l'interprétation des stigmates des danseurs et d'autre part, du rapport au corps des danseurs. Dans une seconde partie le terme de stigmaté sera ainsi défini et en troisième partie, sera abordée la notion de rapport au corps des danseurs dans la danse.

2.1 Les représentations

Avant de définir les représentations sociales du handicap il est important de définir son verbe « représenter » ou « se représenter ». C'est un acte de pensée par lequel un sujet se rapporte à un objet. La représentation est une forme de savoir, de connaissance servant à agir sur le monde et autrui (Jodelet, 2003). Par le fait qu'elle ne soit que « représentation », cette dernière est subjective dans le sens où elle ne dit jamais de l'objet exactement ce qu'il est. Toutefois, elle est « vraie » dans le sens où le sujet va se servir de cette connaissance pour tirer le principe de ses actes (Mannoni, 2016). Durkheim (1963) énonce l'existence de deux types de représentations ; individuelles et collectives. Ces représentations donnent un sens à l'objet ou à l'action d'une personne ou d'un groupe. Ces représentations naissent selon trois niveaux. Le premier niveau est constitué par l'imaginaire personnel. C'est ici que se forment les représentations individuelles. Le deuxième niveau correspond à l'imaginaire collectif, naissent alors les représentations sociales. Le dernier niveau est composé des actions qui sont socialement représentées (Mannoni, 2016). Dans cette étude, sera davantage détaillées les représentations du handicap des danseurs pratiquant la danse inclusive, ce qui prend en compte les représentations individuelles de chacun et les représentations sociales.

2.1.1 Les représentations individuelles

Les représentations issues de la conscience individuelle ne dépendent que de l'individu lui-même, de ses sentiments et de sa perception. Elles sont propres à chaque individu et variables selon leur

vécu, car elles dépendent de la conscience de chacun. Elles auraient davantage un caractère éphémère dû aux représentations fluctuantes à l'inverse des représentations collectives qui seraient davantage permanentes du fait de la stabilité des transmissions et de la reproduction (Durkheim, 1968 ; cité dans Moscovici, 2003). En d'autres termes les représentations individuelles varient selon chaque individu, chaque vécu et chaque singularité. La représentation individuelle indique la variation à titre individuel de la représentation sociale qui est dominante. En effet la représentation sociale correspond « à la manière dont cet être spécial qu'est la société pense les choses de son expérience propre » (Durkheim, 1912, p. 621). Il semble donc exister un lien étroit entre les représentations individuelles et sociales. Chaque représentation individuelle est largement influencée par les représentations sociales.

2.1.2 Les représentations sociales

Les représentations sociales correspondent aux informations, aux images, aux attitudes et aux croyances partagées par des groupes de personnes. C'est ainsi un système de savoir prenant en compte les opinions, les images, les attitudes, les préjugés, les stéréotypes et les croyances (Seca, 2010) ; ces représentations sociales correspondent au « savoir de sens commun », au « savoir naïf ». Toutefois, elles n'en restent pas moins légitimes, car elles restent très importantes dans la vie sociale (Jodelet, 2003). Les représentations sociales sont « une forme de connaissance, socialement élaborée et partagée, ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social » (Jodelet, 2003, p. 53). Grâce à elles, l'individu connaît le monde qui l'entoure, en fonction de sa culture, du groupe auquel il appartient et de la société dans laquelle il évolue. En effet, ce sont comme des schèmes cognitifs construits et partagés par un groupe d'individus. Ces derniers pensent, se représentent le monde qui les entoure, orientent et organisent leurs comportements en fonction des représentations sociales du groupe auquel ils appartiennent (Mannoni, 2016). Ces représentations sont porteuses de significations qui évoluent sans cesse. Elles nomment et définissent les différents aspects de la réalité quotidienne, elles sont conformes à la pensée et au discours social et elles permettent leur circulation (Jodelet, 2003). Les représentations sociales régulent la vie de chaque individu (Mannoni, 2016) en intervenant notamment sur le processus de diffusion et d'assimilation de connaissances, sur le développement individuel et collectif, sur la définition des identités personnelles et sociales, sur l'expression des groupes et sur les transformations sociales (Jodelet, 2003, p. 53). Ainsi, les représentations sociales sont des

savoirs communs partagés par toute la société définissant ce qui est dit normal et anormal. Les représentations sociales permettent donc de définir la norme sociale et de distinguer ce qui y appartient ou non. Parfois, les représentations sociales divulguent une idée fautive, imprécise, mal fondée, voire injuste. C'est ici que le lien entre représentation sociale, préjugés et stéréotypes est perceptible. Les préjugés et les stéréotypes jouent un rôle dans les représentations sociales au niveau des exclusions et des attitudes d'acceptation ou de rejet d'autrui. Les représentations sociales construisent les mythes, les clichés, les croyances, les préjugés et les stéréotypes (Mannoni, 2016).

Les représentations sociales sont donc des significations d'un objet, d'une situation, de personnes, partagées par un ensemble d'individus, comprises par tous et permettant de se faire une idée sur le monde qui les entoure. Elles naissent à l'issue des conversations quotidiennes et ont rapport à des circonstances culturelles et historiques (Seca, 2010). Selon Jodelet (2003), « elles circulent dans les discours, sont portées par les mots, véhiculées dans les messages et images médiatiques, cristallisées dans les conduites et les agencements matériels ou spatiaux » (p. 48). Le message véhiculé est répété un grand nombre de fois, de ce fait tous les individus peuvent l'intégrer facilement. Ce dernier est compris et intériorisé par tous. Il a une influence sur les conduites de l'individu mais également sur la façon de penser et d'aménager l'espace.

Les représentations sociales se composent d'un noyau central et d'un système périphérique. Le noyau central représente les valeurs et les normes véhiculées par la société. Il détermine la signification de la représentation, son organisation interne et sa stabilité (Abric, 2001). Cette partie est la plus ancrée dans l'individu, et de ce fait, difficilement modifiable. Il existe deux grands types d'éléments dans le noyau : les éléments normatifs et les éléments fonctionnels. Les premiers déterminent les jugements et les prises de décisions relatives à l'objet issus du système de valeur des individus. Les éléments fonctionnels déterminent les conduites relatives à l'objet. De ce fait le noyau a deux rôles, justifier les jugements de valeur et impliquer les pratiques spécifiques (Abric, 2001). Le système périphérique gravite autour du noyau central ce qui permet de le protéger. Il est plus fragile que le noyau car plus facilement modifiable. Cela s'explique de par sa proximité avec l'expérience des individus ; en effet, il prend appui sur les caractéristiques de l'individu comme sur le contexte dans lequel il évolue (Harma *et al.*, 2016). Il a cinq fonctions, la concrétisation des

représentations, leur régulation, la prescription des comportements, la protection du noyau central et la personnalisation, c'est-à-dire l'individualisation de la représentation collective (Abric, 2001).

Les représentations sociales se construisent par un modelage et remodelage constant de l'objet, c'est comme ceci qu'elles naissent, se transforment, évoluent et parfois disparaissent (Mannoni, 2016). Elles sont ainsi en constante modification du fait de l'évolution de la société et de ses mœurs (Seca, 2010). Il existe un changement des représentations sociales lorsque le noyau central est touché ou modifié. Les valeurs et les normes de l'individu ne se modifient de manière significative que si de nombreux éléments sont apparus ou ont disparu afin que le noyau puisse se décomposer (Mannoni, 2016). Guimelli (1994) décrit trois types de transformations des représentations sociales. La première est progressive, aboutissant à un remaniement partiel du noyau central. La seconde est plus résistante dans le sens où il y a une multiplication de schèmes dans le système périphérique. Cela rend possible une adaptation de la pensée aux conduites, mais le noyau peut être modifié. Enfin, la dernière est brutale. Le noyau central se dissout. Les éléments évoluent autour jusqu'à ce que la représentation se reforme.

Les représentations sociales d'un individu dépendent de la société dans laquelle il évolue, des idées reçues, des messages perçus, de l'éducation transmise. Elles peuvent évoluer en fonction des expériences de l'individu et dans le contexte où il évolue. Une recherche d'Abric, Guimelli et Rouquette (1995) développe cette idée d'évolution des représentations. Pour qu'il y ait une modification des représentations sociales, des normes et des valeurs de l'individu, il faut qu'il y ait dans un premier temps un changement dans la situation initiale. Pour illustrer ce propos, prenons l'exemple d'Abric (2001), où un groupe idéal est présenté aux sujets (dans cet exemple le groupe idéal est constitué de personnes qui ont les mêmes représentations). Une information concernant un changement dans la situation initiale (l'arrivée d'un nouveau membre dans le groupe) est introduite par la suite. Ce changement peut soit modifier un élément périphérique (le groupe ne partage plus les mêmes opinions), soit modifier un élément central (les relations amicales se dégradent). De plus, la nouvelle situation est présentée soit comme irréversible (l'arrivée du nouveau membre est définitive), soit comme réversible (le nouveau membre est susceptible de quitter le groupe plus tard) (p. 91-92).

Afin qu'une représentation se transforme face à des événements ou des informations nouvelles, il faut que le groupe pense que la nouvelle situation est irréversible (c'est-à-dire définitive). S'ils perçoivent des possibilités de retour en arrière (situations réversibles), les groupes développent alors des mécanismes de défense et de résistance au changement. Donc, le changement de pratiques suppose que soient réunies au moins deux conditions : une mise en cause du noyau central et une irréversibilité de la situation. (Abric, 2001, p. 93)

Il peut être ainsi remarqué que le simple fait que la situation soit modifiée ne suffit pas pour apercevoir une modification des représentations sociales d'un groupe. Une évolution est perceptible seulement lorsque la nouvelle situation met en cause le noyau central et que le groupe en question pense que la situation est irréversible (Abric, 2001).

2.1.3 Les représentations du handicap

Afin de définir les représentations du handicap je vais me référer aux représentations sociales vues précédemment. Rappelons que les représentations sociales sont un ensemble de croyances partagées par une même société, par conséquent elles définissent les normes sociales. Il a été vu précédemment que ces dernières exerçaient une influence sur les représentations d'une société. Celle-ci est régie en partie par des normes physiques et esthétiques. Ces dernières sont visibles sur le corps que tout le monde peut voir. Il est la souche identitaire de la personne (Marsat, 2011). L'analyse de Squverer (2015) explique que « le corps est le premier modèle normativisant de l'homme » (p. 266). Le sujet reconnaît le monde à partir d'une comparaison avec son propre corps. Dans la religion, le corps est le point de référence. Il représente la perfection avec l'idée que l'homme est créé à l'image de Dieu. Il est également considéré comme outil de mesure de par « l'homme de Vitruve » de Léonard de Vinci. Ainsi, le corps, en plus d'être lieu de perfection, en étant considéré comme une référence, est le centre de l'univers. C'est ainsi que la culture modélise et socialise le corps sur la base de ses règles et de ses normes. Le corps n'est ainsi que le fruit d'une construction socio-culturelle (Marzano, 2016). Un idéal construit sous les normes sociales et les représentations sociales (Marsat, 2011). Mais que se passe-t-il lorsque ce corps est différent de notre représentation culturelle ?

Afin de définir le « handicap », seules des notions négatives viennent à l'esprit (malformation, infirmité, incapacité, déficience...) (Stiker, 2013). Elles reflètent les représentations du handicap de la population. En effet, ces attributs sont les connaissances partagées et intégrées par toute la

société. Cependant tous ces adjectifs sont associés à la peur. C'est ce qu'explique Stiker (2013) en développant trois peurs ; la gêne, que peut imposer la personne qui ne correspond pas aux normes habituelles et qui entraîne une désorganisation concrète et sociale. La culpabilité, correspondant à la peur de la faute et enfin l'étiquetage, qui est le fait de nommer et de catégoriser toutes les formes de handicap. Le handicap peut provoquer une peur, aussi bien intérieure que publique (p. 9). Cette peur peut ainsi engendrer une mise à distance et un rejet de la personne vivant avec une incapacité.

2.1.3.1 Représentations de la société

Ce rejet et cette peur du handicap peuvent s'expliquer par différents points. En effet, il a été évoqué précédemment que la société est régie par des normes sociales, des façons de penser, acceptées par tous et des façons de faire, validées par tous. Elle est habituée à ce que tout le monde agisse de la même manière. C'est ce qu'explique Stiker (2013) quand il dit que « la peur du handicap s'enracine dans la peur du différent, car nous désirons la similitude, et davantage : l'identité » (p. 10). Ce désir d'être comme autrui est un obstacle à l'acceptation de la différence.

Toutefois, la personne vivant avec une incapacité possède des similitudes avec autrui se considérant comme « valide ». C'est justement cette ressemblance qui va peut-être accentuer cette peur du handicap. C'est ce qu'explique Ancet (2006b) lorsqu'il dit « le pire monstre est celui qui nous ressemble » (p. 1). Cette impression produite par le corps différent retentit sur la perception de soi. C'est pourquoi, une personne peut ressentir une peur ou un malaise quand elle en rencontre une autre vivant avec une incapacité. En effet, comme le dit Ancet (2006a), « si j'éprouve quelque chose à la vue d'un corps, ce n'est pas par compassion pour l'autre, ni par réelle empathie. C'est parce que je souffre à travers la limitation qu'impose ce corps à mes propres velléités d'actions. Mes sensations intéroceptives n'ont pas varié mais les champs des possibles semblent s'être brutalement restreints » (p. 76).

Gardien (2003), quant à elle, développe l'idée que la « disgrâce esthétique » provoque une distance sociale. Ce qui est esthétique est convenu socialement de manière implicite. Un rapprochement peut être fait avec la personne vivant avec une incapacité et ne correspondant pas aux normes sociales. Elle va comprendre pourquoi elle est isolée et mise à distance par autrui. L'auteure explique en fait que chaque individu est socialisé et adhère aux critères de ce qui est laid et de ce qui est beau dans sa propre culture, même s'il souffre des conséquences. La personne vivant avec

une disgrâce esthétique, comme la personne vivant avec une incapacité, a l'habitude de cette distance avec autrui, c'est devenu sa normalité.

Ces représentations dépendent de la vision du handicap qu'ont les individus. Il existe différentes manières de théoriser le handicap, divers courants de pensée.

2.1.4 La désinsularisation du handicap

J'emprunte l'expression de désinsularisation du handicap à Gardou (cité dans Poizat et Gardou, 2007). Il exprime le fait qu'il est nécessaire de réfléchir aux nouvelles manières de considérer le handicap, ou à une « mutation » pour prendre en compte « l'urgence d'une transformation profonde et durable, qui suppose interaction, volonté de créer, évaluation et régulation » (p. 9). Selon Gardou (2007), il est nécessaire de déconstruire la manière de considérer le handicap qui est trop coutumière et traditionnelle, basée sur des ignorances, des clichés et des phobies. Dans les sous-sections qui suivent, différentes théories du handicap seront présentées afin d'élargir le champ de vision. Pour cela, je vais me référer à l'ouvrage de Stiker (2013). La manière de définir le handicap a une influence sur les représentations du handicap des individus, c'est pourquoi elles sont évoquées ici.

2.1.4.1 La liminalité de Murphy

Selon Murphy et ses collaborateurs (1988) les personnes vivant avec une incapacité se sentent placées dans une situation dite intermédiaire, entre deux statuts. Suite à leur maladie ou à leur incapacité, ces personnes ne peuvent plus être considérées comme appartenant à la norme, elles diffèrent du reste de la société et n'en feront plus jamais partie à nouveau. Ces personnes ne se sentent « ni rejetées, ni acceptées ; ni à l'écart, ni intégrées » (Sticker, 2013, p. 263). Ainsi, les personnes ayant une incapacité vivent une situation de « liminalité », bloquées entre deux seuils.

2.1.4.2 L'infirmité comme double

Stiker (2013) développe sa propre théorie en se référant à celle de Murphy. Selon lui, l'infirmité est considérée comme un double, comme un autre soi, une présence de soi-même. Que ce soit pour les personnes vivant ou non avec un handicap, l'infirmité joue le même rôle, celui de rappeler à tout le monde que l'Homme est mortel. Elle rappelle à tous ce que personne ne veut voir, ce que personne ne veut être. Cette théorie vient appuyer ce qui a été évoqué précédemment avec

Ancet. En effet, « la société voit sa faiblesse, sa précarité dans les démunis » (Stiker, 2013, p. 290). C'est ce qu'explique Jollien (2022) avec des mots différents : « La personne handicapée peut être perçue comme l'intrusion du tragique, un rappel de la fragilité humaine qui peut frapper chacun de plein fouet. Elle réveille des craintes, un mystère qui dépasse, à mon avis, les cultures » (cité dans Cluzel, 2022, p. 114).

2.1.4.3 La théorie culturaliste

Il existe une tout autre vision du handicap. Ici est démontré que l'analyse culturelle du handicap permet de jouer un rôle à deux niveaux : « les représentations du handicap peuvent dépendre de facteurs liés à des données religieuses, langagières et traditionnelles ; par ailleurs les personnes handicapées se constituent en groupes culturels avec leurs traits singuliers, à partir de conditions de vie, d'une histoire, etc. » (Stiker, 2013, p. 267). Cette théorie peut être appuyée grâce à l'exemple des Sourds qui se revendiquent comme étant « sourds » et non comme « vivant avec une incapacité ». Ils partagent une langue commune, une façon de penser, de se situer et d'être-au-monde. Ils s'affirment ainsi comme faisant partie d'une communauté culturelle minorée.

2.1.4.4 La théorie de l'oppression

Ici Stiker (2013) met en avant une « école de pensée » implantée dans les universités de Grande-Bretagne par des chercheurs et enseignants vivant avec une incapacité. Ces derniers énoncent l'idée que « pour bien penser le handicap il faut penser les barrières sociales et le pourquoi des barrières sociales » (p. 271). Pour mieux le faire, ils affirment qu'il est nécessaire d'être « handicapé soi-même » (p. 271). Toute parole extérieure est considérée comme un discours externe révélant une forme d'oppression construite par la société. Une société industrielle et libérale comme la nôtre met l'accent sur la performance et le travail, de ce fait elle rejette tout ce qui peut ralentir cette production. Stiker (2013) développe cette idée en affirmant que « l'infirmité est relative à la société et à la culture environnante, l'infirmité est relative à la situation, [...] mais surtout l'infirmité est relative aux conditions de sa production » (p. 273). De plus, le fait que des lois, des réglementations, ou des dispositifs particuliers existent pour les personnes vivant avec une incapacité accentue l'idée que la société ne les considère pas comme des citoyens ordinaires.

2.1.4.5 La vision anticapacitiste

Cette vision conteste l'oppression évoquée précédemment. Elle dénonce le capacitisme considéré comme « une structure de différenciation et de hiérarchisation sociale fondée sur la normalisation de certaines formes et fonctionnalités corporelles et sur l'exclusion des corps non conformes et des personnes qui les habitent » (Garland-Thomson, 2002 ; cité dans Masson, 2013, p. 115). Le capacitisme produit le handicapisme, c'est le fait de croire que les personnes en situation de handicap sont des êtres inférieurs du fait de leur handicap (Campbell, 2009b, cité dans Thorneycroft, 2021). Cette vision a des conséquences culturelles, sociales et matérielles car elle favorise la discrimination, les différentes formes de violence, la marginalisation et la stigmatisation envers les personnes vivant avec une incapacité (Baril et Trevenen, 2014). La vision anticapacitiste dénonce entre autres le discours misérabiliste concernant les personnes ayant une incapacité et promeut la singularité de chaque individu (Chamorro *et al.*, 2016). Toutefois, il faut avoir à l'esprit que les études sur le handicap ou les études critiques sur le handicap peuvent être elles-mêmes critiquées. Campbell (2019) évoque l'idée que ces études ont atteint un stade « d'épuisement conceptuel » (Campbell, 2019 ; cité dans Thorneycroft, 2021). En effet, l'approche normalisante de l'incapacité évoquée dans ces études sur le handicap (Goodley, 2017 ; (cité dans Thorneycroft, 2021) est souvent répétée et a atteint ses limites (Thorneycroft, 2021). De plus en plus, nous parlons d'autodétermination et d'empowerment⁵ des personnes en situation de handicap (Leduc, 2020). Dans sa recherche concernant, Leduc explique que certaines pratiques d'autodétermination des personnes en situation de handicap peuvent avoir un impact sur les représentations sociales car elles « soutiennent l'agentivité, l'affirmation de soi, la défense des droits, le surpassement d'obstacles ainsi que le pouvoir d'agir des personnes » (Leduc, 2020). Ce constat vient de ce qu'elle a pu observer dans les milieux de pratiques artistiques. C'est précisément la pratique artistique qui permet l'expression de la créativité artistique des personnes, laquelle favorise leur empowerment ainsi que l'évolution des représentations sociales.

Les représentations abordées précédemment viennent d'un champ de la sociologie qu'on pourrait nommer « psychologie sociale ». Elle « s'intéresse à autrui d'un triple point de vue : la connaissance, les influences réciproques entre soi et autrui, et les interactions sociales » (Leyens et

⁵ Autonomisation, pouvoir d'agir. [Traduction libre]

Yzerbyt, 1997, p. 10). À présent, un autre concept peut être retenu : la stigmatisation développée par Goffman (1975). Ce concept est issu de l'ethnométhodologie et de l'interactionnisme symbolique. Pour la première approche, le phénomène central dépend essentiellement du contexte dans lequel il évolue et est seulement partagé par ses membres (Amiel, 2010). La seconde approche dépend de l'interaction entre les individus. Le Breton (2012) définit l'interactionnisme comme suit : « l'individu est un acteur interagissant avec les éléments sociaux et non un agent passif subissant de plein fouet les structures sociales à cause de son habitus ou de la « force » du système ou de sa culture d'appartenance » (p.46-47). La première approche s'intéresse au collectif pour envisager comment il se manifeste au for intérieur des individus. La seconde part d'une phénoménologie individuelle pour montrer comment elle se manifeste dans les interactions avec autrui. La stigmatisation dépend à la fois du contexte et des interactions avec autrui, c'est pourquoi ce concept est retenue pour cette recherche.

2.2 Les stigmates

2.2.1 Origine et évolution du concept

Afin de définir ce terme, la principale référence utilisée est l'œuvre de Goffman (1975). À son origine, le terme stigmaté était utilisé par les Grecs. En ce temps, un stigmaté désignait des marques corporelles destinées à exposer ce qui était jugé détestable ou inhabituel sur une personne. Ces stigmates étaient représentés par des marques sur le corps, inscrites au fer rouge et distinctives par tous pour repérer que telle personne était un assassin, un voleur, un esclave, ou un traître. Plus tard, durant le christianisme, il existe deux métaphores pour définir le terme de stigmaté. Celui-ci peut être, soit des marques laissées sur le corps par la grâce divine, soit il désigne une allusion médicale représentant un désordre physique. Aujourd'hui le stigmaté s'applique pour évoquer la disgrâce en elle-même, cette définition se rapproche ainsi de son sens littéral originel. Goffman (1975) évoque trois types de stigmates, la « monstruosité du corps », représentant les diverses difformités, « les tares du caractère » associées aux personnes « mentalement dérangées, emprisonnées, droguées, alcooliques, homosexuelles, [...] » (p. 14) et « les stigmates tribaux ». Cette dernière catégorie transmet le stigmaté de génération en génération puisqu'elle prend en compte « les religions, les nationalités, les races, [...] » (p. 14). Ces trois types de stigmates sont nouveaux et adaptés à la société actuelle. Quelles que soient les différences des personnes, qu'elles soient d'ordre moral ou

physique, celles qui ne correspondent pas aux attentes de la société sont caractérisées et exclues de la société (Goffman, 1975).

Comme vu précédemment, les représentations de la société sont un savoir partagé collectivement et correspondant à une norme sociale. En partant de ce principe, chaque individu va avoir certaines attentes sur les critères que son interlocuteur devra respecter. C'est ainsi que les personnes vont catégoriser inconsciemment leurs interlocuteurs (Goffman, 1975). Si ces derniers présentent certains signes ou certains attributs qui diffèrent, alors leur échange va être modifié et va générer une certaine incertitude (Ville, 2014). Goffman distingue deux identités sociales, une identité sociale virtuelle qui correspond aux attentes de la société et une autre réelle qui représente toutes les catégories et les attributs qu'on peut remarquer de façon visible chez son interlocuteur. Le stigmaté est ainsi le désaccord entre l'identité sociale virtuelle et l'identité sociale réelle (Goffman, 1975). C'est le résultat des préjugés, des croyances sur un sujet, de toutes les anticipations et d'un comportement vis à vis de ce sujet correspondant aux représentations sociales qui sont inculquées inconsciemment (Ville, 2014). À travers cette évolution du concept, le stigmaté peut être défini comme une marque déjà existante permettant de différencier les personnes (Gargiulo, 2016). C'est une caractéristique physique ou non qui attire l'attention de la société et qui peut catégoriser la personne porteuse de stigmaté (Goffman, 1975). Cette différence visible va avoir des conséquences sur le stigmaté lui-même et sur sa relation avec le reste de la société.

2.2.2 La stigmatisation

Le processus de stigmatisation est le résultat d'une « co-construction qui se joue aussi bien sur le plan individuel, groupal et social » (Gargiulo, 2016, p. 126). Selon cette même auteure, trois notions sont importantes dans la vie d'une personne portant un stigmaté, soit « le poids du regard de soi sur soi, le rôle fondateur du regard de l'autre et le rejet provenant des autres » (p.126). C'est ce qu'il va être argumenté dans la suite du développement en prenant le handicap comme exemple de stigmaté.

2.2.2.1 Le stigmaté et la société

Dans un premier temps, regardons les conséquences que peut avoir le stigmaté sur la société en générale. « Le stigmaté est le signe d'une différence qui marque les interactions, il témoigne également de différences en pratique et en situations, de modes de vie et d'actions particulières

engagées en réponse aux attentes sociales » (Ville, 2014, p. 404). Comme le propose cette définition, le stigmate a un impact social suite aux interactions que la personne stigmatisée peut avoir avec autrui. Il varie selon la culture de la société. Le stigmate peut donner l'impression qu'il relève d'une atteinte au corps de l'observateur ou de l'interlocuteur. En effet, c'est un signe qui provoque inconsciemment une certaine mise à distance en raison d'une possible dangerosité (Ancet, 2015). Le stigmate est une marque visible permettant de distinguer ce qui diffère de la norme sociale, cette marque perçue prend tout son sens avec le handicap visible. Le handicap est aujourd'hui un objet de stigmatisation parce qu'il provoque une certaine crainte, une violence présente dans l'intimité du sujet, mais également au sein de la société. La personne ayant un handicap est une personne étrangère, ne pouvant pas communiquer avec autrui parce qu'elle demeure incomprise par le reste de la société (Gargiulo, 2016). C'est pourquoi Murphy associe le corps infirme à « une maladie des relations sociales » (Murphy, 1987, p. 157). Le corps abîmé agit en miroir. En effet, il a un impact sur la personne stigmatisée et en même temps sur son interlocuteur (Ancet, 2015). C'est pour cela que l'interlocuteur peut ressentir une certaine gêne, une crainte en voyant une personne vivant avec un handicap visible (Gargiulo, 2016).

De plus, Goffman met en évidence l'idée que la personne stigmatisée « n'est pas tout à fait humaine » puisqu'elle a des attitudes qui divergent de la norme sociale. Suite à ce postulat, toutes les chances d'inclusion dans la société de la personne stigmatisée sont réduites de manière inconsciente. Toutes les formes de discriminations sont ainsi justifiées. Cette théorie du stigmate permet « d'expliquer l'infériorité de la personne stigmatisée et le fait qu'elle représente un danger pour le reste de la société » (Goffman, 1975, p. 15). Il existe ainsi un clivage dans la société entre les personnes qui appartiennent à la norme sociale et celles qui n'y appartiennent pas. Toutes ces représentations sont formées suite aux préjugés et stéréotypes. Toutes ces croyances que la société peut avoir sur les stigmates, la différence, le handicap relèvent de la « stigmatisation sociale » (Ancet, 2015).

Ces réactions ne sont pas anodines et entraînent une exclusion de la personne différente dans la société. La personne stigmatisée se retrouve ainsi seule ou seulement en contact avec les personnes ayant le même attribut qu'elle. Cela peut avoir comme conséquence une perte de confiance en soi, une mauvaise image de soi, une réduction de la personne à son stigmate (Ville, 2014).

2.2.2.2 Le stigmaté et le stigmatisé

Autrui joue un rôle primordial dans la construction de soi de manière générale, et notamment dans la construction de soi au sein de la société. Ainsi, le sujet va se définir dans la société à travers le regard de l'autre pour s'y faire une place. Ce regard est omniprésent et peut être destructeur pour les personnes vivant avec une incapacité motrice (Gargiulo, 2016). Comme vu précédemment, certaines personnes peuvent avoir des réactions de gêne ou de crainte lorsqu'ils apercevaient quelqu'un avec un stigmaté. De ce fait les interactions sont limitées ou évitées et une mise à distance est instaurée (Ancet, 2015). La personne stigmatisée va se rendre compte de cette distance installée entre elle et le reste de la société et va l'associer à son stigmaté. Ce dernier va discréditer profondément son propriétaire (Goffman, 1975) et cela peut avoir de lourdes conséquences sur la personne stigmatisée. En effet, le stigmaté risque de nuire à l'identité de son propriétaire parce qu'il va l'intérioriser au risque de se réduire seulement à celui-ci (Ville, 2014). Le stigmaté va être comme une marque invisible, une cicatrice ancrée en elle (Ancet, 2015).

Être porteur de stigmaté ne laisse pas son propriétaire dans une position passive dans le sens où il est le résultat d'une co-construction sur le plan duel, groupal et social. En effet, il doit trouver un sens à son stigmaté (Gargiulo, 2016). Les personnes stigmatisées remettent en question la valeur de leur propre vie. Elles se demandent si leur vie vaut la peine d'être vécue du fait qu'elles ne soient pas acceptées au sein de la société. C'est ce que Murphy (1987) appelle « l'ultime calomnie ». C'est une remise en question de la valeur de leur vie et de leur droit à exister. Ces questions que se posent ces personnes viennent également de la société avec ses représentations portées sur le handicap, et ont pour conséquence l'exclusion de la différence. Gargiulo (2016) ajoute qu'il est fréquent de remarquer un sentiment de culpabilité chez les personnes vivant avec une incapacité. En effet, dans le sens où l'être humain va ressentir le besoin de trouver une cause et un sens à tout ce qu'il lui arrive dans la vie. La personne atteinte d'une incapacité va ainsi tenter de répondre à la question suivante : « pourquoi ? ». Elle va tenter d'expliquer « son mal, son manque, sa faille, son “ anormalité” » (p. 127). Ils ne peuvent s'empêcher de tenter de trouver des réponses. Ces propos peuvent être appuyés avec la préface de Goffman (1975), qui est une lettre écrite par Désespérée, une adolescente de 16 ans étant née sans nez.

[...] Qu'est-ce que j'ai fait pour mériter un sort aussi horrible ? Même si j'ai fait des mauvaises choses c'était pas avant un an et je suis née comme ça. J'ai demandé à papa

et il a dit qu'il sait pas, mais que peut-être j'ai fait quelque chose dans l'autre monde avant ma naissance ou que peut-être j'étais punie pour ses péchés. (p. 9)

Ainsi le stigmaté se construit grâce à un double mouvement, le sujet stigmatisé doit s'identifier à sa marque mais également en tant que porteur d'une marque (Gargiulo, 2016). Interviennent ici les aspects individuel et social à la fois. Le stigmatisé doit pouvoir accepter son stigmaté et en même temps l'assumer au sein de la société. La stigmatisation a en ce sens un impact sur la société en général, mais également sur le stigmatisé lui-même. Le stigmaté apparaît lorsque les membres d'une société sont soumis à une certaine norme et lorsque leurs attentes vis-à-vis de leur interlocuteur en dépendent. Le stigmaté justifie pourquoi la personne stigmatisée est « diminuée à nos yeux, elle cesse pour nous d'être une personne accomplie et ordinaire, et tombe au rang d'individu vicié, amputé » (Goffman, 1975, p.12). Dans ce sens, la société n'est pas encline à accueillir les personnes dérogeant de la norme (Gargiulo, 2016).

2.2.3 Une ouverture optimiste

Le discours actuel sur la stigmatisation n'est pas autant pessimiste et Ancet (2015) explique comment il pense qu'une possibilité de changer les représentations sociales est possible. Pour cela, il faudrait qu'une éducation à la différence soit mise en place dès le plus jeune âge. Le handicap n'est pas lié à l'atteinte organique mais aux déficits d'interaction que produit la stigmatisation. La position anti naturaliste qui est adoptée ici va refuser de considérer le handicap par nature sans distinguer ce qui relève « de la construction de soi, de la technique, de l'influence sociale et de la nature » (p. 21). Cela implique que l'atteinte de l'organisme n'entrave pas l'humanité de la personne concernée. Cette façon de penser permet ainsi de comprendre un autre point de vue que celui de Goffman. De ce fait, agir comme si le stigmaté pouvait disparaître incite à la réflexion d'autres modes de communication et d'appréciation des individus. Il faut néanmoins comprendre la réticence que la société peut avoir face aux personnes stigmatisées afin de lutter le plus efficacement possible contre l'emprise de toutes ces croyances négatives (Ancet, 2015). Ville (2014) apporte l'idée que c'est la société qui handicape la personne atteinte d'une incapacité. « Le handicap est ainsi défini comme une oppression sociale » (p. 408). Cette idée rejoint en partie la théorie de l'oppression et de la vision du handicap du discours militant évoqué dans une section précédente.

2.3 Différents rapports au corps

Tel que vu précédemment, les corps ayant une incapacité peuvent se voir repoussé du fait de leur stigmat (Goffman, 1975), leur différence les bloquait dans une situation de « liminalité » (Murphy *et al.*, 1988) et les rendaient invisible aux yeux de la société (Korf-Sauss, 2012). La danse inclusive a tout de même permis une amélioration dans les relations entre ses participants et dans leur vie quotidienne (Alessi, 2008 ; Guigou, 2010). Elle a également permis de rendre l'invisible visible (Korf-Sauss, 2012). Pour répondre à l'objectif d'identifier les représentations du handicap des danseurs pratiquant la danse inclusive, il paraît intéressant d'observer les rapports qu'ont les danseurs avec leur corps dans un contexte de danse inclusive. En effet, comment les danseurs traitent-ils leur propre corps en danse inclusive, en fonction de toutes les représentations sociales et des normes de la société ? La notion de « rapport au corps » est considérée ici pour y répondre. Bourdieu définit le rapport au corps comme « une manière de traiter le corps, de le soigner, de le nourrir, de l'entretenir » (Bourdieu, 1979, cité dans Tremblay, 2011).

L'étude se réalisant dans le contexte de la danse auprès de danseurs, la relation au corps des danseurs va être abordée en évoquant les types de rapport au corps observés dans le contexte de la formation en danse. N'ayant pas trouvé de référence pour parler de rapport au corps en danse inclusive, j'ai décidé de me concentrer sur l'étude de Tremblay (2011). Elle s'est intéressée aux représentations de la santé et des rapports au corps chez des étudiants préprofessionnels en danse contemporaine. Seul l'aspect du rapport au corps va être abordé ici.

2.3.1 Le rapport au corps du danseur

Dans la pratique de la danse, le corps est l'outil principal des danseurs. Tremblay (2011) élabore six catégories de rapport au corps. Ces catégories vont servir de référence dans cette présente étude.

2.3.1.1 Le rapport au corps critique

Ici, le corps est considéré comme un objet recevant des jugements souvent négatifs. Ces derniers sont soit liés à la forme du corps soit à sa capacité. Les danseurs font référence à un idéal du corps. Ils comparent leur propre corps à cet idéal. Ce type de rapport au corps peut entretenir une dévaluation, un manque d'estime et de confiance en soi, parce que toujours comparé à un idéal qui

n'existe pas. Les danseurs peuvent donc se montrer très critiques envers eux-mêmes, ce qui favorise le doute sur leurs capacités à poursuivre leur formation de danse, par exemple. Ils adoptent une attitude ferme et perfectionniste envers eux-mêmes.

2.3.1.2 Le rapport au corps fonctionnel

Le corps est utilisé comme un outil, totalement déconnecté de l'individu. Les danseurs ayant ce type de rapport au corps se soumettent facilement à l'autorité et n'écoutent que très peu ce qu'ils ressentent. Ils ne cherchent pas à négocier avec leur professeur ou leur chorégraphe, ils exécutent ce qui leur est demandé. Quand une autonomie leur est demandée, elle peut déstabiliser le danseur au départ, car il est habitué à suivre strictement les indications. Le corps est en ce sens un outil, cela va permettre au danseur d'apprécier l'apprentissage de plusieurs techniques et de faire plusieurs formations pour pouvoir multiplier ses capacités dans l'objectif de bâtir un corps fonctionnel et polyvalent.

2.3.1.3 Le rapport au corps performant

Le danseur y cherche la performance, le dépassement de soi et la prise de risque. Il souhaite aller toujours plus loin. Souvent, les danseurs ayant ce type de rapport au corps sont fermes envers eux-mêmes, rigides et exigeants. Ils aiment prendre des risques pour se surpasser mais évitent toutes les pratiques externes à la danse considérées comme risquées. Leur corps est précieux et il est nécessaire d'en prendre soin pour exceller dans leur pratique de danse. Il est important pour le danseur de donner son maximum, de repousser ses limites, de dépasser ses peurs et sa timidité lorsqu'il pratique la danse.

2.3.1.4 Le rapport au corps productif

Ce type de rapport au corps est davantage relié au temps et à la rentabilité plutôt qu'à la performance. Pour les danseurs il est important que l'entraînement ne soit pas interrompu afin de toujours faire leur maximum. Une grande assiduité est remarquée chez les danseurs à tous les entraînements. Ces danseurs profitent au maximum de chaque occasion qu'ils ont pour apprendre et améliorer leur technique. Une frustration peut être ressentie chez les danseurs lorsqu'aucun résultat immédiat est observé.

2.3.1.5 Le rapport au corps réflexif

Les danseurs y adoptent davantage une attitude réflexive envers eux-mêmes. C'est à dire qu'ils font preuve d'une plus grande écoute de leur corps et sont plus respectueux de ce dernier. Ils ne recherchent pas à tout prix la performance ni la productivité et donnent davantage de crédibilité à leurs ressentiments plutôt qu'à leur chorégraphe ou professeur. Certains danseurs ont même une vision plus globale de la danse, en ce sens que « faire de la danse permet une attitude plus réflexive face à la vie en générale » (Tremblay, 2011, p. 162).

2.3.1.6 Le rapport au corps hédoniste

Ce type de rapport au corps vise avant tout le plaisir. Les danseurs expriment trois sources de plaisir dans la pratique de la danse. Premièrement, l'auteure cite le sentiment de présence. Les danseurs ressentent une sensation d'harmonie, un sentiment de se sentir plus vivants, de ne plus penser à rien. La danse a pour bénéfice de lâcher-prise. La deuxième source de plaisir citée est la libération physique et psychologique. En dansant, les danseurs ne pensent plus à leurs corps imparfaits, ils ne pensent plus au regard d'autrui porté sur lui ou à ce qu'ils doivent travailler davantage pour être meilleur. Ils se centrent sur ce qu'ils font au moment présent et cela crée un sentiment de plaisir et de satisfaction. Il existe tout de même une différence notable ici entre la pratique de la danse comme loisir et comme carrière. Dans le dernier cas, certains aspects positifs peuvent se perdre puisqu'une rigueur plus importante est demandée. La dernière source de plaisir est le sentiment de dépassement. En effet, le danseur éprouve du plaisir quand il progresse. Néanmoins il est remarqué qu'il est difficile pour les danseurs d'associer le travail avec le plaisir, et l'apprentissage avec la détente.

2.4 L'objectif de recherche

L'objectif principal de cette étude est d'examiner une potentielle influence de la danse inclusive sur les représentations du handicap et sur le rapport au corps des danseurs avec ou sans incapacité motrice participant à cette pratique. Cette étude se veut exploratoire puisqu'elle vise à examiner les relations possibles entre les concepts ou les facteurs pouvant être associés au phénomène étudié (Fortin, 2010).

Une mise à l'écart des personnes vivant avec une incapacité au sein de la société est remarquée. Elles font face à de nombreux obstacles les empêchant de réaliser leurs habitudes de vie comme elles le souhaiteraient. Cependant certaines pratiques comme la danse inclusive soutiennent la participation sociale des personnes vivant avec une incapacité. Cette pratique suscite la rencontre entre les personnes se considérant comme valides et celles vivant avec une incapacité dans le milieu de la danse. Elle favorise dans un sens l'inclusion de ces dernières. Des études ont démontré que cette pratique de danse permettait une amélioration des relations entre les danseurs et un regard différent du handicap dans la vie de tous les jours. Les danseurs interrogés lors de l'étude de Guigou (2010) affirmaient ne plus ressentir de crainte ou de malaise lorsqu'ils interagissent avec une personne vivant avec une incapacité, et ce, même en dehors de l'activité de danse. À partir de ce constat, la question de la potentielle influence de la pratique de la danse inclusive sur les représentations du handicap et sur le rapport au corps des danseurs peut se poser. Les représentations sociales se construisent à partir des normes et des valeurs de la société, mais également à partir de celles de l'individu lui-même. Le stigmate des personnes cause souvent leur marginalisation. La pratique de la danse favorise une interaction entre les participants et cela induit une interaction entre les corps de ces danseurs. Ces derniers se représentent leurs corps de différentes manières. Dans cette présente étude, le rôle joué par le stigmate et le rapport au corps des danseurs pratiquant la danse inclusive sera examiné. Cela permettra de rendre compte de l'influence de la danse inclusive sur une potentielle variation des représentations du handicap et du rapport au corps des danseurs en documentant leurs représentations du handicap.

2.5 Les objectifs spécifiques de recherche

La présente recherche a pour ambition d'examiner la relation entre la danse inclusive, les représentations du handicap et le rapport au corps des danseurs participant à cette pratique. Pour répondre à la question principale qui est de rendre compte de l'influence de la danse inclusive sur une potentielle variation des représentations du handicap et le rapport au corps des danseurs, il est important de poursuivre avec les objectifs spécifiques suivants :

- Documenter la représentation du handicap et ses variations chez des danseurs pratiquant la danse inclusive.

- Examiner l'influence potentielle de la danse inclusive sur les représentations du handicap des danseurs.
- Documenter le rapport qu'ont les danseurs à leur corps.

CHAPITRE 3

MÉTHODOLOGIE

Dans ce troisième chapitre la méthodologie de la recherche est décrite. Dans un premier temps le type de recherche et l'approche méthodologique sont présentés. Par la suite, les participants de cette étude, les outils utilisés pour répondre à la question de recherche seront décrits, pour finalement aborder les considérations éthiques.

3.1 Posture de recherche

Cette recherche phénoménologique s'ancre dans le paradigme de recherche qualitative. En effet, elle vise à repérer les différents effets sur les représentations des danseurs. De ce fait, la diversité et la singularité des situations sont étudiées afin de différencier les effets possibles que peut produire la danse inclusive sur les représentations du handicap. Les données se concentreront ainsi sur les représentations du handicap des danseurs. Pour répondre aux différents objectifs de l'étude il est nécessaire de s'entretenir avec les danseurs pour récolter les représentations des participants en fonction de leur vécu et de leur interprétation.

3.1.1 Recherche phénoménologique

L'approche adoptée ici est phénoménologique. La phénoménologie signifie « l'étude des "phénomènes" » (Lyotard, 2004, p. 5). La phénoménologie a été étudiée et discutée par Husserl qui en est le fondateur, suivi par Heidegger, Merleau-Ponty et Ricoeur (Lyotard, 2004). Il existe deux orientations différentes de la phénoménologie. L'une vise à comprendre un phénomène en fonction d'une science logique en se basant sur les théories et l'histoire selon « La phénoménologie de l'esprit » de Hegel (1807) (cité dans De Waelhens, 1954). L'autre vise à comprendre en le décrivant tel qu'il est perçu, comme il apparaît à la conscience et comme il est donné (Lyotard, 2004). Husserl s'identifie à cette seconde orientation en remettant la science en question et en prenant en considération l'expérience de la personne en lien avec l'objet étudié (De Waelhens, 1954). Paillé et Mucchielli (2012) vont dans le même sens que Husserl en disant que « la phénoménologie se définit comme une volonté de s'en tenir aux phénomènes, seule réalité dont nous disposons, et de les décrire tels qu'ils apparaissent, sans références à une théorie explicative ni à des causes » (p. 14). Le courant de la phénoménologie prend ainsi le parti de « s'effacer le plus

possible [en tant que chercheur] et focaliser ses interventions sur le vécu tel qu'il est réellement perçu par les sujets » (Poisson, 1991, p. 24). En reprenant la définition proposée par Husserl, le caractère de cette présente étude est bien phénoménologique. En effet, ici l'objectif est d'étudier le phénomène suivant, chez le danseur : ses représentations du handicap, les potentielles variations de ces représentations dès lors qu'il a pratiqué la danse inclusive et le rapport qu'il a avec son corps.

3.1.2 Recherche qualitative

Afin de recueillir ces différentes perceptions, l'approche qualitative est la plus appropriée car « elle cherche à comprendre comment les acteurs pensent, parlent et agissent, et elle le fait en rapport avec un contexte ou une situation » (Dumez, 2011, p.48). C'est en effet la visée de cette recherche. La recherche qualitative met l'accent sur les acteurs eux-mêmes. On ne recherche pas ici la quantité mais la qualité des données recueillies, « la qualité [étant] ce qui fait qu'une chose est ce qu'elle est » (Dumez, 2011, p. 47). Cette présente étude se concentrera sur la diversité des dimensions possibles des expériences des danseurs pratiquant la danse inclusive. La recherche qualitative ne prétend pas mettre en évidence des lois universelles mais vise à offrir un nouvel éclairage sur un mécanisme social et à la généralisation analytique (Dumez, 2011). Cette méthode est une approche interactive qui va permettre un échange avec les sujets de la recherche (Maxwell, 1999) et une meilleure compréhension d'un phénomène humain (Poisson, 1991). En effet, la recherche qualitative est appropriée pour comprendre les différentes représentations du handicap des danseurs pratiquant la danse inclusive.

3.2 Partenaires de recherche

Lors de cette recherche, deux compagnies de danse intégrée ou de danse inclusive ont été sollicitées. Elles se situent dans deux pays francophones, soit la France et le Canada dans la province du Québec. Le but de cette démarche n'est pas de faire une comparaison entre les représentations du handicap de ces différents pays, mais d'apprécier la portée que peut avoir la danse inclusive sur les représentations du handicap auprès d'un public varié. Les deux compagnies contactées sont les suivantes :

« Corpuscule Danse » est une compagnie de danse intégrée située à Montréal au Canada. Elle a été fondée en 2000 par France Geoffroy, Martine Lusignan et Isaac Savoie. C'est la première

compagnie professionnelle de création de danse intégrée au Québec (Corpuscule Danse, 2018). Elle propose deux volets, un volet « performance » et un volet « enseignement ». Le premier volet concerne les danseurs professionnels pour la création de projet, le second concerne des cours proposés à des danseurs de tous les âges avec ou sans handicap. Les différentes activités menées par la compagnie visent à favoriser la diversité, l'inclusion et le mieux-vivre ensemble.

La compagnie « Au nom de la danse » propose des cours de danse adaptée et de danse inclusive. Elle a été créée en 2003 par Cécile Martinez, à Toulon en France. Le but est que chacun des danseurs, avec ou sans handicap, puisse se découvrir en tant qu'artiste. Le but de leur pratique de danse inclusive n'est pas thérapeutique mais bien dans un sens de favoriser le bien-être, la communication et la création.

3.3 Les participants

Les participants à cette recherche sont des danseurs non professionnels ayant au moins un an d'expérience en danse inclusive. Il était nécessaire qu'ils aient au minimum un an de pratique afin qu'ils aient pu répéter l'expérience plusieurs fois pour avoir une réflexion sur une potentielle influence de la danse inclusive sur leurs représentations du handicap. Toutes les personnes interrogées sont majeures. Certains danseurs se considèrent comme vivant avec une incapacité physique les limitant pour effectuer certains mouvements ; cela peut être une incapacité touchant le haut de leur corps et/ou le bas de leur corps. Cette incapacité peut être de naissance, découler d'un accident ou d'une maladie. Les autres danseurs interrogés ne se considèrent pas comme ayant une incapacité physique. Certains de ces danseurs sélectionnés ont l'habitude de pratiquer avec une personne qui n'a pas les mêmes capacités motrices ou physiques qu'eux-mêmes.

3.4 Déroulement de la recherche

3.4.1 Recrutement des participants

Dans un premier temps j'ai contacté par courriel les compagnies de danse inclusive ou de danse intégrée afin d'expliquer ma recherche (Annexe A). À ce moment-là je leur ai demandé s'il était possible d'obtenir les coordonnées de leurs danseurs afin de prendre directement contact avec eux pour leur transmettre une lettre d'information expliquant ma recherche avec mes coordonnées (Annexe B) et un formulaire de consentement à remplir s'ils souhaitent participer à cette recherche.

À l'intérieur de cette lettre d'information étaient détaillées les critères de sélection permettant de cibler les participants. Afin de participer à cette étude il fallait avoir au minimum un an d'expérience d'activité de danse inclusive/intégrée, être majeur, parler français, avoir la capacité de comprendre et de répondre oralement aux questions posées, se reconnaître comme ayant une incapacité physique et se reconnaître comme n'ayant pas d'incapacité physique. Huit danseurs volontaires ont été recrutés pour participer à cette recherche. Dans cet échantillon il y avait autant de personnes se considérant avec que sans incapacité motrice.

3.4.2 Outils et méthodes de collecte de données

Dans le but de recueillir les représentations du handicap des danseurs pratiquant la danse inclusive il est nécessaire de mener des entretiens (cf. Annexe D). Ces derniers ont été, dans un premier temps, inspirés de l'entretien d'explicitation (Vermersch, 1991) afin de guider un maximum le danseur à chercher dans ses souvenirs pour qu'il puisse évoquer des moments précis de son expérience. Afin de remarquer une potentielle influence de la danse inclusive sur les représentations du handicap du danseur, l'entretien était dans un second temps semi-directif. Un second entretien a pu être prévu avec les danseurs sélectionnés. Celui-ci était plus de l'ordre d'un approfondissement. Il a permis de revenir sur certains points pour valider ma compréhension.

3.4.2.1 Entretien d'explicitation

L'entretien d'explicitation aide l'interviewé à verbaliser ; « Son objectif est de guider le sujet dans la verbalisation précise du déroulement de sa conduite, c'est à dire la suite de ses actions matérielles et/ou mentales » (Vermersch, 1991, p. 63). L'entretien d'explicitation est guidé dans le sens où il ne permet pas à l'interviewé de dire tout ce qui lui vient à l'esprit. Ce n'est pas pour autant que le chercheur doit induire les réponses de son interlocuteur (Martinez, 1997). Selon Vermersch (1991), le but de ce type d'entretien est de faire évoquer à l'interviewé une situation qui s'est déjà produite. Pour cela, il doit verbaliser et décrire les faits. La manière de poser les questions lors d'un entretien explicite est très spécifique, il est important de se référer à un moment précis vécu par le sujet. Ce dernier doit le décrire et l'interviewer doit le guider pour l'aider à ce que ce soit le plus précis possible (Annexe D). Toutes les questions posées doivent recevoir des réponses basées sur l'observation dans le sens où l'interviewé est qualifié comme observateur de cette situation passée. Elles sont une aide à la description des actions. Il est important d'éviter toutes les questions commençant par « pourquoi ? » en privilégiant les questions répondant à « comment ? » ou

« quoi ? ». Il est judicieux de toujours cadrer l'entretien afin que l'interviewé ne se disperse pas. Deux cadres sont nécessaires durant toute la durée de l'entretien, les cadres temporel et causal. Concernant le premier cadre temporel, chaque action a un début, des étapes et une fin. Le but de l'interviewer est de faire expliciter ces informations au sujet en posant des questions précises comme; « Par quoi as-tu commencé ? », « Et ensuite qu'as-tu fait ? », « Comment savais-tu qu'il n'y avait plus rien à faire ? » (Vermersch, 1991, p. 69). Le cadre causal correspond quant à lui « aux limites et aux contraintes de la causalité matérielle » (*ibid.*). En d'autres termes, il est important pour l'interviewer de connaître toutes les étapes de la procédure effectuée par le sujet même si ces dernières paraissent évidentes.

3.4.2.2 L'entretien semi-directif

Afin de recueillir les éléments de la danse inclusive ayant une potentielle influence sur les représentations du handicap du danseur, l'entretien semi directif était indispensable. Grâce à cet outil, les danseurs ont pu mettre leurs propres mots sur leur expérience et s'exprimer plus librement, avec leur propre langage sur le sujet amené. Il était important d'orienter l'entretien par des "reformulations" et des "relances". Les reformulations avaient pour objectif de résumer les dires de l'interviewé et pouvaient l'inciter à préciser un point sur lequel il s'était exprimé. La chercheuse s'est servie des relances en répétant le mot énoncé par le sujet, elles sont toujours en lien avec les thèmes du sujet déterminé avant l'entretien inscrit sur la grille d'entretien du chercheur (Annexe D). Ces relances avaient pour objectif d'approfondir et éclaircir les dires de l'interviewé. La chercheuse continuait de relancer l'interviewé jusqu'à ce qu'une partie de l'entretien soit considérée comme terminée, c'est-à-dire que le sujet n'ait plus rien à ajouter dessus. Ensuite, la chercheuse choisissait un autre thème à aborder intéressant pour sa recherche, présent ou non dans son guide d'entretien, puis reprenait le même schéma et ainsi de suite jusqu'à ce que tous les thèmes aient été abordés (Roussel et Wacheux, 2014). L'objectif ici était d'évoquer ce qui leur est propre, à travers leur vécu et leur personnalité, pour atteindre ce qui est social, ce qui relève de la culture (Michelat, 1975). Ces entretiens ont validé ou infirmé certaines hypothèses (Novo et Woestelandt, 2017). L'entretien permet de récolter des données plus ou moins subjectives, il est important de les ancrer dans la réalité en demandant au sujet de donner des exemples de situations concrètes (Romelaer, 2005). L'entretien était porté sur les croyances et les représentations des sujets. En effet, le but de l'entretien était d'avoir des renseignements sur la manière dont se situe le danseur

face au stigmaté, et sur la manière dont il se représente son corps dans la pratique de danse inclusive. De ce fait, une partie de l'entretien était réservée au concept du stigmaté et une autre portait sur la relation entre le sujet et son corps.

3.5 Analyse des données

L'objectif de cette recherche était d'examiner comment la danse inclusive pouvait exercer une influence sur les représentations du handicap et sur le rapport au corps des danseurs. Cependant pour pouvoir la remarquer il est nécessaire dans un premier temps de définir les représentations sociales des danseurs. Étant donné qu'il n'y a pas de théorie préalable qui permettrait à priori d'analyser ces données la méthodologie de la théorisation ancrée (Glaser et Strauss, 1967) a été utilisée comme technique d'analyse de données. Elle permet la construction d'une théorie, c'est ce à quoi tend cette recherche en tentant de développer, à terme, les différents effets de la danse inclusive sur les représentations du handicap des danseurs et sur leur rapport au corps. On va donc procéder de cette manière parce que cette méthodologie fait émerger une théorisation qui n'existe pas à priori.

Pour mettre en place une théorie, la chercheuse doit comprendre de manière approfondie le phénomène étudié. C'est le but de la théorisation ancrée. Dans cette recherche il apparaît important et souhaitable d'adopter cette méthode d'analyse des données pour comprendre les expériences vécues par les danseurs.

La théorisation ancrée est marquée par la circularité et nécessite de faire des allers-retours entre la collecte des données, l'analyse et la codification des résultats obtenus, la théorie et les prises de notes du chercheur. Ce schéma se répète jusqu'à ce que la chercheuse atteigne une saturation des données, c'est-à-dire, lorsqu'il aura exploré toute la variété des situations. À ce moment-là, il y aura une intégration de la théorie et une diminution du nombre de catégories sera observée. L'intégration des divers éléments théoriques permettra une « présentation unifiée de la théorie » (Guillemette et Luckerhoff, 2012, p.27). La figure ci-dessous schématise ce processus.

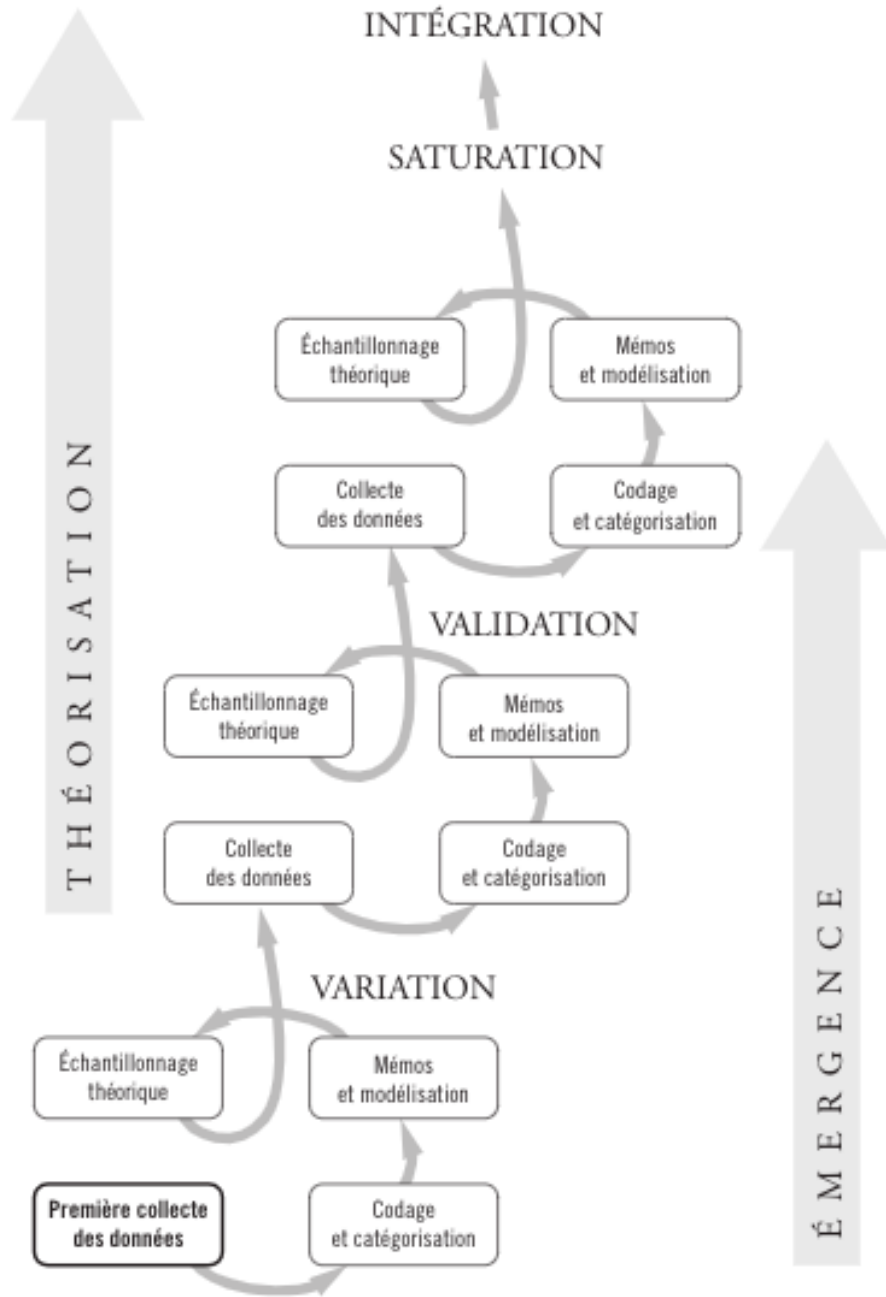


Figure 2 : La démarche méthodologique (Guillemette et Luckerhoff, 2012, p. 28)

Cette figure permet de comprendre la comparaison entre la théorie et la réalité observée. Comme le veut la théorisation ancrée, la collecte et l'analyse des données seront faites de façon simultanée tout au long de la recherche jusqu'à ce qu'il y ait une saturation des données (Guillemette et Luckerhoff, 2012).

En effet, pour ancrer la théorie au maximum dans les données il est important de toujours confronter les informations entre elles, comparer les données des différents entretiens entre elles (Glaser et Strauss, 2009). La comparaison entre les données est importante dans le but de catégoriser au mieux les résultats pour ensuite en faire une généralisation et ainsi une théorie. La théorie évolue au fil de l'analyse, il est donc essentiel d'analyser les résultats au fur et à mesure. La revue de littérature est constamment mise à jour afin de comparer les résultats de l'étude à ceux dans les écrits (Couture, 2003). Ces lectures ont pu confirmer des hypothèses, les tester, les approfondir ou elles ont permis de changer de direction. Chacun des entretiens a été enregistré puis retranscrit intégralement afin de respecter les propos des participants.

CHAPITRE 4

RÉSULTATS

Pour rappel, la question principale de cette recherche exploratoire est de connaître l'influence de la danse inclusive sur une possible variation des représentations du handicap et du rapport au corps des danseurs. L'objectif de la recherche est donc d'examiner la relation entre la danse inclusive, les représentations du handicap des danseurs participant à cette pratique et leur rapport au corps. Cette étude exploratoire vise à répondre aux objectifs spécifiques suivants : 1. Documenter la représentation du handicap et ses variations chez des danseurs pratiquant la danse inclusive ; 2. Examiner l'influence potentielle de la danse inclusive sur les représentations du handicap des danseurs ; 3. Documenter le rapport qu'ont les danseurs à leur corps. J'ai tenté d'y répondre grâce aux dires des huit danseurs ayant volontairement accepté de participer à cette étude. Quatre d'entre eux se reconnaissaient comme ayant des incapacités motrices. Tous avaient une expérience de danse inclusive supérieure à un an. Les résultats ressortant de ces entretiens peuvent être répertoriés en deux parties. Une première partie sur le handicap et ses représentations sociales et une seconde sur le rôle de la danse inclusive. Au sein de la première partie, le handicap et ses représentations sociales d'une manière générale sera évoqué. J'aborderai la perception du handicap des participants, le handicap face à une norme sociale et enfin la normalisation du handicap. Dans cette première partie, j'ai volontairement distingué les propos des danseurs vivant avec une incapacité des propos des autres danseurs pour rédiger la sous-partie évoquant les perceptions du handicap des participants. Pour ce sujet, j'ai pu constater que les propos des danseurs vivant avec ou sans incapacité motrice ne se rejoignent pas. La seconde partie parlera de l'influence que peut avoir la danse inclusive sur la pratique de la danse, sur les danseurs et sur le corps des danseurs, et, plus précisément, la manière dont ils le considèrent. Ces résultats ne peuvent pas être généralisées, car le nombre de participants est trop restreint. Ils apportent toutefois un éclairage préliminaire, une certaine tendance de l'influence que peut avoir la danse inclusive sur les représentations du handicap et sur la manière qu'ont les danseurs de considérer leur corps.

4.1 Le handicap et ses représentations sociales

Lors des différents entretiens, il a été demandé à chaque personne interviewée de donner sa propre définition du mot handicap. Grâce à leur réponse, différentes perceptions du handicap ont pu être

distinguées chez les participants se considérant ou non en situation de handicap. Aussi, l'importance de la norme sociale dans la définition du handicap sera abordée tout comme la reconnaissance du handicap au sein de la société.

4.1.1 La perception du handicap

Ici, il est important de différencier les propos recueillis par les personnes se considérant en situation de handicap de ceux des personnes se considérant comme « valides ». En effet, on ne perçoit pas de la même manière le handicap quand on le vit et quand on le côtoie. Pour plus de clarté cette distinction sera mise en avant. Cette distinction va permettre de cibler directement les différentes perceptions du handicap en fonction de comment la personne se considère, avec des incapacités ou non.

4.1.1.1 La perception du handicap des participants se considérant comme vivant avec une incapacité motrice

La première idée qui peut ressortir chez certains participants ayant une incapacité motrice et donc se considérant en situation de handicap est que c'est une caractéristique de la personne reflétant une ambiguïté. Le handicap est présenté comme une caractéristique propre à l'individu qui lui confère un fonctionnement différent de celui de la norme reconnue sans pour autant altérer sa qualité fondamentale d'être humain. En effet cet aspect est mis en avant par deux participants ; l'un explique que « le handicap, c'est une caractéristique comme n'importe quelle autre dans l'aspect de l'humain » (PA3), et l'autre dit que « [c]'est un autre paramètre qui compose l'humain, c'est pas un défaut de la personne » (PA8). Un autre participant conçoit que cette caractéristique qu'est le handicap ne définit pas la personne en tant que telle : « Le handicap, ça fait partie de nous [...]. Ça ne nous définit pas en tant que personne » (PA1). Pour certains cette caractéristique ne les empêche pas de se voir « comme tout le monde ». En effet, pour (PA4) « [...] une personne avec handicap c'est une personne comme toutes les autres, seulement elle a une capacité moindre que celle des autres [personnes n'étant pas considérées comme ayant un handicap] ».

La seconde idée apparue dans des propos des participants se considérant comme vivant avec une incapacité motrice est que le handicap peut être perçu comme un obstacle, une entrave à la liberté d'agir. En effet, (PA1) explique que « [c]'est juste une barrière [...], un obstacle à franchir ». Le handicap se traduit en des obstacles dans la vie quotidienne. Une personne en situation de handicap

c'est « comme quelqu'un qui n'a pas les accommodements nécessaires pour vivre fluidement avec ces différences-là [...] » (PA3). Aussi, les personnes rencontrent des obstacles quotidiennement, « [c]'est persistant dans le temps et ça fait rencontrer des obstacles dans les activités de la vie courante » (PA1). La notion de persistance dans le temps vient amplifier l'obstacle. Un autre participant ajoute que le regard de l'autre constitue aussi un obstacle : « [j]e me vois un peu comme tout le monde, puis j'aimerais ça que tout le monde me voit comme tout le monde » (PA8). Le regard de l'autre peut donc également être un obstacle supplémentaire pour la personne vivant avec des incapacités.

Le handicap est également perçu comme « une question environnementale [...] et social[e] » (PA8). En effet, un participant confie : « [j]e ne vois pas le handicap d'un point de vue médical mais plus d'un point de vue social, donc je dis toujours "en situation de handicap". Tout dépendant de ce qu'on fait et d'où on est, tout dépend de l'environnement dans lequel on gravite » (PA8). Le handicap résulte ainsi de la rencontre des caractéristiques de la personne avec son environnement, ce qu'explique un autre participant :

Le handicap est la résultante de l'état d'esprit ou d'une situation face à laquelle se retrouve un individu vivant avec une déficience sensorielle ou physique en accord avec l'environnement dans lequel il vit. Parce qu'en réalité, selon moi, le handicap n'existe que lorsque la personne qui a une déficience, [qui] ne voit pas, [qui] n'entend pas, [qui] ne peut pas bien marcher ou [qui] ne peut pas utiliser ses membres inférieurs ou supérieurs, [...] se retrouve dans son environnement de vie [où il y a] des barrières causées par d'autres individus ou causées par l'environnement. [C'est alors qu'elle] se retrouve en situation de handicap. (PA2)

Selon les participants de cette étude se considérant comme vivant avec une incapacité motrice, le handicap est une caractéristique de la personne, elle ne définit pas la personne en tant que telle. Il peut parfois être un obstacle dans la réalisation des habitudes de vie de la personne, obstacle qui peut être d'autant plus important lorsque la société n'est pas adaptée pour accueillir ce handicap.

4.1.1.2 La perception du handicap des participants se considérant comme « valides »

Chez les participants se considérant comme valides, la notion de la différence a été mise en avant. Elle peut être interprétée de diverses manières, mais les participants utilisent essentiellement ce terme pour évoquer une différence par rapport à une norme sociale (implicite) de validité. Cette différence est évoquée à travers plusieurs propos des participants. Selon (PA7) le handicap est

« une différence qui n'est pas prévue dans le monde extérieur », alors que (PA6) explique pour sa part « [qu'] il y a des personnes qui peuvent bouger différemment, [qu'] elles vont le faire à leur manière mais elles vont le faire ». Il ajoute que « le handicap – à quelque part – n'existe même pas pour [lui], [que] ça commence à exister le jour où [l'on se] met en tête que l'autre n'est pas capable de faire ce qui doit être fait parce qu'il est différent ; il va le faire à sa manière ça finit là, et il va y arriver » (PA6). Selon lui, le handicap existe seulement lorsque la personne se considérant comme valide refuse d'admettre qu'il est possible de réaliser les choses d'une manière différente de la norme sociale. La différence peut aussi être employée pour qualifier un manque : « C'est ce qui arrive quand quelqu'un a une différence physique ou psychologique ou comme dans son fonctionnement, [...] des différences, un manque au niveau physiologique » (PA7). C'est un manque par rapport à la norme sociale, par rapport aux représentations sociales. La seconde idée émergeant des propos des participants est que le handicap est une différence par rapport au participant qui parle. C'est en effet l'idée exprimée à travers la citation de (PA5) : « Elles [les personnes en situation de handicap] n'ont peut-être pas les mêmes capacités intellectuelles et physiques que nous ». Aussi, la différence a été abordée pour décrire les différents handicaps qui pouvaient exister : « C'est assez large parce qu'il y a beaucoup de sortes de handicap » (PA7) et, selon un participant, « tout le monde a un handicap » (PA6).

Lorsqu'on parle de handicap, il est question de difficultés, d'obstacles chez les participants se considérant en situation de handicap. Idée qui n'a pas émergée chez les participants se considérant comme valides. Les premiers décrivent le handicap comme une caractéristique avec laquelle ils vivent au quotidien tandis que les seconds décrivent davantage ce que représente le handicap d'une manière générale et par rapport à une norme sociale. En effet, ils vont se référer à cette norme ou dans certains cas à eux-mêmes pour définir ce qu'est le handicap. Les personnes se considérant comme « valides » rapportent ce qu'elles perçoivent des personnes en situation de handicap à la perception de leur propre normalité, tandis que ces dernières se voient simplement affectées d'une caractéristique, c'est à dire qu'elles se voient chacune comme singulières. Les personnes dites « valides » voient les personnes dites « handicapées » comme une catégorie différente. Les personnes dites « handicapées » se voient comme des singularités subissant des limitations pour agir, des entraves à l'exercice de leur liberté. Elles se savent socialement regroupées sous l'étiquette « handicap ». Les participants en situation de handicap ont exprimé que, dans certaines situations,

c'était la réaction des personnes dites « valides » quand ils croisent leur regard qui peut créer une situation de handicap.

4.1.2 Les représentations sociales

Dans cette prochaine section, les propos des participants se considérant comme vivant avec une incapacité motrice ne sont plus distingués de ceux des personnes se considérant sans incapacité motrice. J'ai pu observer une certaine similitude et cohésion entre les propos des différents danseurs ne justifiant plus l'intérêt de distinguer les propos des danseurs vivant avec une capacité diverse. Pour parler de handicap, les participants se réfèrent aux représentations sociales, aux normes de la société. Ce participant explique ce qu'est la norme de l'être humain : « On a une définition de l'être humain, deux bras, deux jambes, un tronc, une tête, ça marche, ça bouge, ça court, ça danse » (PA6). Par ce principe, le handicap ne correspondant pas à cette norme, la personne en situation de handicap va être hors norme. C'est ce qu'explique un autre participant à travers sa définition de handicap : « [C'est] quelque chose on va dire qui est hors norme du point de vue de ce qui a été établi par la société [...]. [C'est] quelque chose dans notre corps qui nous limite dans un mode de vie ordinaire [établie par cette] société » (PA7). À présent, le regard porté sur la personne en situation de handicap va être étudié ainsi que les stratégies auxquelles ont recours ces personnes pour vivre en société.

4.1.2.1 Le regard porté sur la personne en situation de handicap

À travers les dires des participants, l'idée qui en est ressorti est que le regard de la société a un impact sur la personne en situation de handicap. La société peut avoir différentes visions du handicap. Par exemple, elle peut réduire la personne en situation de handicap à seulement son handicap : « Une personne qui me voit moi, voit juste une fille dans un fauteuil roulant, ou pire voit juste le fauteuil roulant » (PA1). Un autre participant caricature en disant que la personne en situation de handicap « [...] peut paraître comme un monstre au premier abord » (PA7). Plus particulièrement, d'après un participant, c'est la réaction des autres qui va avoir un impact sur la personne en situation de handicap :

[J]e suis allée me promener [...], j'ai une démarche particulière, je ne marche pas comme..., je boite un peu, mon corps penche plus d'un bord que l'autre fait que c'est ça que les gens..., c'est ceux qui me regarde, c'est ceux qui me font des beaux sourires, la plupart vont me dire bonjour, ou même les enfants vont tellement me regarder qu'ils

vont tomber, [...] c'est plus le regard de pitié ou de dégoût, des choses comme ça.
(PA1)

Dans la citation du participant ci-dessus, il peut être perçu que la personne en situation de handicap va provoquer une réaction chez la personne qui la regarde. Plus largement, la différence va engendrer une réaction. En effet, le participant explique qu'il se déplace d'une manière qui diffère de la norme et cette différence va être repérée par autrui. C'est d'ailleurs ce qui va provoquer la distinction entre soi et autrui, et le rejet de la part de l'autre. Par ailleurs, un participant affirme que « le handicap est bien plus dans le regard de l'autre » (PA6).

4.1.2.2 Des stratégies auxquelles recourir pour les personnes en situation de handicap

La première stratégie identifiée par les participants de cette étude est l'acceptation de son handicap. C'est ce qu'explique (PA8) en disant : « Pour moi, c'est juste une condition à accepter, puis on passe à autre chose ». Cependant, selon un autre participant, l'acceptation du handicap n'est jamais acquise, elle peut varier dans le temps :

Une chose est sûre, une personne en situation de handicap ne s'y habitue jamais, en tout cas à ma connaissance, on vit avec, on fait avec, mais on ne s'y habitue jamais parce que quels que soient les efforts que tu fais il y a toujours quelque chose dans une journée qui te rappelle que tu n'es pas comme les autres. Volontairement ou involontairement donc pour moi le handicap c'est comme un fardeau qu'on doit porter toute la vie avec le sourire. Malheureusement ou heureusement ça dépend d'où on est.
(PA2)

Pour réaliser leurs habitudes de vie les personnes en situation de handicap sont obligées de recourir à différentes stratégies d'adaptation. Certaines se sentent obligées de prouver leur capacité au reste de la société. En effet, comme le dit un participant, « [...] nous devons toujours démontrer que nous savons, que nous pouvons... c'est une charge très lourde [...] c'est difficile et ça fatigue » (PA4). D'autres recherchent des solutions, c'est le cas de (PA8) qui explique : « [je] n'ai pas une vision à part, c'est juste qu'il faut que je *deal* avec puis je vais trouver des solutions, moi je suis toujours en mode solution ». Un participant ajoute que de toujours devoir trouver des solutions a permis de développer sa créativité : « [...] dans le fond, je pense que le handicap aussi ça fait en sorte qu'il faut développer une certaine créativité à trouver des solutions parce qu'on fait face à des obstacles » (PA3).

4.1.3 Vers un changement de regard

D'après l'un des participants qui se considère en situation de handicap, il reste du chemin à parcourir pour que les personnes en situation de handicap soient considérées comme des personnes à part entière :

Il y a encore beaucoup de travail à faire, il y a encore beaucoup de stéréotypes, de préjugés à faire tomber dans la société pour, justement, faire comprendre qu'on est une personne avant tout, avant d'avoir un handicap, donc je pense qu'il y a encore beaucoup de travail [à faire] auprès du grand public. (PA1)

Toutefois, à travers cette recherche un changement de regard a pu être remarqué lorsque les personnes avec et sans handicap se rencontrent et évoluent ensemble. Dans cette partie sera abordée la rencontre des singularités de chacun pour, peu à peu, aller vers une euphémisation des différences, c'est-à-dire une atténuation des différences.

4.1.3.1 Une rencontre des singularités

Selon les participants, la rencontre entre les personnes avec un handicap et les personnes sans handicap permet une connaissance – voire une reconnaissance – des capacités des personnes en situation de handicap. En effet, un participant appuie l'idée que si nous ne côtoyons pas de personnes en situation de handicap nous aurons tendance à sous-estimer leurs capacités :

On peut avoir des stéréotypes quant au handicap : il y a à mon sens une vraie méconnaissance du [...] handicap dans notre société. Lorsque nous ne côtoyons pas de personnes porteuses de handicap, nous ne sommes pas en mesure d'imaginer tout ce qu'ils (sic) sont capables de faire. (PA5)

Ainsi être en contact avec les personnes vivant avec une incapacité permettrait de les connaître et de reconnaître des capacités que la seule perception superficielle de l'incapacité manifeste empêche généralement de percevoir. La seconde idée issue de l'analyse des données est la nécessité d'adaptation. Un participant met en avant l'idée que c'est l'environnement qui doit être adapté aux personnes : « On adapte les affaires à nous, c'est pas à nous de s'adapter au système, c'est le système pour l'individu et non l'individu pour le système » (PA6). Un autre participant insiste sur la notion d'indulgence envers les personnes en situation de handicap : « Il faut être un peu plus indulgent sur certains trucs, il faut s'adapter forcément » (P7). Le fait de côtoyer fréquemment les personnes en situation de handicap pourrait également exercer une influence sur la manière

d'accepter le handicap. C'est une conclusion que fait un participant à la suite de sa propre expérience :

Mais c'est vrai qu'à force d'être confronté à eux... et bien ça n'évoque pas grand-chose en fait c'est des gens comme toi et moi et qui sont normaux, qui ont juste... ce handicap en plus. Voilà donc à force d'être avec eux, de les inclure avec nous, ça... je sais pas en fait, il y a un regard qui évolue avec le handicap. (PA7)

À travers ces témoignages d'expérience une idée a été mise en avant. Celle exprimant que côtoyer des personnes en situation de handicap permettrait de rencontrer les singularités de chacun, de se rendre compte des capacités de chacun, mais pourrait également exercer une influence sur l'acceptation de ces différences et du handicap d'une manière générale.

4.1.3.2 Une euphémisation des différences

J'ai demandé aux participants quelle était leur attitude envers une personne dite en situation de handicap. Un participant se considérant comme étant en situation de handicap confie apporter une attention particulière aux autres personnes qui sont dans la même condition que lui : « Étant donné que je suis moi-même en situation de handicap j'ai toujours tendance à porter une attention plus particulière aux autres personnes qui sont en situation de handicap comme moi » (PA2). En effet, l'une des personnes interrogées explique que tous les danseurs de son groupe de danse ne font pas de différence entre les personnes dites en situation de handicap et celles considérées comme valides : « Je pense qu'ils ont un peu tous le même regard que j'ai, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de différence à proprement parler » (PA7). Un autre danseur rejoint lui aussi cette dernière idée : « Mon attitude envers une autre personne handicapée est la même, j'agis avec beaucoup de respect envers elle et si elle me demande de l'aide, je la lui donne comme je le ferais avec une personne qui n'est pas handicapée » (PA4). Afin d'expliquer ce phénomène d'atténuation de la différence un participant décrit un lien direct entre cette « normalisation » du handicap et l'importance de l'inclusion de chaque singularité, le rôle de l'éducation :

Parce qu'après ça dépend aussi de l'éducation, ça dépend de plein de choses, si dès le début on est baigné dans le monde du handicap de l'inclusion, de la différence, justement on n'en fait pas trop de différences, mais.... Ouais ça part de là, ça part d'une éducation. (PA7)

D'après les propos des participants la rencontre entre des personnes vivant avec et sans incapacité permettrait de déplacer son regard ailleurs que sur la différence et de connaître davantage la personne. À terme, les participants à cette recherche ont expliqué voir de prime abord les personnes avec qui ils dansaient et non leur différence. Ainsi, une atténuation de la différence est remarquée, une euphémisation des différences. Jusqu'à maintenant, seules les rencontres des différences de manière générale ont été évoquées. Dans le prochain paragraphe la rencontre des différences dans le contexte de la danse inclusive et toutes ses retombées seront abordées.

4.2 Différentes influences de la danse inclusive

La danse inclusive permet une rencontre entre les danseurs considérés comme en situation de handicap et les danseurs considérés comme « valides ». Tel que vu précédemment, la rencontre des singularités des danseurs a pu avoir des conséquences sur la manière de percevoir le handicap. À prime abord, les participants ont pu décrire une humanisation du handicap par le fait que les danseurs apprenaient à se connaître les uns les autres. Chacun des danseurs allait au-delà des singularités de la personne. L'impact que peut avoir la danse inclusive sur la pratique de la danse en elle-même, puis sur les danseurs sera approfondi à travers cette partie.

4.2.1 L'influence de la danse inclusive sur la pratique de la danse

Selon les participants interrogés, la danse est une pratique souvent normée. En effet, plusieurs danseurs interrogés ont une « image » de la danse. C'est le cas pour celui-ci : « nous avons souvent l'image des danseurs étoiles très fins » (PA5). Selon certains participants, la danse peut être représentée publiquement d'une certaine manière. C'est ce qu'explique cet autre danseur : « Ça arrive souvent que je croise des publicités de troupes de danse où tout le monde est blanc, mince, où tout le monde est debout sans problème visible » (PA3). Selon lui, la pratique de la danse peut ainsi être normée par des représentations sociales. Néanmoins il existe aujourd'hui une plus grande ouverture permettant de sortir de ces représentations normées. C'est d'ailleurs ce qui peut être remarqué grâce à la danse inclusive. Ce qui suit permet de mettre en avant ce que signifie, pour les participants, la danse inclusive et ce qu'elle implique sur la représentation de la danse.

4.2.1.1 L'inclusion de toutes les singularités pour dépasser les stéréotypes

Comme vu précédemment, la danse inclusive permet la rencontre entre les danseurs vivant avec et sans incapacité. Cette rencontre va, aux dires des participants à notre étude, avoir un effet sur la

pratique de la danse en elle-même. Certains danseurs voient la danse inclusive comme la véritable inclusion. Cette rencontre entre les différentes singularités des danseurs semble permettre d'une part une meilleure connaissance d'autrui et d'autre part que chacun puisse « se compléter » grâce à leurs différentes capacités.

Je me dis qu'on est capable de rester ensemble et de faire des choses agréables, de se compléter mutuellement. Il y a forcément des choses de nous, que les personnes non handicapées ne connaissent pas. C'est en le faisant avec eux qu'ils vont le découvrir chez nous. (PA4)

Selon ce participant, les danseurs peuvent se compléter en fonction des capacités et des incapacités de chacun. L'inclusion des singularités de chacun peut également permettre un dépassement des stéréotypes et des préjugés chez le danseur pratiquant avec celui vivant avec une incapacité motrice. Plusieurs témoignages décrivent cette évolution de croyance au fil de la pratique de la danse inclusive. Un danseur de l'étude l'explique ainsi : « Au premier abord, lorsque l'on voit les danseurs en fauteuil, on se dit qu'ils ne pourront pas faire tous les pas. Mais ils sont capables de tout. Chacun fait avec ses moyens, sans jugement » (PA5). Ce même participant développe ce changement de perception et de relation entre des corporéités présumées différentes :

[...] Ça a été une réelle découverte que de danser avec eux. Je me suis rendu compte que j'avais plein de peurs : de leur faire mal, de rentrer dans leur espace, etc. [...] C'est même eux qui me poussent dans mes retranchements, en me disant que je suis capable de les lever de leurs fauteuils par exemple, sans leur faire mal. Finalement je les pensais beaucoup plus fragiles qu'ils ne le sont en vérité. (PA5)

Un autre témoignage vient appuyer cette même idée de changement de perception, de crainte de blesser l'autre danseur vivant avec une incapacité :

Il y a un moment où il fallait que je m'asseye sur les genoux de l'un des gars qui était en béquille. [...] Je devais [...] faire comme un geste vers l'arrière et lui devait me rattraper. Et ça j'avoue ça m'a fait flipper parce que, excusez-moi le terme, il avait juste des jambes comme des baguettes. C'était très mince sur ses jambes, et moi j'allais m'asseoir dessus, j'avais peur de le briser ! Et j'étais hésitante, lui-même il [...] m'a dit « Ne t'en fait pas, j'ai déjà porté des poids plus lourds que toi, toi tu es un poids plume ». Et effectivement mine de rien, il était résistant. (PA2)

Un autre participant généralise cette idée en expliquant que ce changement de regard existe également chez la personne en situation de handicap et chez le spectateur :

À un spectacle de danse, [...] voir quelqu'un en fauteuil sur scène [...] c'est assez stéréotypé on va dire, "Ouais il est sur un fauteuil, il va baver il ne va rien faire d'autre quoi". Alors qu'en soit [...] tu te rends compte que c'est possible de faire plein de choses. [Ç]a apporte un regard différent sur le corps, sur l'image du corps pour les autres et aussi pour le danseur parce que c'est vrai que y'a beaucoup de personnes avec handicap qui [...] découvrent après ce qu'ils peuvent faire avec leur corps et le corps des autres justement et ils se disent "Ah ouais [...] je suis capable de faire ça". (PA7)

En d'autres termes, pratiquer la danse inclusive ou regarder un spectacle de danse inclusive peut permettre de questionner les représentations sociales et les capacités des personnes en situation de handicap : « Ça fait également sortir de sa zone de confort, de tous les stéréotypes et croyances limitantes que nous avons en nous, souvent inconsciemment » (PA5).

À la lumière des données analysées, se rendre compte de la capacité de chacun à faire les choses permet de dépasser les stéréotypes et les préjugés sur le handicap. Plus largement encore, la danse inclusive permet un dépassement des stéréotypes de la danse en elle-même. Comme l'affirme (PA6) : « Ce que j'aime c'est que je travaille avec du monde qui est en train de décroiser l'espèce d'image de la danseuse longue et filiforme [...] qui fait de belles arabesques [...] ». La danse inclusive peut permettre de dépasser les idées reçues en rendant possible la pratique de la danse pour une personne dite en situation de handicap. Elle crée l'espace pour que chaque personne puisse danser avec ses singularités. Par conséquent, la danse inclusive déconstruit l'image de la danse où seul un certain type de corps est capable de danser gracieusement.

4.2.1.2 L'adaptation de la danse

Selon les participants à l'étude l'adaptation est le point clé de la danse inclusive. En effet les chorégraphes vont devoir s'adapter aux capacités et limites des danseurs pour construire la chorégraphie. « [L]es professeurs de danse nous donnent les mouvements que nous devons faire. France (professeur de danse), elle a un handicap, elle évalue toujours si nous pouvons faire les mouvements, sinon elle les modifie au besoin pour que nous puissions les faire » (PA4). Les danseurs, quant à eux, doivent s'adapter les uns aux autres. Le danseur se considérant comme valide doit s'adapter au danseur qui est en situation de handicap, et inversement. C'est ce qu'explique ce participant :

Chaque danseur doit s'adapter aux autres, car la danse nécessite justement une interaction entre tous les membres du corps de danse. Quand je danse avec un autre

danseur, je dois régler la vitesse de mon fauteuil roulant afin que nous puissions réaliser le mouvement requis dans cette partie de la danse. Si ma chaise est à grande vitesse, mon partenaire ne pourra pas bouger correctement, même si nous pouvons danser nous finirons avant les autres, donc il n'y a pas de synchronisation. Au contraire, si ma chaise est à basse vitesse, mon partenaire ne pourra pas non plus bien danser car il a beaucoup de temps et même les autres danseurs devront nous attendre. (PA4)

Le rythme de la danse pouvait également varier suivant les capacités des danseurs et c'est ce qu'apprécie cet autre participant : « [...] c'était aussi agréable de voir que la vitesse de danse n'était pas obligée d'être pareil pour tout le monde. [Q]uand on accomplissait un geste, même si c'était au ralenti, c'était quand même "LA FÊTE !" » (PA3). Selon ces différents témoignages, la clé de la danse inclusive apparaît donc résider dans l'adaptation, car tout le monde doit s'adapter et ne pas se limiter à ce que les incapacités prédisent pour que chacun puisse participer, aussi bien les chorégraphes que les danseurs.

4.2.2 L'influence de la danse inclusive sur le danseur

Les données illustrent que la danse inclusive peut avoir une répercussion sur le danseur. Ce qui suit présente l'intérêt d'une telle répercussion pour le danseur lui-même mais également pour les autres danseurs qui l'entourent. L'intérêt va se porter sur la manière dont la danse inclusive peut exercer une influence sur l'acceptation de soi pour le danseur lui-même et sur la manière dont elle peut permettre dans le même temps de découvrir l'autre danseur pratiquant avec lui.

4.2.2.1 Une acceptation de soi

Il semble que la danse inclusive permette à certains danseurs de se découvrir autrement qu'à travers leur handicap. C'est ce qu'explique ce participant en expliquant que la pratique de la danse lui permet d'oublier son handicap :

C'est bizarre mais quand je suis dans la danse, dans le spectacle, j'oublie que j'ai un handicap. Pour moi la danse me permet de faire des mouvements comme les autres, avec adaptation mais je le peux faire, pour cette raison je sens que je ne suis pas une personne handicapée. (PA4)

Ici, le participant exprime l'idée que la danse inclusive lui offre la possibilité « de faire des mouvements comme les autres », ce qui le fait se sentir capable, c'est peut-être pourquoi il dit en oublier son handicap. À travers la pratique de la danse inclusive, le participant trouve un espace d'exercice de son pouvoir d'agir. Cette citation met en lumière que la danse peut constituer un

moyen pour surpasser les contraintes existantes à l'extérieur. Ce même participant explique qu'il n'y a plus de limite, même son handicap n'en est plus une lorsqu'il danse, c'est le moment où il peut être « comme les autres » (PA4). En plus du dépassement de certaines limites, la danse inclusive permet au danseur un gain de confiance en lui-même : « Ça (*la danse inclusive*) m'a apporté une meilleure confiance en moi » (PA1). Pour certains, la danse inclusive ne leur permet non pas d'oublier leur handicap mais de faire avec. En effet, cette pratique de danse peut jouer un rôle sur l'acceptation du handicap. C'est ce qu'expliquent les participants suivants : « C'est à partir de la danse que vraiment j'ai commencé à plus accepter qui je suis, avec ce que j'ai » (PA8) ; « [la danse inclusive] m'a apporté aussi une autre perspective de dire, c'est possible de faire de la danse, malgré ton handicap » (PA1). En plus d'accepter son handicap, la danse inclusive peut permettre à la personne de se valoriser :

Je vivais quelques frustrations parce que je me comparais à des danseurs qui étaient en fauteuil roulant manuel, ils pouvaient faire des galipettes que moi je ne pouvais pas faire en fauteuil électrique. Je voyais ça comme un gros frein, je me sentais enfermée dans du métal et je ne voyais pas comment pouvoir danser, jusqu'au jour où j'ai compris que c'était possible de danser et que même moi je pouvais aider d'autres personnes qui n'étaient pas en situation de handicap. Et ça, ça a changé toute ma façon de penser, depuis je m'amuse à dire que je suis devenue la porteuse parce que les gens qui grimpent sur mon fauteuil ils font des galipettes, donc je suis devenue celle qui soulève, celle qui porte les gens. Puis si je ne suis pas là, bah le numéro n'est pas là. Donc ça a changé toute ma vision de « aidant/aidé » parce que là tout d'un coup c'est moi qui était devenue l'aidant. [...] Et puis c'est là que j'ai pu prendre beaucoup de confiance en moi et dire « bah je ne suis pas juste le boulet pour tout le monde, je suis celle qui va aider les autres aussi ». (PA8)

Le rôle qu'a pu jouer la danse inclusive sur ce participant est mis en avant ici. Le début de ce témoignage explique que durant les cours de danse, le danseur se retrouvait en situation de handicap dans son fauteuil roulant électrique alors que les autres en fauteuil roulant manuel ne lui semblaient pas l'être. À la fin, le participant explique le cheminement de l'acceptation de l'utilisation de son fauteuil roulant électrique pour danser, il est même devenu son outil indispensable pour pratiquer la danse. Cette citation exprime un enjeu de pouvoir d'agir dont se saisit le participant. Ce témoignage évoque également l'idée d'aider l'autre ; ici, c'est la personne dite en situation de handicap qui va apporter son aide aux danseurs valides. Cette notion d'aide a été remarquée par un autre participant à travers la danse inclusive :

[...] je peux aider les autres, je veux dire, à l'aide de mon corps, à l'aide de je ne sais pas, de plein de choses, de mes dires, de ce que je peux faire... Un peu comme une passerelle pour aider les personnes en situation de handicap quoi. Comme eux m'aideraient je veux dire. On est un peu comme des piliers qui soutiennent un pont qui véhicule une richesse et une diversité de propositions artistiques. (PA7)

Dans ces deux derniers témoignages l'idée d'une entraide physique mutuelle entre les danseurs émerge. Ici, dans la danse, c'est le résultat collectif qui prime sur les capacités individuelles de chaque danseur. Cette partie permet de rendre compte que la danse inclusive peut apporter quelque chose au danseur, comme le fait de permettre à chacun de se connaître davantage et de se découvrir différemment.

4.2.2.2 Une écoute de l'autre

La danse inclusive est une pratique où les danseurs dansent tous ensemble, c'est pourquoi, en plus de se découvrir soi-même, cette pratique permet de découvrir l'autre. On comprend à la lumière des propos des participants que la danse inclusive est un travail d'équipe, que les danseurs dansent avec les singularités de chacun et qu'ils doivent s'adapter pour rendre une chorégraphie belle et construite. C'est ce qu'explique (PA4) : « Chaque danseur doit s'adapter aux autres, car la danse nécessite justement une interaction entre tous les membres du cours de danse ». J'ai pu remarquer, à travers les différents entretiens un partage et une interdépendance entre les danseurs. Les danseurs s'apportent quelque chose mutuellement, ce qui peut faire penser à l'idée de besoin réciproque : « Ça apporte beaucoup justement, parce que, après dans la danse, [...] c'est vraiment un apport interdépendant, je veux dire je leur apporte quelque chose, ils m'apportent quelque chose » (PA7). Cette interdépendance entre les différents danseurs laisse imaginer qu'il y a donc un travail de collaboration entre les danseurs : « Ce que ça (la danse inclusive) m'apprend d'abord chez les autres en général, c'est que je suis capable de travailler avec eux et eux aussi sont capables de travailler avec moi » (PA2). À travers ce travail d'équipe, les danseurs remarquent une grande bienveillance entre les membres du groupe :

[La danse inclusive représente] le partage et la bienveillance surtout. C'est vrai que c'est une notion qu'on oublie un peu quand on parle de fraternité aussi. Je trouve que la danse ça fait ressortir un peu ces notions-là de partage, de fraternité, de bienveillance entre nous. On s'en rend compte vraiment là je pense, dans l'inclusif. (PA7)

Afin de danser ensemble, plusieurs participants ont évoqué l'importance de l'écoute de l'autre. Par exemple, « [...] il fallait apprendre l'écoute des uns et des autres, [...] en dansant on n'a pas le

droit de se parler, il fallait se regarder et s'écouter. C'est toute l'écoute et la présence, tu rentres dans une symbiose puis c'est totalement différent » (PA8). Un autre participant renchérit : « J'étais à l'écoute aussi des raideurs, sans que la personne me parle j'étais capable de sentir son handicap, de sentir où étaient les faiblesses, les forces, puis de pouvoir avoir en plus ce ressenti du corps de l'autre, j'aimais ça » (PA8). Cette écoute d'autrui et tout le travail d'équipe permet à terme de développer la confiance en autrui : « [...] Donc tu vois, d'apprendre aussi à faire confiance à l'autre [...] c'était un exercice qui permettait l'abandon et de travailler la confiance avec l'autre puis d'apprendre à connaître le handicap sans le verbaliser » (PA8). Cette partie a permis de rendre compte que le travail d'équipe était indispensable dans la pratique de la danse inclusive. De plus cette pratique de danse permet à chacun des danseurs vivant avec ou sans incapacité d'apprendre à connaître l'autre, de dépasser les a priori et d'approfondir les liens entre danseurs afin de pouvoir créer une relation de confiance à terme et percevoir le handicap autrement que par le médical et le soin. Au-delà des mots qui décrivent les catégories nosographiques du handicap et font du corps un objet, la danse fait du corps l'instrument même de la relation entre des humains. Une relation silencieuse et corporelle se construit entre les danseurs.

4.2.3 L'influence de la danse inclusive sur le rapport au corps des danseurs

À travers cette dernière partie je vais m'intéresser plus particulièrement au corps des danseurs et notamment à l'influence que peut avoir la danse inclusive sur le rapport à celui-ci. Dans un premier temps je me concentrerai sur l'influence que peut avoir ou non la danse inclusive sur l'acceptation du corps des danseurs. Enfin, je traiterai de comment le corps peut être redécouvert par les danseurs à travers la danse inclusive.

4.2.3.1 Vers une meilleure acceptation du corps des danseurs

À l'intérieur de cette section des similitudes ont été remarquées à travers les dires de tous les participants c'est pourquoi les propos ne sont pas distingués en fonction de leurs capacités motrices. Chaque participant interrogé percevait son corps de manière différente. Certains le voyaient comme un poids quotidien, ce qu'explique (PA1) : « Des fois des journées un fardeau, parfois c'est très très dur avec mon corps. ». Pour d'autres il ne correspond pas à la norme esthétique voulue par la société : « Je sais que mon corps n'est pas très joli. J'aimerais vraiment avoir un corps mince. » (PA4) ; « Je dirai que je ne l'ai jamais trop accepté. Il y avait toujours un truc qui n'allait pas, le poids etc. » (PA5). À l'inverse d'autres acceptent leur corps tel qu'il est : « Je me sens très bien

dans mon corps » (PA2). Pour certains danseurs, la pratique de la danse inclusive les a aidés à accepter leur corps tel qu'il est. Il n'y avait aucune limite pour pratiquer la danse, c'est ce qu'explique ce participant : « Le plus merveilleux c'est que même si je n'ai pas un corps élégant et sculpté, ce n'était pas un obstacle à la danse » (PA4). Parfois, ce sont les autres danseurs plus que la pratique de la danse en elle-même qui permet d'accepter son corps : « Ils [les danseurs en situation de handicap] m'ont permis justement d'accepter mon corps tel qu'il était. Personne ne se sent limité par son corps. On fait tous avec nos moyens. C'est très libre » (PA5). Pour ce participant la danse inclusive a permis une connexion entre son corps et son esprit : « La danse me permet de me connecter avec mon corps. Lorsque je danse, plus rien n'existe autour, je ne fais qu'un avec mon cœur et mon corps. Elle me permet d'avoir une vraie connexion avec moi-même » (PA5). La pratique de la danse peut jouer un rôle, dans certains cas, dans l'acceptation du corps du danseur. C'est ce qu'explique ce participant : « Avant d'avoir commencé la danse j'avais un certain nombre de perceptions négatives de mon corps » (PA3). Pour (PA1), la pratique de la danse lui a permis de se rendre compte de nouvelles capacités physiques :

La danse m'a permis de voir de quoi j'étais capable de faire. Mais j'étais plus dans l'idée "bon bah c'est la danse, c'est très imaginaire, très créatif", on est vraiment dans un monde totalement différent, donc on peut faire tel mouvement mais dans la vie de tous les jours, ce mouvement là il n'est pas tant nécessaire. (PA1)

À travers ce témoignage on se rend compte que ce développement de capacités physiques s'est avéré utile lors de la pratique de la danse, cependant ce participant remarquait que ses capacités de mouvements ne pouvaient pas servir dans la vie de tous les jours. Un autre danseur exprime le fait que son corps change et qu'il doit de ce fait réadapter sa façon de danser en fonction de ses capacités qui changent et qui évoluent.

Mon corps ces temps-ci me frustre beaucoup, il me fâche parce que je suis un peu comme une danseuse qui ne doit plus danser comme avant donc j'ai beaucoup plus de limitations qu'avant. [...] Mais c'est sûr que là je dois réapprendre à danser avec ce que j'ai. [...] J'ai appris beaucoup de solutions, beaucoup de choses artistiquement pour développer mon identité et là mon identité de danse change parce que mon corps ne peut plus le faire, donc c'est pour tout me ré-approprier à chaque fois que je perds quelque chose au niveau de mon corps. [...] Je suis frustrée de perdre mon autonomie. (PA8)

Dans ce témoignage on se rend compte qu'il existe la notion de ré-acceptation de son corps. En effet, ce dernier témoignage met en lumière un corps qui change au fil du temps ou en fonction de

l'évolution du handicap. Par conséquent, cette acceptation du corps est sans cesse réinterrogée dans la mesure où il s'agit d'un nouveau corps. Ainsi, la manière de danser va évoluer et changer en fonction des capacités physiques des personnes qu'elles soient en situation de handicap ou non. En d'autres termes, les résultats démontrent que l'acceptation du corps tend à évoluer et à varier en fonction de la personne et du contexte dans lequel elle évolue.

4.2.3.2 Vers une découverte de nouvelles possibilités

La danse inclusive permet à ses danseurs de se découvrir à travers cette pratique, elle leur permet également de se percevoir d'une manière différente et d'appréhender certains mouvements sous un œil différent. C'est d'ailleurs ce qu'explique (PA3) à travers ses propos :

Avant de commencer des cours de danse, à chaque fois que j'avais besoin de bouger je me disais [que] c'était chiant puis que ça faisait mal. Puis là, en danse, [...] je réfléchissais sur comment j'allais bouger mais pas en décortiquant le mouvement pour savoir comment ça allait me faire le moins mal possible mais en le décortiquant pour faire quelque chose de visuel. Je me suis rendu compte que mon corps il est pas juste fait pour la douleur, mais aussi pour le plaisir, l'expérience. (PA3)

Ici, (PA3) exprime l'idée qu'il souffrait lorsqu'il faisait des mouvements, et la pratique de la danse lui a permis de découvrir une manière de bouger où il n'était pas concentré sur la performance mais sur la beauté du geste. En effet, c'est ce dont il parle quand il ajoute que « c'est une manière de bouger qui est pas perfectionniste non plus, c'est quelque chose qui m'intéressait pour ça » (PA3). En réfléchissant à ses mouvements de manière différente, il semble avoir pu découvrir son corps différemment. La pratique de la danse inclusive a permis aux danseurs de se connaître davantage et d'avoir conscience de nouvelles capacités. C'est par exemple, ce que peuvent ressentir ces participants : « [...] créer, danser, s'exprimer, [...] l'art, c'est l'expression de soi-même. Et ultimement, c'est une démarche vers soi pour se connaître » (PA6) ; « Bah on en apprend toujours, on est toujours surpris si je puis dire. On croit se connaître mais au final, on apprend sur soi à chaque jour, à travers chaque expérience et notamment à travers la danse » (PA7). Toujours dans cette idée de découverte des possibles, la pratique de la danse permet de découvrir ses capacités et de les développer. C'est le cas pour ce participant : « Avec la danse inclusive j'ai appris que je suis capable de beaucoup de choses, je suis capable de développer d'autres sens » (PA2). La pratique de la danse inclusive peut avoir une influence sur la créativité des danseurs : « Je pense que ça permet de [...] découvrir son corps, découvrir encore une fois ce que tu es capable de faire, puis

aussi de développer ta créativité et ton imagination [...] » (PA1). Aussi, la danse inclusive a pu permettre à certains danseurs de dépasser, surpasser ses capacités. C'est ce qu'explique (PA4) : « Quand je dois faire un mouvement qui est difficile pour moi je me force beaucoup, [...] je me force pour le faire chaque fois mieux » (PA4). La danse inclusive propose à ses danseurs d'oser essayer de nouveaux gestes, de nouvelles positions. Ce peut être le travail au sol pour une personne se déplaçant en fauteuil roulant :

C'est sûr que j'ai appris des choses que je ne pensais pas que je serais capable de faire avec mon corps aussi. J'étais moins poussée à aller au sol parce que je ne serais pas capable de me relever, fait que ça m'a permis d'expérimenter certains niveaux pour voir ce que j'étais capable de faire (PA1).

En plus d'une meilleure connaissance de soi et de ses capacités physiques grâce à la pratique de la danse inclusive, certains participants ont découvert leur corps comme étant un moyen d'expression. En effet, à travers la pratique de la danse ils pouvaient exprimer leurs émotions à travers le corps :

[...] Ça m'aidait à jeter mes émotions, donc ce que je vivais dans la semaine [...], quand j'arrivais dans la danse je pouvais m'exprimer par le corps, exprimer mes émotions et mon ressenti, mes frustrations parce que je suis quelqu'un de timide. [L]a danse ça m'a permis de lâcher mes frustrations et même de m'exprimer à travers mon visage, mes expressions... (PA8)

La pratique de la danse inclusive pouvait aussi être un moment pour lâcher prise :

À travers la danse on exprime beaucoup corporellement ce qu'on ne peut pas verbaliser je trouve. Quand on se sent pas bien ou quoi on se le garde un peu pour nous et de danser ça fait du bien, ça libère... Enfin personnellement, moi c'est mon cas. Et je pense que c'est le leur aussi [les autres personnes qui dansent avec lui] et c'est pour ça que je parlais d'un moment de détente dans la semaine, où on peut souffler. C'est vraiment, on relâche toute la pression, on balance tout ce qu'on a à dire mais en dansant. (PA7)

Ces deux témoignages expriment l'idée que les mouvements du corps des danseurs remplaçaient les mots qu'ils peinaient, semble-t-il, à verbaliser. La danse leur permettait de libérer toutes émotions ou pressions bloquées dans leur for intérieur. Au vu des résultats, la danse inclusive a permis à ses danseurs de se découvrir, de se connaître, de dépasser leur limite et de lâcher prise.

CHAPITRE 5

DISCUSSION

À travers cette recherche je souhaitais connaître l'influence de la danse inclusive sur une possible transformation des représentations du handicap des danseurs ainsi que sur leur rapport au corps. L'objectif principal de la recherche était d'examiner la relation entre la danse inclusive et les représentations du handicap des danseurs participant à cette pratique. Je vais donc répondre à cette question et à cet objectif en m'appuyant sur ce que j'ai pu lire et ce que j'ai découvert à travers les différents témoignages des personnes interrogées. Comme dit précédemment, afin de discuter des résultats ayant émergé des données d'entretiens avec les participants, j'ai jugé pertinent de distinguer les propos tenus par les danseurs vivant avec une incapacité des propos des autres danseurs pour distinguer les possibles variations de leurs représentations du handicap. En effet, j'ai pu observer une divergence dans leurs propos, laquelle disparaissait lorsqu'il était question de danse. Comment se fait-il que lorsque nous parlons de danse, du corps du danseur ou du corps des autres, le vocabulaire utilisé converge alors que quand est évoqué le handicap une distinction de vocabulaire et de point de vue apparaît entre les participants ? Je tenterai alors d'éclairer ce point plus tard dans la discussion.

Pour rédiger cette discussion les objectifs spécifiques de cette recherche seront repris. Cela permettra de commencer à répertorier des éléments de réponse à la question de recherche. Dans un premier temps, j'évoquerai la représentation du handicap et ses variations chez des danseurs pratiquant la danse inclusive, pour ensuite aborder l'influence que peut avoir la danse inclusive sur les représentations du handicap des danseurs. Enfin, je m'intéresserai au rapport qu'ont les différents danseurs interrogés avec leur corps.

5.1 La représentation du handicap et ses variations chez les danseurs pratiquant la danse inclusive

En analysant les propos recueillis par les participants de cette étude je remarque que les représentations du handicap peuvent être classées en deux catégories : les représentations individuelles et les représentations sociales. Le premier chapitre expliquait entre autre, que les représentations individuelles sont des représentations issues de la conscience individuelle, qu'elles dépendent de l'individu lui-même, de ses sentiments et de sa perception. En d'autres termes, les

représentations individuelles sont variables selon le vécu de l'individu (Durkheim, 1968 ; cité dans Moscovici, 2003). L'analyse des données a fait émerger des différences entre les perceptions du handicap des participants qui peuvent être expliquées grâce aux théories des représentations de Durkheim (1968). Les danseurs avec et sans incapacité n'ont pas le même vécu. Ainsi, leurs perceptions du handicap moteur diffèrent. C'est pourquoi il sera abordé dans un premier temps les représentations des danseurs vivant sans incapacité et dans un autre temps celles des danseurs vivant avec une incapacité.

5.1.1 La représentation du handicap des danseurs vivant sans incapacité

Les participants n'ayant pas d'incapacité décrivent le handicap en le comparant à leur norme sociale ou à leur représentation sociale. Rappelons que les représentations sociales correspondent aux informations, aux images, aux attitudes et aux croyances partagées par des groupes de personnes (Seca, 2010). Les représentations sociales sont un savoir partagé collectivement et correspondant à une norme sociale. Les personnes ne correspondant pas à la norme sociale sont rejetées par la société. Selon Ancet (2015) il existe un clivage dans la société entre les personnes appartenant à la norme sociale et celles n'y appartenant pas. Les réponses des participants à l'étude ont permis de rendre compte que les danseurs n'ayant pas d'incapacité parlent de différence pour décrire le handicap. Ils rapportent ce qu'ils perçoivent des personnes en situation de handicap à la perception de leur propre normalité. La différence que mettent en avant les participants est toujours évoquée en se référant à quelque chose d'autre, ici les danseurs n'ayant pas d'incapacité comparent implicitement les personnes en situation de handicap à eux-mêmes, ou à une norme sociale. Cette idée peut être illustrée grâce au propos du participant suivant : « Elles [les personnes en situation de handicap] n'ont peut-être pas les mêmes capacités intellectuelles et physiques que nous » (PA5). Cela indique que leur conception du handicap est comparative par rapport à une norme implicite. En parlant de différences, un mode de penser normalisant est encore adopté. En effet, il n'est pas question de « singularité » ce qui éviterait cet écueil et préserverait une vision nominaliste et non catégorisante. Jollien (2004) explique dans une interview que « [...] la différence est toujours sur un terrain réactif : je suis différent par rapport à un autre. La singularité, elle, n'appelle pas la comparaison. Alors que la différence est subie, la singularité est assumée » (Jollien, 2004). En parlant de différence un clivage implicite est remarqué entre les danseurs vivant avec et sans incapacité qui peut faire référence à celui développé par Ancet (2015).

5.1.2 La représentation du handicap des danseurs vivant avec une incapacité

Les danseurs se considérant en situation de handicap décrivent le handicap comme une caractéristique avec laquelle ils vivent au quotidien, laquelle est dans certains cas un obstacle pour réaliser leurs habitudes de vie. Ils décrivent davantage ce qu'ils vivent au quotidien. Leurs propos réfèrent au modèle de Processus de Production du Handicap (PPH) de Fougeyrollas (2010) qui, rappelons-le, conçoit que l'interaction entre les facteurs personnels et les facteurs environnementaux a des répercussions sur les habitudes de vie de la personne. Les facteurs personnels prennent en compte toutes les variables de l'identité personnelle, à savoir le corps, ses systèmes organiques et les aptitudes de l'individu en question. Les habitudes de vie « assurent la survie et l'épanouissement d'une personne dans sa société tout au long de son existence » (Fougeyrollas, 2010, p. 159). C'est lorsque la personne ne peut réaliser ses habitudes de vie qu'elle va être confrontée à des obstacles. Selon Fougeyrollas (2010) un obstacle est un facteur entravant les habitudes de vie d'un individu lorsque ce dernier interagit avec ses facteurs personnels et ses facteurs environnementaux. À travers les propos des participants en situation de handicap, j'ai pu remarquer que les personnes ont largement admis et intégré plus ou moins consciemment le modèle du PPH dans leur discours, même s'il reste quelques traces du modèle biomédical. Ce témoignage d'un participant qui explique ce qu'est le handicap peut illustrer mes propos : « [...] une personne avec handicap c'est une personne comme toutes les autres, seulement elle a une capacité moindre que celle des autres [personnes n'étant pas considérées comme ayant un handicap] » (PA4). Ici, le participant évoque les incapacités des personnes en situation de handicap. Cela fait référence au modèle biomédical de 1980 mettant en avant, entre autres, les incapacités de la personne en situation de handicap. Aussi, certains participants parlent de « caractéristiques » en évoquant le handicap, ces propos peuvent faire référence à ceux de Goffman (1975) quand il définit les stigmates. Cela regroupe tout ce qui diffère de la norme et des représentations sociales.

Le premier objectif spécifique était de mettre en avant les représentations du handicap et ses variations chez les participants. Ainsi, les représentations du handicap des participants varient en fonction des représentations individuelles de chacun. En effet, selon si la personne vit avec une incapacité ou non et son vécu, sa perception du handicap varie. De plus, les représentations sociales exercent toujours une forte influence sur la perception que peuvent avoir les personnes sur le handicap. La norme sociale servant de repère et de point de comparaison, tout ce qui en diffère et

qui est visible, comme les stigmates par exemple, va créer une réaction – ou du moins un a priori – sur la personne stigmatisée. Aussi, deux modèles de pensées ont pu être distingués dans les propos des participants; l'ancien modèle biomédical datant de 1980 suite à la Classification Internationale des Handicaps (CIH) et le nouveau modèle du Processus de Production du Handicap (PPH) de Fougeyrollas datant de 2010. Ces deux modèles sont opposés, car le premier explique le handicap en mettant en avant les incapacités, les déficiences et les désavantages de la personne, tandis que le second le définit en ajoutant l'influence que peut avoir l'environnement de la personne sur la réalisation de ses habitudes de vie. Pour donner suite à ce constat, la difficulté de changer les représentations de la société peut être mise en lumière. En effet, malgré les différentes théories et articles scientifiques permettant de faire évoluer la CIH, les participants à cette étude peuvent encore y faire référence inconsciemment, qu'ils se considèrent en situation de handicap ou non.

5.2 L'influence de la danse inclusive sur les représentations du handicap des danseurs

Les propos des participants ont permis de rendre compte que la danse inclusive a pu avoir un impact sur les représentations du handicap des danseurs. Deux idées ont été mises en avant par les participants : la découverte de certaines capacités des danseurs ayant une incapacité et la reconnaissance de leur force.

5.2.1 Mise en avant de la capacité des danseurs vivant avec une incapacité

Au deuxième chapitre plusieurs manières de considérer le handicap ont été évoquées. Les propos de certains participants s'apparentant à des préjugés pouvaient faire référence à la vision anticapacitiste. Cette vision dénonce le capacitisme considéré comme « une structure de différenciation et de hiérarchisation sociale fondée sur la normalisation de certaines formes et fonctionnalités corporelles et sur l'exclusion des corps non conformes et des personnes qui les habitent » (Garland-Thomson, 2002 ; cité dans Masson, 2013, p. 115). Cette vision prône la singularité de chaque individu. En effet, à travers les témoignages est ressorti l'idée que certains participants ont pu douter au début de leur pratique de danse inclusive des capacités des danseurs vivant avec une incapacité. Certains danseurs ayant une incapacité motrice ont pu douter de leurs propres capacités ou celles des autres danseurs vivant avec une incapacité motrice également. Cette idée peut être illustrée avec les propos du participant suivant : « Au premier abord, lorsque l'on voit les danseurs en fauteuil, on se dit qu'ils ne pourront pas faire tous les pas. Mais ils sont capables de tout. Chacun fait avec ses moyens, sans jugement » (PA5). Ainsi, la danse inclusive a pu

permettre de dépasser ces préjugés et cette manière de penser appelée « capacitiste » qui consiste à penser que la personne n'ayant pas le même corps que celui défini par la norme sociale ne va pas pouvoir agir. La danse inclusive a également permis à chacun de connaître davantage leurs singularités et celles des autres danseurs.

5.2.2 Mise en avant de la force des danseurs vivant avec une incapacité

Une seconde représentation a pu être repérée dans les propos des participants. Ces derniers pouvaient avoir tendance à rendre plus vulnérables, plus fragiles, les danseurs vivant avec une incapacité alors qu'ils ne l'étaient pas vraiment. En effet les propos de ce danseur peuvent être rappelés:

Ça a été une réelle découverte que de danser avec eux [*les danseurs vivant avec une incapacité*]. Je me suis rendu compte que j'avais plein de peurs : de leur faire mal, de rentrer dans leur espace, etc. [...] C'est même eux qui me poussent dans mes retranchements, en me disant que je suis capable de les lever de leurs fauteuils par exemple, sans leur faire mal. Finalement je les pensais beaucoup plus fragiles qu'ils ne le sont en vérité. (PA5)

Un autre participant explique cette même crainte qu'il a pu ressentir quand il devait s'asseoir sur les genoux d'un danseur qui était en béquille. Il avait peur de le « briser » (PA2). Ce participant avait une déficience visuelle. Il m'a expliqué qu'il ne se considère pas comme ayant une incapacité physique. Cependant il se considère comme étant en situation de handicap. Il me semble intéressant ici de préciser que cette personne qui a une déficience visuelle et qui se considère en situation de handicap ressent une crainte de blesser l'autre danseur. Inconsciemment, il ne faisait peut-être pas confiance aux capacités du danseur qui était en béquilles. De ce fait, un danseur se percevant « valide » et un autre « en situation de handicap » peuvent tous deux voir une fragilité chez la personne vivant avec une incapacité motrice.

Au sein du deuxième chapitre la théorie de Sticker (2013) : l'infirmité comme double, avait été utilisée comme référence. Cette théorie met en avant l'idée que la personne en situation de handicap rappelle au monde la fragilité humaine : que l'Homme est mortel. Jollien (2022) ajoute à cette idée de fragilité humaine que la personne en situation de handicap vient réveiller « des craintes, un mystère qui dépasse, [...], les cultures » cité dans Cluzel, 2022, p. 114). En d'autres termes, ces deux auteurs s'accordent pour dire que le handicap éveille des craintes chez la personne dite valide

qui peut révéler les propres faiblesses de l'Homme. D'après les propos relevés des participants, les propos de Sticker (2013) et Jollien (2022) peuvent être nuancés. En effet, les participants voient une fragilité, mais seulement celle des danseurs vivant avec une incapacité ; ils ne font pas de lien ni de généralisation avec la fragilité de l'être humain. Ils ressentent bien une crainte, mais pas celle de l'autre. Ce ne sont pas les capacités de l'autre qu'ils remettent en question mais la crainte de le blesser. Dans cette situation, le danseur vivant avec une incapacité n'est pas exclu. Dans ces deux témoignages, c'est le danseur ayant une incapacité qui a dû rassurer l'autre danseur sur ses capacités et sur le fait qu'il est possible de faire tel ou tel mouvement. Il a dû prouver aux autres danseurs de quoi il était capable. Les personnes ont souvent recours à des stratégies pour faire accepter au reste de la société leur handicap, l'une d'entre elles est de prouver au reste de la société leurs capacités.

Le deuxième objectif spécifique de la recherche était d'examiner si la danse inclusive exerçait une influence sur les représentations du handicap des danseurs. Les participants ont pu mettre en avant l'idée que la danse inclusive a pu exercer une certaine influence sur les représentations du handicap en donnant la possibilité à tous les danseurs d'apprendre à connaître les singularités de chacun et en dépassant ainsi les stéréotypes et préjugés qu'ils pouvaient avoir. Cette pratique a donné l'opportunité aux danseurs de créer avec les singularités de chacun et de se faire confiance les uns les autres. La danse inclusive permet de prouver à ses participants qu'il est possible de faire des choses ensemble et de se compléter grâce à la danse. Plus qu'une évolution des représentations du handicap, la danse inclusive a donné la possibilité à ses participants d'apprendre à connaître personnellement les danseurs. Elle leur permet également de développer leur adaptation aux singularités des personnes présentes et à terme de dépasser les a priori de chacun sur la personne ayant un corps qui diverge de la norme sociale.

5.3 Le rapport qu'ont les danseurs avec leur corps

À l'intérieur du chapitre présentant les assises conceptuelles, la thèse de Tremblay (2011) avait été évoquée pour faire référence à six types de rapport au corps chez les danseurs pratiquant la danse contemporaine. À travers les témoignages des danseurs pratiquant la danse inclusive, certaines similitudes ont pu être remarquées entre la description de certains rapports au corps de Tremblay et les propos des danseurs de cette étude. En effet des liens ont pu être faits entre les rapports au corps critique et hédoniste de Tremblay (2011).

5.3.1 Un rapport au corps critique

Selon Tremblay (2011), les danseurs ont un rapport au corps appelé critique lorsqu'ils considèrent leur corps comme un objet et lorsqu'ils lui attribuent souvent des jugements négatifs. Ces jugements peuvent être liés à la forme de leur corps ou leur capacité. Les danseurs se réfèrent à un « un corps idéal ». D'après les témoignages des danseurs pratiquant la danse inclusive quelques nuances peuvent être apportées au rapport au corps critique défini par Tremblay (2011). Certains des danseurs interrogés ont une image négative de leur corps, ils le comparent à un idéal, à une norme partagée collectivement et socialement. Cependant cette image négative ne va pas être un frein pour la pratique de la danse. C'est ce qu'explique ce participant : « Le plus merveilleux, c'est que même si je n'ai pas un corps élégant et sculpté, ce n'était pas un obstacle à la danse » (PA4). Selon ce participant, la danse inclusive n'a a priori, pas besoin de cette élégance corporelle, la pratique de la danse inclusive a eu un aspect libérateur pour ce participant. Puis, cette image négative va avoir tendance à s'atténuer grâce à la pratique de la danse inclusive. C'est ce que peut expliquer ce danseur : « Ils [*les danseurs en situation de handicap*] m'ont permis justement d'accepter mon corps tel qu'il était. » (PA5). Ainsi, dans la danse inclusive certains danseurs évoquent un jugement négatif de leur corps sans faire de parallèle avec un manque d'estime ou de confiance en eux. Tremblay expliquait qu'avoir une image négative de son corps et se comparer à un idéal avait un impact sur le manque d'estime de soi et un manque de confiance en soi. Au contraire, à travers les propos recueillis dans cette étude il a été mis en évidence que certains danseurs pratiquant la danse inclusive ont pu remarquer que cette pratique a pu leur apporter une meilleure confiance en eux. Ainsi, la danse inclusive participe en tout ou en partie à réévaluer la perception du corps des danseurs pour tendre vers une meilleure acceptation de soi-même. De plus, elle peut exercer une influence sur la prise de confiance en soi en développant par exemple un sentiment d'exister pour certains participants vivant avec une incapacité en dehors de leur handicap. Ces derniers avaient en effet la possibilité de développer leur pouvoir d'agir en exerçant cette pratique de danse. La danse inclusive du fait de son adaptation à ses danseurs est une pratique offrant la possibilité à ces derniers de développer ce pouvoir d'agir, de donner ainsi la possibilité de découvrir de nouvelles capacités et ainsi d'avoir une meilleure estime d'eux-mêmes ou une meilleure confiance en eux.

5.3.2 Un rapport au corps hédoniste

Selon Tremblay (2011), les danseurs ont un rapport au corps hédoniste lorsqu'ils recherchent le plaisir. Elle évoque trois sources de plaisir recherché par les danseurs : 1. Un sentiment de présence défini comme un sentiment de se sentir plus vivant lorsqu'ils dansent. La pratique de la danse a pour bénéfice de lâcher prise. 2. Une libération physique et psychologique, les danseurs se centrent davantage sur eux-mêmes plutôt que sur leur corps imparfait et le regard de l'autre. 3. Un sentiment de dépassement, les danseurs éprouvent du plaisir lorsqu'ils se sentent progresser. Ce type de rapport au corps se retrouve chez les danseurs pratiquant la danse inclusive. En effet, cette recherche de lâcher prise est associée à un sentiment de bien-être ensuite. Ils expriment leurs émotions en dansant ce qui leur permet d'extérioriser et de se sentir mieux par la suite. Cette idée permet de faire le lien avec la seconde notion apportée par Tremblay (2011); ici, le danseur n'est plus concentré sur ses craintes ou sa timidité, il se libère en « jetant ses émotions » (PA8) via la pratique de la danse. De plus, les participants décrivent cette pratique de danse comme n'étant pas basée sur la performance mais sur la recherche de plaisir. Dans certains cas, les participants ont justement choisi de pratiquer la danse inclusive pour fuir cette recherche de performance et de productivité. Un lien peut être effectué avec le rapport au corps réflexif tel que le décrit Tremblay (2011). Elle explique que dans ce rapport au corps les danseurs écoutent davantage leur corps et sont plus respectueux envers lui. Ils ne recherchent ni la performance ni la productivité dans la danse.

Au début de ce chapitre nous nous demandions comment il se faisait que lorsque nous parlions de danse, du corps des danseurs ou de celui des autres, le vocabulaire des participants convergait alors que quand nous évoquions le handicap nous remarquions une distinction de vocabulaire et de point de vue des participants. En réponse à cette interrogation, et grâce aux témoignages des différents participants je peux supposer que la danse inclusive permet de rassembler les danseurs entre eux. Leur volonté commune est d'accomplir un seul et même objectif. De ce fait, chacun des danseurs se focalise sur ce but commun. La danse inclusive n'efface pas le handicap mais elle réunit les danseurs sur autre chose. Ces derniers sont peut-être davantage concentrés sur cet objectif qui les rassemble que sur les différences. Il est important que chacun puisse donner le meilleur de lui-même car chacun a la place d'apporter sa part dans ce genre de pratique artistique.

Pour conclure cette discussion, les résultats vont dans le sens des auteurs Ancet (2015), Durkheim (1968) et Seca (2010) ; ces derniers expliquent comment les représentations du handicap varient en fonction des représentations individuelles de chacun et restent fortement influencées par les représentations sociales. Toutefois, certaines nuances ont pu être apportées par rapport aux propos des auteurs. Un contexte inclusif permet la rencontre des singularités et ainsi un apprentissage de chacun des participants. À cet effet, il a été remarqué dans les résultats ayant émergés de l'analyse une plus grande adaptation de la part de tous, ainsi qu'une mise en avant des capacités et de la force des danseurs en situation de handicap. Les danseurs pratiquant la danse inclusive étaient plus ou moins sensibilisés au handicap et donc plus enclins à confronter leurs croyances et leurs préjugés. Enfin quelques similitudes ont été aperçues entre les propos des participants et dans les rapports au corps que Tremblay (2011) avait énoncés.

5.4 Les apports de l'étude

Ces résultats viennent enrichir les connaissances actuelles dans le domaine du handicap et l'influence que peut avoir un contexte inclusif sur l'acceptation des singularités de chacun. Plus que d'apporter une compréhension de l'influence de la pratique de la danse inclusive sur l'ensemble des représentations du handicap de ses participants, cette étude vient aussi s'intéresser à la pratique de la danse inclusive et au rapport au corps. L'objectif de l'étude était de parvenir à une théorie des représentations du handicap dans un contexte inclusif. Cette étude n'est pas parvenue à une théorie mais quelques idées sont apparues, elles demeurent à être approfondies ou à être vérifiées. Les représentations du handicap des danseurs pratiquant la danse inclusive évoluent en fonction de leur capacité motrice. En effet, les danseurs vivant avec une incapacité motrice expliquent que c'est une caractéristique qui dépend de l'environnement, s'il est adapté ou non. Les personnes n'ayant pas d'incapacité motrice se réfèrent systématiquement à la norme sociale pour expliquer le handicap. Ils parlent davantage de différence tandis que les danseurs vivant avec une incapacité motrice parlent davantage de caractéristique, de singularité. Cette pratique de danse inclusive permet à terme, à tous les danseurs, de dépasser les représentations qu'ils ont du handicap en apprenant à connaître les singularités de chacun. Cette étude a permis également de rendre compte du lien étroit qui existe entre représentation du handicap et rapport au corps. En effet, dans cette pratique de danse inclusive, certains participants pouvaient avoir un rapport à leur corps critique. Toutefois, ce rapport au corps était à chaque fois réévalué lorsqu'ils pratiquaient la danse inclusive. Aussi, la

plupart des danseurs recherchaient le plaisir dans ce type de danse. En guise de théorie « préliminaire » il peut être avancé que la pratique de la danse inclusive peut permettre à ses participants de dépasser leurs stéréotypes concernant le handicap et d'apprendre à connaître les singularités de chacun en cherchant à s'adapter à chacun, dans la mesure du possible. L'adaptation est la clé de la pratique de la danse inclusive, c'est ce qui permet de rendre cette pratique possible et accessible à tous :

[...] adaptation implies that there is an optimum way of performing a task and any dancer with a different body will need to adapt it to his/her own body, reinforcing the difference and implication of 'other', which can be equated with a lack, or deficit, when compared with the 'original' performed by the 'whole' dancing body. (Burridge et Nielsen, 2017) [traduction libre]⁶

De plus, peu d'écrits scientifiques abordent conjointement ces sujets, raison pour laquelle cette étude peut contribuer aux connaissances déjà produites. En effet, les lectures concernant le rapport au corps des danseurs pratiquant la danse inclusive sont rares. Aussi, cette étude démontre l'importance du lien social pour apprendre à connaître les singularités de chacun permettant par la suite de dépasser tous les préjugés sociaux. C'est un sujet d'actualité qui tend à faire évoluer le nombre de recherches sur l'influence que pourrait avoir la danse inclusive sur les représentations du handicap et sur le rapport au corps des danseurs. Néanmoins, j'ai pu noter une augmentation d'écrits scientifiques sur le handicap et la société inclusive ces deux dernières années.

5.5 Les limites de l'étude

La principale limite de cette étude consiste en son échantillon. En effet, le nombre de participants de cette étude ne permet pas une généralisation des résultats, ni de proposer une théorie solide comme souhaité au départ. De plus, un des participants ne se reconnaissait pas comme ayant des incapacités motrices mais se définissait en tant que personne en situation de handicap. Cette distinction a pu poser certaines difficultés dans le traitement et l'analyse des données. Néanmoins, ces propos étaient intéressants car ils venaient d'une personne vivant avec des singularités. Parfois, elle pouvait ressentir une certaine discrimination vis-à-vis d'autrui mais, à contrario elle pouvait aussi avoir des a priori sur des danseurs vivant avec incapacités motrices. Il était donc intéressant

⁶ « S'adapter implique qu'il existe une manière optimale d'exécuter une tâche et que tout danseur ayant une autre le corps devra l'adapter à son propre corps, renforçant la différence et l'implication de « autre », qui peut être assimilé à un manque, ou à un déficit, par rapport à « l'original » interprété par le « tout » corps dansant. » [Notre traduction].

de remarquer que quelle que soit la condition de la personne, cette dernière peut avoir des préjugés ou des a priori sur autrui lorsque ce dernier lui est inconnu. Aussi, les participants de cette étude pratiquent la danse inclusive depuis au minimum un an. Ils ont ainsi de l'expérience et ont choisi d'exercer la danse inclusive. De part ce choix et cet intérêt pour la rencontre des singularités, ils étaient peut-être plus enclins à dépasser et confronter leurs croyances et leurs préjugés.

Une seconde partie des limites vient du manque de littérature que j'ai pu constater lors de certaines recherches concernant la danse inclusive et l'impact de celle-ci sur les rapports au corps des danseurs. J'ai pu observer une dernière limite venant de la méthodologie et du temps qu'a pu prendre cette recherche pour être réalisée. En effet, mon souhait de départ était de faire différents types d'entretiens, soit un entretien individuel et un focus groupe avec les participants pour pouvoir comparer et vérifier les données. Cependant, pour des questions de temps, je n'ai pas effectué de focus groupe, de ce fait seul des entretiens individuels ont pu être réalisés. Il aurait été pertinent et intéressant de former des focus groupe afin de confronter les différentes représentations que peuvent avoir les danseurs venant du Canada et de France.

5.6 Les perspectives de recherche

Les résultats de cette recherche laissent à penser l'importance de continuer les recherches sur cette thématique. En effet, à travers cette étude j'ai pu découvrir à quel point la danse pouvait permettre une rencontre et un vivre ensemble avec les singularités de chaque individu. Les compagnies de danse inclusive sont peu nombreuses mais tendent à se développer au fil des années et à travers le monde. Il serait intéressant pour une future recherche de se concentrer sur des danseurs professionnels pratiquant la danse inclusive. Ce titre professionnel permettrait d'apporter un nouveau statut reconnu par la société pour les danseurs pratiquant la danse inclusive. Cette recherche ayant en partie permis de démontrer le rôle que peut exercer la danse inclusive sur l'acceptation de soi, une nouvelle recherche sur la potentielle influence de la danse inclusive sur le spectateur pourrait également constituer une piste intéressante.

CONCLUSION

Tout au long du 20^{ème} siècle le modèle du handicap et l'image de celui-ci ont évolué au sein de la société. Au cours de ce 21^{ème} siècle, le souhait d'une société plus inclusive voit le jour, cette volonté est appuyée par une affirmation des textes déclaratifs et normatifs. Cette volonté est appuyée de manière internationale par l'ONU qui souhaite promouvoir cette société inclusive à travers le monde. Pour cela, l'ONU a réfléchi à différentes stratégies pour l'inclusion du handicap :

En avril 2018, le Comité exécutif créé par le Secrétaire général a souligné que le système des Nations Unies devait améliorer d'urgence ses résultats en matière d'inclusion du handicap, [...], à ne laisser personne de côté et à soutenir en premier lieu les plus défavorisés, dans tous les principaux domaines d'action des Nations Unies. (ONU, 2019, p.2)

Cette société inclusive peut exister à travers différentes actions, l'objectif final étant de parvenir à un « vivre ensemble ». À travers cette recherche j'ai décidé de m'intéresser au rôle que pourrait avoir la danse dans ce défi que le 21^{ème} siècle s'est donné. Plus précisément, j'ai souhaité cerner l'influence que pourrait exercer la pratique de la danse inclusive sur les représentations du handicap, de même que sur le rapport au corps. Pour cela j'ai réalisé une recherche phénoménologique de type qualitative. L'objectif de la recherche était donc d'examiner la relation entre la danse inclusive et les représentations du handicap et celle entre la danse inclusive et le rapport au corps des danseurs participant à cette pratique. Cette étude exploratoire visait à répondre aux objectifs spécifiques suivants : 1. Documenter la représentation du handicap et ses variations chez des danseurs pratiquant la danse inclusive ; 2. Examiner l'influence potentielle de la danse inclusive sur les représentations du handicap des danseurs ; 3. Documenter le rapport qu'ont les danseurs de leur corps.

À l'issue de l'analyse des données, j'ai pu noter une différence dans les représentations du handicap en fonction des représentations individuelles des danseurs, de leurs singularités et de ce qu'ils vivent au quotidien. Cette représentation individuelle est également influencée par la norme sociale. Cette dernière est importante et présente pour tous les participants. La danse inclusive permet à ses participants d'apprendre à connaître les singularités de chacun, ce qui permet de dépasser les préjugés et les stéréotypes que chacun peut avoir quand il ne connaît pas la personne. C'est ce que peut dire Jollien (2013) à travers ces lignes : « Des cas sociaux, j'en ai longtemps

côtoyé. Dès que j'aperçois un spécimen, je demeure sur mes gardes. Or, une fois le cas connu, la peur disparaît. Je ne peux d'ailleurs que nous trouver quelques ressemblances » (p.31). Après cette constatation, j'ai donc pu me questionner sur l'influence réelle que joue la danse inclusive sur les représentations du handicap. Le dernier sous objectif se concentrait sur les rapports au corps des danseurs. D'une manière générale j'ai pu remarquer que la pratique de la danse inclusive a pu jouer un rôle sur l'acceptation de leur corps lors de la pratique de la danse et un gain de confiance en soi. Aussi, la danse a pu permettre au danseur vivant avec une incapacité de découvrir son corps d'une différente manière que sous l'œil médical. Chacun des danseurs a pu développer son pouvoir d'agir via la pratique de la danse. En guise de conclusion, la danse inclusive permet à ses danseurs d'exister de manière générale, car elle sait laisser la place à chacun et a pour exigence de s'adapter au mieux aux singularités de ses danseurs.

ANNEXE A

**MAIL D'INFORMATION DESTINÉ AUX DIFFÉRENTES COMPAGNIES DE
DANSE INCLUSIVE OU DE DANSE INTÉGRÉE**

Objet : Participation recherche danse et handicap

Bonjour,

Je suis étudiante à la maîtrise en éducation. Dans le cadre de mon parcours, je réalise un mémoire de recherche sur la pratique de la danse inclusive ou intégrée telle que la vivent les danseurs et danseuses.

Dans le cadre de cette étude, je souhaiterais m'entretenir avec des danseurs (professionnels ou amateurs) ayant au minimum un an d'expérience de pratique de danse inclusive.

Je vous serais reconnaissante de l'aide que vous pourriez m'apporter pour entrer en contact avec vos danseurs répondant à ces conditions afin de les informer sur mon projet et les inviter à un entretien individuel. A cette fin, vous pourriez leur faire part de ce projet et leur demander leur accord pour que je leur adresse un courriel personnel d'invitation.

Si vous le souhaitez, je contacterai les danseurs en temps voulu, afin de leur expliquer mon projet et savoir s'ils désirent ou non participer à ma recherche.

Merci pour votre attention,
Cordialement.

Anaïs Lacassagne

ANNEXE B
LETTRE D'INFORMATION

LETTRE D'INFORMATION

PROJET DE RECHERCHE : LA DANSE ET LE HANDICAP

Étudiante-chercheuse : Anaïs Lacassagne, Maîtrise en éducation et formations spécialisées

✉ lacassagne.anais@courrier.uqam.ca

☎ 06.27.42.73.18

Sous la direction de : Jean Horvais (directeur) et Lucie Beaudry (co-directrice)

✉ horvais.jean@uqam.ca

✉ beaudry.lucie@uqam.ca

Madame, Monsieur,

Nous vous proposons de participer à un projet de recherche.

Cette lettre d'information vous détaille en quoi consiste cette recherche.

Vous pourrez prendre le temps pour lire et comprendre ces informations et réfléchir à votre participation.

1. But de l'étude

Vous êtes sollicités pour participer à une étude sur la danse et le handicap parce que vous dansez avec des personnes qui n'ont pas les mêmes capacités physiques que vous. Le but de cette étude est de comprendre ce qu'apporte la participation à des ateliers de danse.

2. Le déroulement de l'étude

Un entretien d'environ une heure est organisé pour chaque danseur volontaire. Pendant l'entretien, il vous sera demandé de parler de (a) votre expérience dans les ateliers de danse, (b) de votre perception sur le handicap dans les ateliers de danse et (c) de votre perception sur le handicap dans la vie de tous les jours. Lors de cet entretien vous serez libre de répondre aux questions que vous voulez; dans le cas où vous ne désirez pas répondre à une question, et nous passerons à la question suivante vous sera posée. Vous serez libre d'arrêter l'entretien à tout instant.

Un second entretien est susceptible d'être organisé par la suite. Celui-ci est plus de l'ordre d'un approfondissement. Il permettra de revenir sur certains points à étoffer ou sur certaines incompréhensions de l'étudiante-chercheuse.

Un dernier entretien sera organisé en groupe, avec les danseurs qui sont volontaires. Il permettra de comparer les expériences des danseurs dans l'objectif d'avoir une réflexion commune.

À la suite de chaque entretien, un compte-rendu de l'entretien sera envoyé au danseur concerné. Ce dernier pourra le relire et apporter des modifications avant que les informations ne soient traitées par l'étudiante-chercheuse.

3. Confidentialité

Si vous souhaitez participer à cette étude, nous vous assurons que vos propos resteront anonymes si tel est votre choix. Vous aurez la possibilité de rester anonyme ou de révéler votre identité. De plus, toute information personnelle recueillie pendant cette étude sera traitée de façon confidentielle. La publication des résultats de l'étude ne comportera aucune information susceptible de vous identifier.

Les entretiens seront enregistrés, afin que les propos puissent être retranscrits intégralement et puissent correspondre aux dires du danseur interviewé. S'agissant de données nominatives, vous bénéficiez à tout moment du droit d'accès et de rectification des données vous concernant auprès des responsables de l'étude; c'est pourquoi, une retranscription écrite de l'entretien vous sera envoyée avant que vous autorisiez l'étudiante-chercheuse à commencer l'analyse de vos données.

Si vous avez des questions pendant votre participation à cette étude vous pouvez contacter l'étudiante-chercheuse.

Vous êtes libre d'accepter ou de refuser de participer à cette étude.

Vous pouvez également décider en cours d'étude d'arrêter votre participation sans avoir à vous justifier.

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de lire cette lettre d'information. Si vous êtes d'accord pour participer à cette recherche, nous vous invitons à signer les formulaires de consentement ci-joint.

ANNEXE C
FORMULAIRE DE CONSENTEMENT




FORMULAIRE DE CONSENTEMENT ENTRETIENS INDIVIDUELS

Titre du projet de recherche : LA DANSE ET LE HANDICAP

Étudiant-chercheur


Anaïs Lacassagne, Maîtrise en éducation et formations spécialisées


 lacassagne.anais@courrier.uqam.ca

 06.27.42.73.18

Direction de recherche

Jean Horvais, département d'éducation et formation spécialisées (directeur) et Lucie Beaudry, département de danse (codirectrice)

 horvais.jean@uqam.ca

 beaudry.lucie@uqam.ca

Préambule

Nous vous demandons de participer à un projet de recherche qui implique des entretiens en visioconférence. Avant d'accepter de participer à ce projet de recherche, veuillez prendre le temps de comprendre et de considérer attentivement les renseignements qui suivent. Ce formulaire de consentement vous explique le but de cette étude, les procédures, les avantages, les risques et inconvénients, de même que les personnes avec qui communiquer au besoin. Le présent formulaire de consentement peut contenir des mots que vous ne comprenez pas. Nous vous invitons à poser toutes les questions que vous jugerez utiles.

Description du projet et de ses objectifs

Vous êtes sollicités pour participer à une étude sur la danse et le handicap parce que vous dansez avec des personnes qui n'ont pas les mêmes capacités physiques que vous. Le but de cette étude est de comprendre ce qu'apporte la participation à des ateliers de danse qui permettent la rencontre de ces corps différents.

Nature et durée de votre participation

Un entretien d'environ une heure est organisé pour chaque danseur volontaire. Pendant l'entretien, il vous sera demandé de parler de (a) votre expérience dans vos ateliers de danse, (b) de votre perception sur le handicap dans ces ateliers de danse et (c) de votre perception sur le handicap dans la vie de tous les jours. Lors de cet entretien vous serez libre de répondre aux questions que vous voulez ; dans le cas où vous ne désirez pas répondre à une question, la question suivante vous sera posée. Vous serez libre d'arrêter l'entretien à tout instant.

Un second entretien est susceptible d'être organisé par la suite. Celui-ci est plus de l'ordre d'un approfondissement. Il permettra de revenir sur certains points à étoffer ou sur certaines incompréhensions de l'étudiante-chercheure.

À la suite de chaque entretien, un compte-rendu de l'entretien sera envoyé au danseur concerné. Ce dernier pourra le relire et apporter des modifications avant que les informations ne soient traitées par l'étudiante-chercheure.

Avantages liés à la participation

Vous ne retirerez personnellement pas d'avantages à participer à cette étude. Toutefois, vous aurez contribué à l'avancement de la science. Les compagnies de danse collaboratrices pourront être mentionnées, ce qui pourrait leur procurer un peu de visibilité.

Risques liés à la participation

La sollicitation des participants peut être importante en termes de temps. En effet, ils sont susceptibles de participer à trois entretiens d'environ 1 heure chacun.

Confidentialité

Si vous souhaitez participer à cette étude, nous vous assurons que vos propos resteront anonymes si tel est votre choix. Vous resterez anonyme grâce à l'utilisation d'un pseudonyme. Toute information personnelle recueillie pendant cette étude sera traitée de façon confidentielle. La publication des résultats de l'étude ne comportera aucune information susceptible de vous identifier.

Les entretiens seront enregistrés, afin que les propos puissent être retranscrits intégralement et puissent correspondre aux dires du danseur interviewé. S'agissant de données nominatives, vous bénéficiez à tout moment du droit d'accès et de rectification des données vous concernant auprès des responsables de l'étude ; c'est pourquoi, une retranscription écrite de l'entretien vous sera envoyée avant que vous autorisiez l'étudiante-chercheure à commencer l'analyse de vos données. Vos informations personnelles ne seront connues que des chercheurs et ne seront pas dévoilées lors de la diffusion des résultats. Les entrevues transcrites seront numérotées et seuls les chercheurs auront la liste des participants et du numéro qui leur aura été attribué.

Les enregistrements seront détruits dès qu'ils auront été transcrits et tous les documents relatifs à votre entrevue seront conservés sous clef durant la durée de l'étude. L'ensemble des documents seront détruits tout de suite après le dépôt du mémoire final et des articles.

Participation volontaire et retrait

Votre participation est entièrement libre et volontaire. Vous pouvez refuser d'y participer ou vous retirer en tout temps sans devoir justifier votre décision. Si vous décidez de vous retirer de l'étude, vous n'avez qu'à aviser l'étudiante-chercheure verbalement ; toutes les données vous concernant seront détruites.

Indemnité compensatoire

Aucune indemnité compensatoire n'est prévue.

Des questions sur le projet ?

Pour toute question additionnelle sur le projet et sur votre participation vous pouvez communiquer avec les responsables du projet : Horvais Jean, horvais.jean@uqam.ca, 514-9239-5245, Beaudry Lucie, beaudry.lucie@uqam.ca, 514-987-3000, Lacassagne Anaïs, lacassagne.anais@courrier.uqam.ca, 0627427318.

Des questions sur vos droits ? Le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPE) a approuvé le projet de recherche auquel vous allez participer. Pour des informations concernant les responsabilités de l'équipe de recherche au plan de l'éthique de la recherche avec des êtres humains ou pour formuler une plainte, vous pouvez contacter la coordination du CERPE : cerpe-pluri@uqam.ca.

Remerciements

Votre collaboration est essentielle à la réalisation de notre projet et l'équipe de recherche tient à vous en remercier.

Consentement

Je déclare avoir lu et compris le présent projet, la nature et l'ampleur de ma participation, ainsi que les risques et les inconvénients auxquels je m'expose tels que présentés dans le présent formulaire. J'ai eu l'occasion de poser toutes les questions concernant les différents aspects de l'étude et de recevoir des réponses à ma satisfaction.

Je, soussigné(e), accepte volontairement de participer à cette étude. Je peux me retirer en tout temps sans préjudice d'aucune sorte. Je certifie qu'on m'a laissé le temps voulu pour prendre ma décision.

Une copie signée de ce formulaire d'information et de consentement doit m'être remise.

Prénom Nom

Signature

Date

Engagement du chercheur

Je, soussigné(e) certifie (a) avoir expliqué au signataire les termes du présent formulaire ; (b) avoir répondu aux questions qu'il m'a posées à cet égard; (c) lui avoir clairement indiqué qu'il reste, à tout moment, libre de mettre un terme à sa participation au projet de recherche décrit ci-dessus; (d) que je lui remettrai une copie signée et datée du présent formulaire.

Prénom Nom

Signature

Date

ANNEXE D
MAIL DE VALIDATION DES CRITÈRES

Objet : Validation des critères de participation à la recherche

Bonjour,

Je vous remercie vivement de l'intérêt que vous portez à ma recherche.

Je vous informe ici des différents critères de sélection pour cette recherche :

- Avoir au minimum 1 an d'expérience d'activité de danse inclusive/intégrée
- Être majeur
- Parler français
- Avoir la capacité de comprendre et de répondre oralement aux questions posées
- Se reconnaître comme ayant une incapacité physique
- Se reconnaître comme n'ayant aucune incapacité physique

Quel est votre nom et prénom ?

Quel âge avez-vous ?

Où habitez-vous ?

Vous reconnaissez-vous comme étant capable de comprendre et de répondre oralement aux questions posées ? OUI NON

Depuis combien de temps pratiquez-vous ces activités de danse ?
.....

Vous reconnaissez-vous comme ayant une incapacité physique ? OUI NON

Je vous remercie pour ces précisions,

Bien cordialement,

Anaïs Lacassagne

ANNEXE E
GUIDE D'ENTRETIEN INDIVIDUEL

Thèmes à aborder	Ce que l'on cherche à savoir
Nom, âge, autre pratique de la danse...	
Le handicap	
Quelle serait votre définition du handicap ?	<i>Que se dégage-t-il de la définition donnée ? Vision positive ou vision négative ?</i>
Que représente le handicap pour vous ?	
La danse inclusive	
Depuis combien de temps pratiquez-vous la danse inclusive ?	<i>Est-ce une nouvelle expérience ? Une ancienne ? [À prendre en compte, peut avoir un impact sur ses représentations du handicap]</i>
Décrivez-moi votre premier cours de danse inclusive. Quand est-ce que ça s'est passé ? Comment ? Que voyez-vous ? Comment était la salle ? Combien y'avait-il de personnes ? Qu'avez-vous entendu ? À qui avez-vous parlé en premier ?	<i>Aider le sujet à se rappeler de son premier cours de danse, ce qu'il voit</i>
Comment le cours de danse commence-t-il ? Que faisiez-vous avant ? Qu'avez-vous fait quand vous êtes arrivé dans la salle ? Et vos partenaires ? Connaissiez-vous des personnes ? Qu'avez-vous ressenti quand tu es arrivé pour la première fois ? Quel était le premier atelier demandé ? Avec qui étiez-vous en contact ? Et que faisiez-vous ? Vous sentiez-vous à l'aise ? Grâce à	<i>Aider le sujet à se rappeler de ces actions pour remettre le contexte en</i>

<p>quoi ? Vous sentiez-vous mal à l'aise ? Suite à quoi ? Comment perceviez-vous le handicap à ce moment-là ?</p>	<p><i>place, et à se remémorer ce qu'il pourrait ressentir.</i></p>
<p>Et lors du deuxième cours de danse ? [Mêmes questions] Était-ce différent par rapport au premier cours ?</p>	<p><i>Se focaliser sur le deuxième cours pour voir les changements potentiels, s'il y en a.</i></p>
<p>Y-a-t-il un moment lors des ateliers où vous avez remarqué un changement dans vos comportements, votre attitude, votre façon de danser, de communiquer avec les autres ?</p> <p>Si oui, pouvez-vous me décrire ce moment [Mêmes questions que premier cours de danse]</p>	<p><i>Questionner le sujet sur sa perception d'évolution.</i></p>
<p>D'une manière générale</p>	
<p>Pourquoi avoir choisi la danse inclusive ?</p>	
<p>Que permet la danse inclusive sur la façon d'aborder le handicap, de vivre avec le handicap, de partager avec le handicap ?</p>	<p><i>Y-a-t-il un rapport direct entre représentations du handicap et pratique de la danse inclusive ?</i></p>
<p>Que vous apprend la danse inclusive sur vous-mêmes et sur les autres ?</p>	
<p>Que vous apprend la danse inclusive dans les interactions avec les autres danseurs ?</p>	
<p>Les stigmates</p>	
<p>La réaction face au handicap dans les cours de danse.</p>	<p><i>Une gêne, un malaise, une peur ressentie.</i></p>

La distance sociale dans les activités de danse.	<i>Distance ou rapprochement social ? Y-a-t-il eu une évolution remarquée ?</i>
Son regard face au handicap en général.	<i>La personne avec une incapacité va-t-elle se définir en fonction de ce stigmatisme ou autrement ? La personne valide va-t-elle voir autre chose que le stigmatisme ?</i>
L'attitude envers une (autre) personne vivant un handicap ?	<i>Ignorance, prise en considération...</i>
Les rapports au corps dans la danse inclusive - Tremblay (2011)	
Comment considérez-vous votre corps de manière générale ? Est-ce-que la pratique de la danse inclusive a influencé cette manière de le considérer ainsi ?	<i>Vision négative ou positive ? Connaître l'influence de la danse inclusive sur la manière de considérer son corps au quotidien.</i>
Pensez-vous que le monde de la danse véhicule certains modèles ou stéréotypes du corps ? Lesquels ?	<i>Existence d'une norme dans la danse</i>
Ces modèles ont-ils une influence sur la perception que vous avez du corps présentant un handicap ? (Ne pas correspondre à l'image idéale).	<i>L'influence de la perception de la société sur l'image du handicap</i>
Avez-vous l'impression que votre corps (ou le corps handicapé) n'est jamais assez parfait pour la danse?	
Comment définiriez-vous votre corps dans la pratique de la danse ?	<i>Vision négative ou positive ?</i>

Pensez-vous connaître suffisamment votre corps ?	<i>Est-ce que le danseur connaît toutes ses capacités en fonction de ses singularités ?</i>
Qu'est-ce que la danse vous fait découvrir sur votre corps (le corps handicapé) et sur vous en général ?	<i>La danse vous a-t-elle permis de découvrir de nouvelles capacités ?</i>
Relation avec le professeur de danse.	<i>Soumission, acceptation des limites de son corps, autonomie, écoute de son corps.</i>
Comment vous décrivez-vous dans une activité de danse inclusive ?	<i>Confiance en soi, gêne, doute sur ses capacités</i>
Quelle est votre réaction lorsque vous (ou votre partenaire) n'arrivez pas à faire le pas de danse que vous voudriez ou qui est demandé ?	<i>Persévérance, entraînement régulier, volonté de reproduire le bon pas, adaptation, écoute de son corps, ...</i>
Clore l'entretien	
Souhaitez-vous ajouter quelque chose par rapport à ce que nous avons dit ? Conclusion ou commentaires ?	

LISTE DE RÉFÉRENCES

- Abric, J.-C. (2001). *L'approche structurale des représentations sociales : développements récents*, 26.
- Alessi, A. (2008). Dance and Disability. Dans *Dance, human rights, and social justice. Dignity in motion* (Scarecrow press, Inc.). United States of America : (s. é.).
- Amiel, P. (2010). Ethnométhodologie appliquée Éléments de sociologie praxéologique. Paris : Les presses du Lema.
- Ancet, P. (2006a). III. Le corps monstrueux et la phénoménologie du corps propre . Cairn.info. Dans *Phénoménologie des corps monstrueux* (p. 69-82). Paris cedex 14 : Presses Universitaires de France. Récupéré de <https://www.cairn.info/phenomenologie-des-corps-monstrueux--9782130549857-p-69.htm>
- Ancet, P. (2006b). Introduction à l'étude de la perception des monstres . Cairn.info. Dans *Phénoménologie des corps monstrueux* (p. 1-14). Paris cedex 14 : Presses Universitaires de France. Récupéré de <https://www.cairn.info/phenomenologie-des-corps-monstrueux--9782130549857-p-1.htm>
- Ancet, P. (2015). Être marqué dans sa chair. *Champ psy*, 68(2), 11. doi: 10.3917/cpsy.068.0011
- Axis Dance Company. (2023). About AXIS Dance Company. <https://axisdance.org/about/>
- Baril, A. et Trevenen, K. (2014). Des transformations « extrêmes » : le cas de l'acquisition volontaire de handicaps pour (re)penser les solidarités entre les mouvements sociaux, 27(1), 49-67.
- Beaudouin, P. et Pépin, C. (2013). La danse intégrée : une coordination motrice intersubjective. *Movement & Sport Sciences - Science & Motricité*, (81), 29-36. doi: 10.1051/sm/2013059
- Calvez, M. (2010). La liminalité comme cadre d'analyse du handicap, 9.
- Chamorro, E., Rojas, E., Marques, L. et Fuchs, M. (2016, 12 avril). Manifeste du CHLEE. Collectif Lutte et Handicaps pour l'Égalité et l'Émancipation (CLHEE). Récupéré de <http://clhee.org/>
- Cluzel, S. (2022). La force des différents : changer de regard sur le handicap. JC Lattès.
- Corpuscule Danse. (2018). *Compagnie*. Corpuscule Danse. <https://corpusculedanse.com/compagnie/>
- Couture, M. (2003). La recherche qualitative : introduction à la théorisation ancrée, 7(2), 9.
- De Waelhens, A. (1954). Phénoménologie husserlienne et phénoménologie hégélienne. *Revue Philosophique de Louvain*, 52(34), 234-249. doi: 10.3406/phlou.1954.4491

- Deslauriers, M. (2017). Les personnes avec incapacité au Québec. Récupéré de <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/2964258>
- Dumez, H. (2011). Qu'est-ce que la recherche qualitative?, 7(4), 13.
- Durkheim, É. (1912). Les formes élémentaires de la vie religieuse. Paris : PUF.
- Durkheim, É. (1963). Chapitre Premier - Représentations individuelles et représentations collectives . Cairn.info. Dans *Sociologie et philosophie* (p. 1-39). Paris cedex 14 : Presses Universitaires de France. Récupéré de <https://www.cairn.info/sociologie-et-philosophie--9782130627319-p-1.htm>
- Fortin, M.-F. (2010). L'importance de la recherche pour les disciplines. Fondements et étapes du processus de recherche, Montréal, Chenelière éducation, P.5-14.
- Fougeyrollas, P. (2010). La funambule, le fil et la toile (PUL). (s. l. : n. é.).
- Fougeyrollas, P. et Boukala, M. (2009). Entretien avec Patrick Fougeyrollas. *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation*, 45(1), 165. doi: 10.3917/nras.045.0165
- Gaget, M. (2003). Danse et handicap : quelle rencontre ? (Mémoire). IEP.
- Gardien, È. (2003). La déficience esthétique comme distance sociale singulière, 15.
- Gardou, C. (2012). La société inclusive, parlons-en ! (Érès). Toulouse : (s. é.).
- Gargiulo, M. (2016). Handicap, figure de stigmatisation. *Cliniques méditerranéennes*, 94(2), 125. doi: 10.3917/cm.094.0125
- Glaser, B. G. et Strauss, A. L. (2009). *The discovery of grounded theory: strategies for qualitative research* (4. paperback printing). New Brunswick : Aldine.
- Goffman, E. (1975). *Stigmates : les usages sociaux des handicaps* (Éditions de minuit). Paris : (s. é.).
- Guigou, M. (2010). *La danse intégrée: Danser avec un handicap* (L'Harmattan). Paris : (s. é.).
- Guillemette, F. et Luckerhoff, J. (dir.). (2012). *Méthodologie de la théorisation enracinée*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Guimelli, C. (1994). *Structures et transformations des représentations sociales*. Neuchâtel, Suisse : Delachaux & Niestlé.
- Harbonnier-Topin, N., Dussault, G. et Ferri, C. (2016). Regards croisés sur deux pratiques d'analyse du mouvement. L'analyse du mouvement selon Laban (LMA) et l'analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé (AFCMD). *Recherches en danse*, (5). <https://doi.org/10.4000/danse.1404>

- Harma, K., Gombert, A., Marrone, T. et Vernay, F. (2016). Évolution de la représentation sociale du handicap des collégiens scolarisés dans un cadre inclusif selon des facteurs contextuels. *Bulletin de psychologie*, Numéro544(4), 279. doi: 10.3917/bupsy.544.0279
- Honneth, A. (2004). La théorie de la reconnaissance: une esquisse. *Revue du MAUSS*, 23(1), 133. doi: 10.3917/rdm.023.0133
- Irving, H. R. et Giles, A. R. (2011). A dance revolution? Responding to dominant discourses in contemporary integrated dance. *Leisure/Loisir*, 35(4), 371-389. doi: 10.1080/14927713.2011.648415
- Jodelet, D. (2003). Représentations sociales : un domaine en expansion. Dans D. Jodelet, *Les représentations sociales* (7e éd., p. 45). Presses Universitaires de France. doi: 10.3917/puf.jodel.2003.01.0045
- Jollien, A. (2004). Assumer sa singularité, c'est construire sa vie comme une œuvre d'art [Libération]. https://www.liberation.fr/week-end/2004/01/10/assumer-sa-singularite-c-est-construire-sa-vie-comme-une-oeuvre-d-art_464832/
- Jollien, A. (2013). *Le métier d'homme*. Points.
- Kaufmann, K. A. (2006). *Inclusive creative movement and dance*. Champaign, IL: Human Kinetics.
- Korff-Sausse, S. (2005). Un exclu pas comme les autres. *Handicap et exclusion. Cliniques méditerranéennes*, 72(2), 133. doi: 10.3917/cm.072.0133
- Korff-Sausse, S. (2012). Introduction. Quand le monde de l'art rencontre le monde du handicap. Dans S. Korff-Sausse, *Art et handicap* (p. 7). ERES. doi: 10.3917/eres.scell.2012.01.0007
- Le Breton, D. (2012). *L'interactionnisme symbolique*. Paris : Presses universitaires de France.
- Leduc, V. (dir.). (2020). *Les pratiques artistiques des personnes sourdes ou handicapées au Canada. Rapport de recherche*. Montréal : Conseil des arts du Canada
- Leyens, J. P. et Yzerbyt, V. (1997). *Psychologie sociale* (Nouv. éd. rev. et augm). Sprimont, Belgique : Mardaga.
- Lyotard, J.-F. (2004). Introduction . Cairn.info (vol. 14e éd., p. 3-8). Paris cedex 14 : Presses Universitaires de France. Récupéré de <https://www.cairn.info/la-phenomenologie--9782130547365-p-3.htm>
- Mannoni, P. (2016). *Les representations sociales : « Que sais-je? » (Que sais-je.)*. (s. l. : n. é.).
- Marsat, M. (2011). Visage blessé : de la honte à la tolérance de la différence: Une adolescente IMC au collège. *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation*, 54(2), 117. doi: 10.3917/nras.054.0117

- Martinez, C. (1997). L'entretien d'explicitation comme instrument de recueil de données., 20, 1-7.
- Marzano, M. (2016). Chapitre III. Le corps entre nature et culture. Cairn.info (vol. 4e éd., p. 61-86). Paris cedex 14 : Presses Universitaires de France. Récupéré de <https://www.cairn.info/la-philosophie-du-corps--9782130735472-p-61.htm>
- Masson, D. (2013). Femmes et handicap, 26(1), 111-129. doi: 10.7202/1016899ar
- Maxwell, J. A. (1999). La modélisation de la recherche qualitative: une approche interactive (vol. 11). Fribourg : Eds. Universitaires Fribourg Suisse.
- Michelat, G. (1975). Sur l'utilisation de l'entretien non directif en sociologie. *Revue Française de Sociologie*, 16(2), 229. doi: 10.2307/3321036
- Morris, M. L., Baldeon, M. et Scheuneman, D. (2015). Developing and Sustaining an Inclusive Dance Program: Strategic Tools and Methods. *Journal of Dance Education*, 15(3), 122-129. doi: 10.1080/15290824.2015.1056301
- Moscovici, S. (2003). 2. Des représentations collectives aux représentations sociales : éléments pour une histoire. Dans D. Jodelet, *Les représentations sociales* (7e éd., p. 79). Presses Universitaires de France. doi: 10.3917/puf.jodel.2003.01.0079
- Murphy, R. F. (1987). *Vivre à corps perdu* (Plon). Paris : (s. é.).
- Murphy, R. F., Scheer, J., Murphy, Y. et Mack, R. (1988). Physical disability and social liminality: A study in the rituals of adversity. *Social Science & Medicine*, 26(2), 235-242. doi: 10.1016/0277-9536(88)90244-4
- Novo, A. et Woestelandt, L. (2017). Recherches qualitatives; grounded theory /théorisation ancrée, ses évolutions, sa méthodologie, son application dans la recherche médicale et psychanalytique. *Perspectives Psy*, 56(1), 66-80. doi: 10.1051/ppsy/2017561066
- Office des personnes handicapées du Québec. (2018). Guide pour l'élaboration du plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées : Volet – Municipalités, 29.
- Olivier, C.-É. et Deslauriers, M. (2017). Les personnes avec incapacité au Québec. Récupéré de <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/2964258>
- Organisation des Nations Unies. (2019). Stratégie des nations unies pour l'inclusion du handicap. https://www.un.org/en/content/disabilitystrategy/assets/documentation/UN_Disability_Inclusion_Strategy_french.pdf
- Paillé, P. et Mucchielli, A. (2012). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Paris : A. Colin.
- Perrin, C. et Guerry, M. (2013). Danse et corps hors norme : une performance artistique de la vulnérabilité. *Ligeia*, N° 121-124(1), 37. doi: 10.3917/lige.121.0037

- Poisson, Y. (1991). La recherche qualitative en éducation. Récupéré de <http://sbiproxy.uqac.ca/login?url=https://international.scholarvox.com/book/88801094>
- Poizat, D., et Gardou, C. (2007). Désinsulariser le handicap. ERES.
- Psarolis, A. (2015). Les corps différents / Danser en situation de handicap. *Nouvelles de danse*, (63).
- Purcell Cone, T. (2015). Teaching Dance for Access, Inclusion, and Equity. *Journal of Dance Education*, 15(3), 85-86. doi: 10.1080/15290824.2015.1061400
- Quentin, B. (2019). 2. Identité (1). Les handicapés existent-ils ? . Cairn.info. Dans *Les invalidés* (p. 23-54). Toulouse : ERES. Récupéré de <https://www.cairn.info/les-invalides--9782749264684-p-23.htm>
- Romelaer, P. (2005). Chapitre 4. L'entretien de recherche. *Methodes Recherches*, 101-137.
- Roussel, P. et Wacheux, F. (2014). *Management des ressources humaines: méthodes de recherche en sciences humaines et sociales*. Bruxelles (Rue des Minimes, 9 B-1000) : De Boeck Supérieur.
- Saby, M. (2021). *La compagnie*. All Moove by Magali Saby.
- Sandahl, C. (2018). Disability art and culture: A model for imaginative ways to integrate the community. *Alter*, 12(2), 79-93. doi: 10.1016/j.alter.2018.04.004
- Seca, J.-M. (2010). *Les représentations sociales* (Armand Colin). Paris : (s. é.).
- Siliezar, J. (2019). Inclusive dancing. Harvard alumna uses movement to promote access for people with disabilities. Récupéré de <https://news.harvard.edu/gazette/story/2019/03/harvard-alumna-uses-movement-to-promote-access-for-the-differently-abled/>
- Simon, J.-L. (1991). Incidence de la visibilité du handicap dans les relations aux individus et aux groupes. Dans *Handicap, handicapés : le regard interrogé (ères)*. (s. l. : n. é.).
- Squerverer, A. (2015). Corps handicapé, culture et norme. Penser le handicap en dehors du modèle exclusion/intégration. *Cliniques méditerranéennes*, 92(2), 261. doi: 10.3917/cm.092.0261
- Stiker, H.-J. (2013). *Corps infirmes et sociétés - 3e éd.: Essais d'anthropologie historique*. (s. l.) : Dunod.
- Thornycroft, R. (2021). Théorie crip et études de la folie : intersections et points de départ. *Canadian Journal of Disability Studies*, 10(3), 225-267. <https://doi.org/10.15353/cjds.v10i3.824>
- Tremblay, M. (2011). Représentations de la santé et rapports au corps d'étudiants préprofessionnels en danse contemporaine.

- Vaysse, J. (2017). La « danse adaptée » : mouvements & photographies . Cairn.info. Dans Sport et handicap psychique (p. 77-80). Nîmes : Champ social. doi: 10.3917/chaso.icaby.2017.01.0077
- Vermersch, P. (1991). L'entretien d'explicitation, (52 bis-53), 63-70.
- Vilaine, V. (2019). Développer la présence, moyen d'inclusion d'un élève Ulis en situation de handicap en classe ordinaire., 12.
- Ville, I. (2014). 23. Les savoirs de la sociologie. Dans C. Gardou, Handicap, une encyclopédie des savoirs (p. 399). ERES. doi: 10.3917/eres.gardo.2014.01.0399
- WHO Commission on Social Determinants of Health et World Bank (dir.). (2012). Rapport mondial sur le handicap. Genève (Suisse) : Organisation mondiale de la Santé.
- Zitomer, M. R. (2016). 'Dance Makes Me Happy': experiences of children with disabilities in elementary school dance education. *Research in Dance Education*, 17(3), 218-234. doi: 10.1080/14647893.2016.1223028